

La conférence s'achemine vers l'impasse

Le front commun des provinces se lézarde

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Au moins sept des dix premiers ministres des provinces ont commencé à baisser le ton devant le front d'airain qu'Ottawa a décidé d'opposer à leur front commun, qui commence donc déjà à se lézarder, autour de la renégociation des arrangements fiscaux. Le Québec refuse pour l'instant de joindre toute "hypothèse de repli", a indiqué M. René Lévesque à la fin de la première journée de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui se poursuit aujourd'hui à Ottawa.

Si une majorité des gouvernements provinciaux envisage de couper un peu dans les quelque 900 millions qu'ils réclament ensemble du fédéral au titre du programme de "garanties de recettes fiscales", il est loin d'être certain que le gouvernement central veuille "acheter" ce compromis, et la journée de discussions s'est terminée hier dans la cacophonie et les contradictions, avec l'allure de s'acheminer vers l'impasse. Techniques au départ, les pourparlers tendent maintenant à tourner en un grand débat beaucoup plus politique, autour de la façon dont le fédéral veut se garder une large

part de l'assiette fiscale, et exercer son pouvoir de dépenser.

"Le gouvernement d'Ottawa a décidé de garder pour lui la presque totalité de l'accroissement des ressources fiscales, de façon à être le seul à disposer des fonds nécessaires pour faire face à des besoins nouveaux et par conséquent le seul à garder, dans l'orientation de l'activité gouvernementale, toute la marge d'initiative", de déplorer... Lévesque.

Partisans ou non du compromis, d'autres premiers ministres sont venus se plaindre du refus du gouvernement fédéral de "bouger". M. William Davis, le pre-

mier ministre de l'Ontario s'est dit prêt à tout "compromis raisonnable" et s'est assez choqué de ce que M. Trudeau, qui venait de prêcher la pratique des accommodements envers la position générale du Québec dans la Confédération, ne commence pas par donner l'exemple avec les arrangements fiscaux.

M. Dick Hatfield, du Nouveau-Brunswick affirmait pour sa part que le gouvernement fédéral n'avait même pas essayé de se préparer au compromis par le compromis, et qu'il ne voulait pas discuter vraiment "sérieusement" durant cette conférence. M. Ed Schreyer, du Ma-

nitoba, se disait tout simplement "tout à fait indigné".

Dans cette atmosphère surchargée d'électricité, les premiers ministres s'acheminaient hier vers la résidence de M. Trudeau, pour leur traditionnel dîner intime des conférences fédérales-provinciales, tandis que M. Donald Macdonald, le ministre fédéral des Finances, se chargeait de ses homologues et autres ministres provinciaux de toutes catégories qui accompagnaient les premiers ministres à Ottawa. Ces dîners ne servent habituellement pas à négocier et nul ne semblait en espérer la gestation du compromis final.

De l'ensemble des arrangements fiscaux dont Ottawa discute le renouvellement avec les provinces depuis au-delà d'un an, deux aspects font encore problème. Il s'agit d'abord du système de calcul des paiements de péréquation aux provinces les plus pauvres, et surtout, de la façon de mettre fin au programme de garanties de recettes fiscales.

Les garanties de recettes ont été instituées en 1972, à la suite d'une réforme fiscale que le fédéral a demandé aux provinces d'endorser, quitte à leur verser une compensation si elles encourageaient des

Voir page 6: Le front commun

Nouvelle preuve que le fédéralisme est un handicap, commente Lévesque

par Michel Roy

OTTAWA — M. René Lévesque a déclaré devant la presse hier soir que cette première journée de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres — la première à laquelle il assiste depuis son accession au pouvoir il y a moins d'un mois — confirme la "perception centrale" qui est au cœur de l'action et des aspirations de son gouvernement: pour le Québec, la structure et le fonctionnement du régime fédéral, loin d'être rentables, constituent un "handicap".

Le premier ministre du Québec avait fait la même constatation, à quelques nuances près, dans la déclaration liminaire dont il a donné lecture en matinée devant ses collègues, réunis à huis-clos.

"Si j'étais cynique, a-t-il précisé hier soir, je pourrais me dire satisfait de ce

que rien n'a changé. Il se borne à constater que les provinces, regroupées en "front commun", n'obtiennent pas d'Ottawa les concessions qu'elles espèrent recevoir cette semaine au chapitre de la garantie des recettes fiscales et de la péréquation.

Et s'il n'est pas possible, après presque un an de discussion, de s'entendre sur le renouvellement des accords fiscaux, poursuit M. Lévesque, comment sera-t-il possible, de s'attaquer à des problèmes plus importants, comme le réaménagement fiscal, "sans changer complètement de contexte".

Après avoir évoqué la tendance du gouvernement fédéral depuis plus de 10 ans à "s'attribuer, se confirmer ou s'arroger toute une série de compétences inédites", et rappelé qu'au cours des 30 dernières années, le Québec s'est toujours opposé à la centralisation des pouvoirs et des ressources "entre les mains d'un gouvernement où ses représentants sont et seraient toujours minoritaires", M. Lévesque fait observer à ses collègues que tout son discours jusque là, de même que son adhésion au consensus des provinces, "s'inscrit dans une continuité historique et reflète l'attitude constante des gouvernements québécois qui nous ont précédés".

C'est alors que le nouveau premier ministre du Québec dégage le sens du mandat qu'il a reçu le 15 novembre "et qui n'est pas uniquement d'assurer la continuité".

"En dépit de tous les assauts habituels de la propagande, en dépit d'un long conditionnement au statu quo politique, c'est une solide pluralité électorale — dont une majorité de Québécois francophones — qui ont cru le mois dernier à la nécessité d'un changement en profondeur."

Mais, aussitôt, M. Lévesque précise qu'il ne prétend pas voir dans les résultats du scrutin un mandat pour l'indépendance nationale, que ses engagements sont clairs, qu'il appartiendra au peuple de se prononcer sur la question par référendum.

Et le premier ministre propose ensuite son analyse de la société québécoise d'aujourd'hui.

"Il faudrait des esprits figés dans une conception purement statique de la réalité politique pour ne pas voir qu'il y a là une évolution extrêmement rapide de la société québécoise. Voilà une quinzaine d'années que le Québec est ainsi engagé dans une redéfinition collective dont l'un des éléments clés est évidemment celui de ses rapports avec les autres. Cette redéfinition s'est amorcée et se poursuit, en s'accéléralant, par des moyens parfaitement démocratiques dont le principal a

Voir page 6: Nouvelle preuve



La rencontre historique du premier ministre du Canada et celui du Québec s'est déroulée hier à Ottawa dans un tohu-bohu général, à tel point que la conférence des premiers ministres des provinces n'a pu se tenir dans la salle préparée pour l'occasion, mais loin des regards indiscrets et des oreilles tendues des journalistes. Pourtant, il était entendu que cette conférence, comme toutes les autres du genre, se déroulerait à huis clos.

Téléphoto CP)

Comment ça va? dit René Lévesque Ça va comme c'est mené, répond Trudeau

par Michel Roy

OTTAWA — René Lévesque a fait son entrée ponctuelle, qu'il aurait voulu discrète, vers 9h30. Littéralement harcelé par des meutes de reporters, les uns qui le suivent à la trace, épiaient ses moindres déplacements depuis dimanche; les autres, plus nombreux, qui l'attendaient dans la grande salle de la conférence, baignée de lumière, où se bousculent les membres des délégations provinciales, les fonctionnaires fédéraux, le personnel technique et plus de 400 représentants de la presse qui occupent littéralement les lieux et ne les quitteront plus.

Pierre Trudeau, arrivé par une autre

porte, est souriant et affable. Il va saluer chaleureusement ceux des premiers ministres qui sont déjà à leur place autour de la grande table en forme de fer à cheval. Insensiblement, le sourire s'efface: la cohue qui règne encore à cette heure-là (sans précédent dans les rencontres fédérales-provinciales) le contrarie. Puis, apercevant René Lévesque, qui s'est finalement frayé un chemin jusqu'au fauteuil violet réservé au Québec à la gauche du président, il accélère le pas et tend ostensiblement la main à René Lévesque. Les deux hommes se toisent un instant, puis engagent ce qui ressemble à une conversation amicale. Tous les regards sont tournés vers eux. Mais il y a trop de monde et

trop de bruit. Beaucoup ne les voient pas et seules quelques personnes ont entendu leurs paroles.

C'est René Lévesque qui parle le premier:

— Salut, comment ça va?

Les historiens et les biographes auraient peut-être souhaité des mots plus solennels, mais que pouvait-il dire d'autre?

— Ça va comme c'est mené, et c'est mal mené, répond Pierre Trudeau qui fait allusion à la cohue.

— Ça, reprend M. Lévesque aussitôt, tu n'as pas besoin de me le dire!

Le bon mot est lancé. L'entourage du premier ministre du Québec est plutôt sa-

tisfait. On ne sourit plus, on rit. Et M. Trudeau aussi.

Puis, très lentement, la marée des journalistes et des caméras se retire vers cette partie de la salle qui lui serait normalement réservée si la conférence était publique. Mais elle ne l'est pas. Et quand M. Trudeau, d'un coup de maillot, invite les gens de presse à sortir, personne ne bouge. En réalité, un grand nombre de ceux qui sont là ne savent pas qu'on les invite à partir: il faudrait porter l'écouteur à l'oreille pour entendre ce qui se dit. Les conversations se poursuivent, par petits groupes, comme si l'on se trouvait dans un cocktail. Mais, après quelques minutes

Voir page 6: Comment ça va?

L'affaire du dragage

Onze administrateurs sont envoyés à leur procès

TORONTO (CP, Le Devoir) — Onze administrateurs de sociétés de dragage, dont MM. Gérard Filion, Jean Simard, Louis Rochette et Bruno Desjardins, ont été envoyés à leurs procès hier sous des accusations de conspiration pour frauder le gouvernement de quelque quatre millions de dollars dans l'octroi de contrats de dragage au Québec et en Ontario.

Un douzième inculpé, M. John MacDonald, de Vancouver, a été libéré d'une semblable accusation qui pesait contre lui. Ces accusations font suite à une enquête préliminaire qui s'est instruite durant 13 mois devant le juge Fred Hayes de la Cour provinciale d'Ontario.

Les accusés sont: MM. Jean Simard, de Montréal, vice-président et directeur de Marine Industries et de J.P. Porter Co.; Harold McNamara, président du conseil d'administration et président de McNamara Corp., Toronto; Sydney Cooper, président de Pitts Engineering Construction Ltd., Toronto; Gérard Filion, ex-président de Marine Industries; Louis Rochette, de Saint-Bruno, vice-président exécutif de Marine Industries; Bruno Desjardins, de Baie d'Urfé, directeur de J.P. Porter Co.; Hugh A. Martin, de Vancouver, président du conseil d'administration de Canadian Dredge and Dock Co. et

de Marwell Dredging Ltd., Frank Hamata, président de Scepter Dredging Ltd.; Albert G. Gill, premier vice-président de Scepter Dredging et John E. Bahen, président de Peter Kiewit Sons Co. of Canada, de Vancouver.

Un interdit de publication a été décrété par le tribunal. M. MacDonald, en appre-

nant que l'accusation portée contre lui n'avait pas été retenue, n'a pu s'empêcher de manifester son contentement et son soulagement. L'enquête préliminaire, selon lui, a coûté deux millions environ, et lui-même et sa compagnie ont dû déboursier \$150,000 pour sa défense.

Cette histoire remonte au début de

1975, à l'époque où une enquête avait été instituée pour vérifier des allégations de conspiration et de trafic d'influence de la part de plusieurs compagnies engagées dans des travaux de dragage du port de Hamilton.

Le champ de l'enquête devait s'élargir par la suite pour englober des travaux effectués dans le fleuve Saint-Laurent, près de l'île d'Orléans.

Ce scandale avait alors provoqué la démission du solliciteur-général de l'Ontario, M. Jerome Kerr, et une menace de démission de la part du ministre du Travail, M. John Munro. Après un long procès au terme duquel sa réputation avait été blanchie, M. Kerr avait réintégré son poste de solliciteur-général. Quant à la démission du ministre du Travail, elle n'avait jamais été acceptée par le premier ministre, M. Trudeau.

Les fraudes qui faisaient l'objet de l'enquête étaient énormes, et la plus importante (\$12 million) était le fait d'un contrat de sept millions accordé à la société McNamara Corp. pour le dragage du port de Hamilton.

Trois autres contrats fédéraux, le premier de \$862.000 accordé en 1969 pour des

travaux sur les battures de Beauport; le second de \$800.000 accordé en 1971 pour des travaux de dragage près de l'île d'Orléans et un dernier contrat de \$680.000 pour des travaux près de Deschambault, avaient aussi fait l'objet de fraude de la part des compagnies impliquées dans cette histoire.

No 1327 — du 13 au 19 déc.

L'EXPRESS

- Le pétrole coûte-t-il assez cher?
- Schizophrénie: l'école miracle de l'île Maurice
- La grande misère des métiers d'art



Quoiqu'on dise...

Lévesque ne s'est jamais vraiment entendu avec Trudeau

par Michel Roy

OTTAWA — Ce n'est pas précisément un "ami" que René Lévesque retrouvait hier en Pierre Trudeau, mais une vieille relation qui fut pour lui, en quelques occasions au début des années soixante, un compagnon politique, un conseiller. Un conseiller dont il n'a pas souvent retenu les avis et avec lequel il ne s'est jamais entendu vraiment.

On pouvait lire ces jours derniers dans la presse, surtout anglophone, des articles évoquant les luttes que les deux hommes avaient menées en commun, d'abord contre le régime Duplessis, puis sous le gouvernement Lesage.

A vrai dire, le premier ministre du Québec et le premier ministre du Canada n'ont pas été véritablement des camarades de lutte quoiqu'ils aient l'un et l'autre, à diverses époques depuis 30 ans, épousé les mêmes causes.

René Lévesque avait beaucoup plus d'affinités avec Jean Marchand, Gérard Pelletier et André Laurendeau. Intellectuellement et émotionnellement, il n'en avait pas avec Pierre Trudeau. Tous les cinq, de 1959 à 1963, surtout de 1960 à 1962, se sont fréquentés régulièrement et, quand M. Lévesque était ministre dans le cabinet de Jean Lesage et préparait la nationalisation des compagnies d'électricité, il s'était entouré d'une sorte de "brain trust" privé, cercle d'amis auprès desquels il éprouvait ses idées

et ses projets. A plusieurs reprises, il s'est alors heurté aux divergences de M. Trudeau qui, sur la question essentielle de l'électricité, s'était prononcé contre le projet de René Lévesque dont la perspective "nationaliste" lui paraissait dangereuse, et le coût (\$300 millions à l'origine), excessif.

De 1956 à 1959, alors que René Lévesque aimait chaque semaine à Radio-Canada "Point de Mire", célèbre émission d'actualité internationale, Pierre Trudeau militait dans la CCF social-démocrate, se mettait au service des syndicats, combattait le duplessisme et rédigeait des articles dans "Cité libre". M. Lévesque ne faisait pas partie du groupe de Cité libre et n'était pas admis dans le cercle des amis de Gérard Pelletier, ceux qui avaient milité dans les mouvements de jeunes de l'Action catholique. Ses préoccupations n'étaient pas de cet ordre bien qu'il fut, comme eux et bien d'autres, opposé au régime Duplessis, à son anti-syndicalisme et à son obscurantisme.

C'est la grève des réalisateurs de Radio-Canada, fin 1958 et début 1959 — les 100 jours qui ébranlèrent le réseau français de Radio-Canada — qui fit naître chez René Lévesque le "sentiment" nationaliste et les aspirations qui devaient se traduire dans le slogan "maître chez nous" diffusé par les Libéraux qu'il rallia après beaucoup d'hésitations et sur l'insistance de M. Lesage.

Comme d'autres hommes de sa génération, il avait eu jusque

là des sympathies marquées pour la CCF, devenue plus tard le NPD. En cela, il se rapprochait de Pierre Trudeau mais, contrairement à celui-ci, il s'efforçait de réaliser une synthèse entre ses convictions sociales et ses aspirations nationales. De ces efforts de synthèse et des expériences accumulées dans le gouvernement Lesage devait naître, après la défaite de 1966, son projet de souveraineté-association.

Dès 1962, dans ses articles de Cité libre et au cours des soirées qui les réunissaient chez Gérard Pelletier, chez Jean Marchand ou dans un restaurant du centre-ville, Pierre Trudeau mettait ses amis en garde contre le néo-nationalisme qui se développait au Québec et dont René Lévesque était l'un des représentants les plus authentiques. Pour Trudeau, plusieurs des mesures adoptées par Jean Lesage et René Lévesque, de même que la nouvelle terminologie politique de l'époque (Etat, nation, maître chez nous, etc.) n'étaient que "pettage de bretelles" et conduisaient le Québec vers un "statut particulier" qui, en bonne logique à ses yeux, ne pouvait déboucher que sur la souveraineté.

Peter Dasbarats, dans la biographie de René Lévesque qu'il a publiée récemment, évoque les vives discussions qui opposèrent Trudeau et Lévesque en présence de Jean Marchand, de Gérard Pelletier et d'André Laurendeau, ce dernier admiré et estimé par Lévesque et Trudeau, et cherchant à les réconcilier, mais en vain.

Si l'on excepte un ou deux articles que devaient lui arracher Jacques Hébert, secrétaire de la rédaction, René Lévesque n'a pas collaboré à Cité libre.

On ne saurait dire, par conséquent, que les deux hommes se sont un jour séparés puisqu'ils n'ont jamais été très près l'un de l'autre. Mais il est certain qu'ils se sont toujours respectés. M.

74% des Canadiens souhaitent que le Québec ne s'en aille pas

QUÉBEC (PC) — Selon le président du Parti progressiste-conservateur du Canada, M. Michael Meighen, le résultat des prochaines élections fédérales va se jouer en très grande partie au Québec.

C'est ce qu'il a déclaré à la presse à l'issue de la réunion du conseil exécutif du parti tenue samedi à Québec.

Même s'il conçoit que les conservateurs ont une pente abrupte à remonter au Québec, M. Meighen affiche beaucoup d'optimisme quant aux chances du parti d'y effectuer une percée significative. Cette percée devrait se manifester, à son avis, lors des élections partielles dans quatre circonscriptions québécoises, puis aux élections générales.

Le Parti conservateur se prépare fébrile-

ment à ces élections complémentaires qui auront lieu dans deux circonscriptions de la région de Québec (Langelier et Louis-Hébert) dans deux autres de la région de Montréal (Terrebonne et Verdun) et à Malpèque dans l'Île-du-Prince-Edouard.

M. Meighen affirme que la conjoncture politique actuelle peut permettre au Parti conservateur de gagner ces cinq sièges lors de ces élections dont la date sera fixée, estime-t-il, à juin 1977.

Le Parti progressiste-conservateur harcelera d'ailleurs le premier ministre Trudeau pour qu'il les déclenche dans un avenir prochain, car les conditions actuelles présentent une occasion exceptionnelle pour le parti d'améliorer son sort au Qué-

bec.

Le président du Parti conservateur croit que le renversement politique effectuée par le Parti québécois au Québec avantage les conservateurs. Non seulement à cause de la victoire du PQ, mais surtout en raison du changement du climat politique dans la province francophone. Et cela, sans compter la percée réussie par l'Union nationale, ainsi que l'intérêt manifesté par le nouveau chef conservateur, M. Joe Clark, à l'endroit du Québec.

"Je trouve que le contexte politique, beaucoup moins rigide à une nouvelle option fédérale, est intéressant et nous encourage à redoubler d'efforts", a déclaré M. Meighen.

Selon les conservateurs

La partie va se jouer au Québec

TORONTO (CP) — Un sondage réalisé pour le compte de l'émission de télévision

en librairie

Une tentative d'autogestion

Jacques Grand'Maison

l'expérience de Tricofil une action exemplaire

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Tél.: 343-6321

W5 du réseau CTV montre que 74% des Canadiens souhaitent que le Québec demeure au sein de la Confédération.

Toutefois, seulement 15% des 1,023 personnes interrogées sont d'avis qu'il faudrait user de force pour garder le Québec partie inhérente du Canada.

Le sondage a été réalisé par téléphone dans toutes les provinces, exception faite du Québec, par la société Complan Research les 5 et 6 décembre. Cette enquête avait été commandée par l'émission W5 à la suite de la victoire du Parti québécois le 15 novembre.

Les résultats de ce sondage, divulgués dimanche lors de l'émission, montrent que ce sont les résidents des provinces de l'Atlantique qui se soucient le moins du sort du Québec.

Soixante-dix pour cent des répondants de ces provinces ont fait savoir qu'ils souhaitaient voir le Québec demeurer partie du Canada, tandis que dans les autres pro-

vinces, la proportion était la suivante à cette même question: 78% en Alberta, 77% en Ontario, 74% en Colombie-Britannique et 67% en Saskatchewan et au Manitoba.

Interrogés sur l'usage possible de la force pour maintenir le Québec au sein de la Confédération, 86% des répondants en Colombie-Britannique s'y sont opposés, en comparaison de 82% en Alberta, Saskatchewan et Manitoba, de 81% en Ontario et de 79% dans les provinces maritimes.

La plupart des Canadiens, 81%, sont d'avis que le Canada peut survivre sans le Québec. En Ontario et en Alberta, 83% des répondants ont manifesté cette opinion.

Le sondage indique aussi que 89% des Canadiens croient que les neuf provinces qui resteraient dans la Confédération devraient demeurer unies après la séparation du Québec.

DIESEL PEUGEOT

BALANCE DE STOCK '76
et démonstrateur
PRIX EXCEPTIONNEL

'76 504 SEDAN DIESEL DÉMONSTRATEUR, peinture métallique, toit ouvrant, vitres électriques, 4.400 milles garantie totale.

'75 504 ST-WAGON DIESEL, manuelle, pneus Michelin, garantie.

'75 504 SEDAN DIESEL, toit ouvrant, pneus Michelin, stéréo, garantie.

ROGER

AUTOMOBILES LTÉE

4269 St. Catherine
932-2965

3 rues à l'ouest du Forum

LE PLUS IMPORTANT DÉPOSITAIRE PEUGEOT

Lévesque a souvent reconnu que la position de M. Trudeau, quand celui-ci s'est engagé dans la politique fédérale en 1965, était claire et cohérente et qu'il préférait cette attitude à celle, ambiguë et confuse, des partisans d'un statut trop particulier. De même, dans ses discours, M. Trudeau n'a jamais caché que les thèses de M. Lévesque, s'il s'emploie à les combattre, lui semblent en tout cas logiques.

Ces jours derniers, M. Trudeau confiait à un ami qu'il voit dans l'élection de René Lévesque au moins un grand avantage: désormais, au Québec, la situation est claire; il sait à quoi s'en tenir. Avec M. Bourassa, il ne le savait jamais.



Université
Laval

ÉLECTION DU RECTEUR

AVIS AUX MEMBRES DU COLLÈGE ELECTORAL, AUX MEMBRES ET AUX DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

En vertu des dispositions de l'article 112 des Statuts de l'Université Laval et des décisions prises par le Conseil de l'Université lors de sa séance du 17 novembre 1976, je donne avis à toutes les personnes intéressées:

a) que, selon les dispositions des Statuts de l'Université (ch. 2, section 1, articles 103 à 113), il y aura élection d'un recteur par le collège électoral et que la mise en marche de la procédure pour cette élection est fixée au 14 décembre 1976;

b) que la période de mise en candidature prévue par les sous-alinéas 1 et 2 de l'art. 112 commencera le 14 décembre 1976 et se terminera le 3 janvier 1977 à midi;

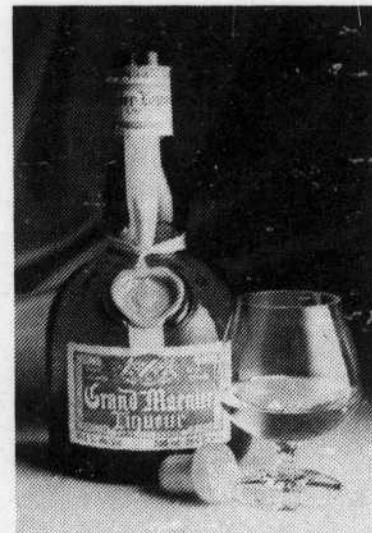
c) que les deux séances au cours desquelles le collège électoral procédera à l'élection du recteur auront lieu à neuf heures, les 10 et 24 janvier 1977, au Holiday Inn à Ste-Foy. Si le collège ne peut tenir l'une des séances à la date prévue, cette séance et le cas échéant celle qui suit, sont ajournées d'une semaine.

J'invite, en conséquence, les membres du collège électoral, les membres de l'Université ainsi que les diplômés de l'Université à proposer au collège électoral des candidats au poste de recteur. Chaque proposition ne devra contenir qu'un seul nom et devra être signée par cinq personnes, membres du collège ou de l'Université ou diplômés de l'Université. Elle doit être faite par écrit et remise sous enveloppe cachetée portant mention "élection du recteur" au bureau du soussigné.

Le présent avis, de même que toutes les décisions et procédures relatives à l'élection du recteur deviennent caducs et sans effet comme en date du 17 novembre 1976 par l'adoption de l'un ou l'autre des projets d'article 203 dont avis de motion a été publié dans la Gazette officielle de l'Université du 17 novembre 1976.

Le président d'élection,
Alphonse Lafrenière
3, Parc Samuel Holland (app. 431)
Québec, Qué. G1S 4M6
Tél.: 527-2442

Cité universitaire, Québec 10^e



Entre nous et Grand Marnier



La grande liqueur française à base de cognac* *l'acquit jaune d'or original

Pour des recettes au Grand Marnier, écrire à Savina, 1280, rue Saint-Marc, bureau 701, Montréal H3H 2G1

SESSIONS DE FORMATION DE SOIR

MÉTHODE ET MESURE DU TRAVAIL

Chronométrage
Observations instantanées
Implantation
Étude des systèmes et procédés administratifs

11 janvier au 5 avril 1977
11 avril au 11 mai 1977
15 février au 17 mars 1977
29 mars au 2 juin 1977

PLANNING ET CONTRÔLE DE LA PRODUCTION

Méthode du cheminement critique (C.P.M.)
Gestion des inventaires
Gestion des approvisionnements
Contrôle des coûts

15 février au 17 mars 1977
29 mars au 28 avril 1977
10 janvier au 9 février 1977
15 février au 17 mars 1977

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Évaluation des emplois
Administration des salaires
Relations patronales-syndicales II
Arbitrage de griefs
Gestion du contrôle des pertes
Rôle d'un formateur
Analyse des besoins de formation
Principes et techniques de formation
Gestion et stratégie de formation

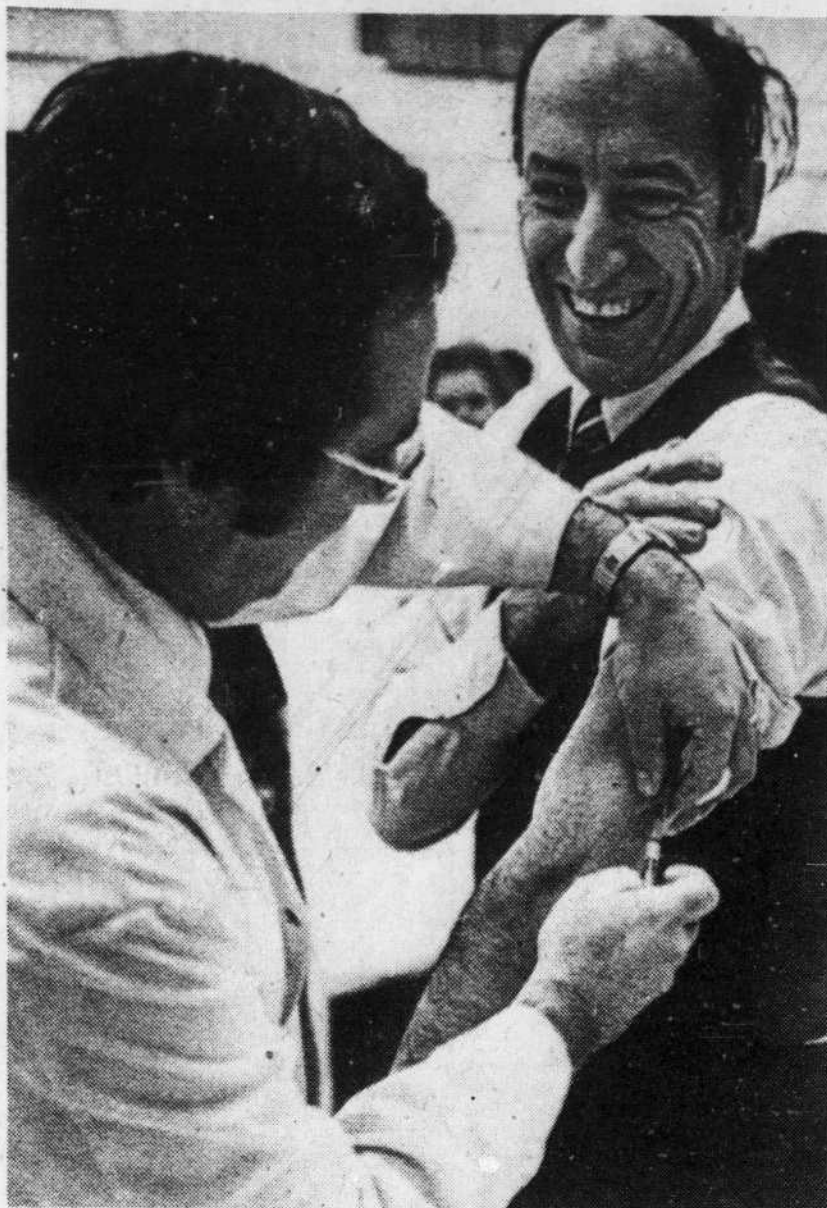
10 janvier au 9 février 1977
14 février au 16 mars 1977
29 mars au 28 avril 1977
9 mai au 8 juin 1977
15 février au 17 mars 1977
14 février au 16 mars 1977
28 mars au 27 avril 1977
10 janvier au 9 février 1977
9 mai au 8 juin 1977

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

Gestion de l'assurance qualité — II
Contrôle statistique de la qualité — I
Contrôle statistique de la qualité — II
Plans d'échantillonnage — I
Plans d'échantillonnage — II
Introduction à la fiabilité
L'inspection
Gestion de l'inspection
Introduction à la métrologie
Statistiques industrielles — II

9 mai au 8 juin 1977
3 janvier au 2 février 1977
9 mai au 8 juin 1977
14 février au 16 mars 1977
28 mars au 27 avril 1977
28 mars au 27 avril 1977
14 au 28 février 1977
2 au 16 mars 1977
28 mars au 27 avril 1977
3 janvier au 16 mars 1977

Pour information:
(514) 866-5393
685 Cathcart, 4^e étage
Montréal, P.Q. H3B 1M6



Avant de se rendre à la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui commençait hier matin, M. Marc Lalonde, ministre fédéral de la Santé, est passé par la clinique de la Chambre des Communes où il a été immunisé contre la grippe porcine. (Photo PC)

L'Assemblée nationale se réunit pour liquider l'héritage libéral

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Mise à part la fébrilité qui a toujours entouré l'arrivée d'un nouveau gouvernement sur le parquet de l'Assemblée nationale, la mini-session, qui s'ouvre cet après-midi à Québec, n'offre rien de bien spectaculaire et devrait normalement se dérouler sans histoires.

Formé depuis à peine deux semaines, le gouvernement Lévesque ne présentera que deux mesures de son propre cru à la nouvelle députation, l'essentiel du menu législatif étant tiré de l'héritage libéral.

La première qui consistera en une modification de la Loi de l'Exécutif, a été rendue nécessaire par la nouveauté apportée par M. Lévesque lors de la composition de son Cabinet. Elle institutionnalisera la création des cinq ministères d'État, accordant notamment à ses titulaires le même statut et le même salaire que ceux dévolus aux ministres conventionnels.

La seconde a été annoncée au cours du week-end par le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure. Le gouvernement présentera au cours de cette session, qui devrait durer tout au plus une dizaine de jours, un projet de loi haussant de \$16 millions les allocations familiales. Cette hausse s'appliquera aux familles ayant plus de trois enfants et dont le revenu se situe en-dessous du seuil de pauvreté.

Il se peut de plus que ce même ministre ait à présenter un autre projet de loi, celui-là instituant, à partir de février prochain, la gratuité des médicaments pour les personnes de 65 ans et plus.

L'annonce de ces deux mesures devrait d'ailleurs être au cœur du court discours inaugural que livrera le lieutenant-

gouverneur, M. Hugues Lapointe au nom du chef du gouvernement, qui doit rentrer d'Ottawa, en après-midi, au terme de sa première conférence fédérale-provinciale à titre de premier ministre du Québec.

Pour le reste, cette session sera dominée par l'adoption d'un budget supplémentaire de près de \$500 millions. Ainsi que l'a déjà expliqué l'ex-ministre des Finances, M. Raymond Garneau, l'adoption de ces crédits est devenue nécessaire suite au règlement des conventions collectives du secteur public et parapublic, des dépenses encourues au cours de la dernière campagne électorale, de l'indexation des prestations d'aide sociale et finalement de l'augmentation du service de la dette.

On apprendra probablement au cours du débat entourant cette question ce que le gouvernement entend faire de la Régie des mesures anti-inflation. Ainsi que le signalait M. Lévesque, au cours du week-end, cette Régie pourrait bien être abolie puisque le gouvernement a décidé de respecter les ententes intervenues avec ses employés même si celles-ci dépassent largement le cadre fixé par la loi.

Puisque cette Régie, qui est présidée par M. Robert de Coster, avait essentiellement pour but de surveiller l'application des mesures anti-inflationnistes dans le secteur public, on ne voit plus très bien ce qui lui reste à faire lorsque l'autorité politique décide d'outrepasser sa propre loi. Le nouveau gouvernement songe donc à la remplacer par un organisme ad hoc qui n'interviendrait que ponctuellement au moment de grandes poussées inflationnistes et alors que le taux de chômage est plus bas que celui enregistré actuellement.

C'est également au cours de ce débat que l'on pourra connaître la version gouvernementale de la situation financière de l'État. M. Lévesque vient de déclarer que la marge de manœuvre du nouveau gouvernement serait à peu près inexistant et qu'on se dirigeait vers un déficit de près d'un milliard de dollars; son ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, profitera sûrement de la présentation de ce budget supplémentaire pour expliquer la situation en détail et indiquer ce que son gouvernement envisage pour la redresser.

Les députés seront aussi appelés à adopter quelques projets de lois plus mineurs prolongeant les effets des lois déjà existantes mais qui devaient prendre fin avec l'année 1976.

C'est le cas notamment de la disposition de la loi de conciliation entre propriétaires et locataires interdisant de transformer des immeubles à appartements en condominiums. C'est le cas aussi de la loi autorisant le paiement par le gouvernement de 50% du coût du transport en commun dans certaines villes du Québec. Ces deux lois seront prolongées d'une autre année, ce qui permettra aux nouveaux élus d'élaborer leurs propres politi-

ques dans ces deux secteurs.

Reste enfin l'adoption d'un amendement à la Loi de la Législature permettant d'accorder à l'Union nationale le statut de parti reconnu même si cette dernière n'a pas obtenu, à l'élection du 15 novembre, les 12 députés ou le 20% du vote populaire nécessaire à cette fin. L'UN a obtenu 19,5% du vote et a fait élire 11 députés.

Cet amendement lui permettrait de bénéficier de tous les avantages financiers et autres réservés aux partis reconnus.

Contrairement à ce que plusieurs prévoient, le chef créditiste et député de Rouyn-Noranda, M. Camil Samson, qui ne se verra pas cotroyer le même privilège, a annoncé hier aux journalistes qu'il ne fera pas de grande bataille autour de cette question.

Bien sûr, M. Samson continue de revendiquer pour son parti le statut de parti reconnu mais préfère laisser le temps arranger les choses, signalant hier, en conférence de presse, qu'il attendra un peu avant d'attaquer le nouveau gouvernement.

La raison de cette soudaine modération est simple: le leader parlementaire du gouvernement, M. Robert Burns, a permis à M. Samson de conserver auprès de lui le personnel de soutien dont il disposait sous l'ancienne législature. Ce personnel, qui se compose de trois conseillers et trois secrétaires, est rémunéré à

même le budget de l'Assemblée nationale.

Même si les négociations ne sont pas aussi avancées dans son cas que dans celui de M. Samson, il semblerait qu'on s'apprête à accorder les mêmes privilèges au député du PNP de Beauce-Sud, M. Fabien Roy. Ainsi seraient réglés le sort des deux députés indépendants de l'Assemblée nationale.

Il faut enfin signaler que même si ces dix jours de session ne donneront pas lieu à de grands affrontements, ils permettront de commencer à percevoir l'allure de la 31^e législature.

Déjà, plusieurs prévoient que l'Union nationale et son nouveau chef, M. Rodrigue Biron, tenteront de profiter du désarroi des troupes libérales et de s'imposer comme la véritable opposition.

Le Parti québécois avait déjà réussi un coup semblable entre 1970 et 1973 alors que même si le PQ n'était représenté que par sept députés à l'Assemblée nationale, il avait assez rapidement réussi à devancer l'Union nationale et le Ralliement créditiste, et à devenir la première opposition.

M. Biron met les pieds à l'Assemblée nationale pour la première fois et il tentera sans aucun doute de s'imposer comme le véritable adversaire de M. Lévesque. Il aura peut-être d'ailleurs l'occasion de le faire dès ces jours-ci puisque le gouvernement doit faire connaître au

Voir page 6: Session

Mise au point de microbes dotés d'un bagage génétique

par Gilles Provost

Un chercheur du Conseil national de recherches du Canada, M. Saran Narang, vient de mettre au point un assortiment de "crochets génétiques" grâce auxquels il est maintenant possible de "transplanter" n'importe quel matériel génétique étranger à l'intérieur d'un microbe bien ordinaire, une bactérie coliforme, par exemple.

M. Narang a reconnu que le fait de créer, en laboratoire, des microbes dotés d'un bagage génétique inédit et inconnu dans la nature peut présenter un danger. Par contre, il a tenu à préciser que ces manipulations étaient déjà possibles sans ses travaux et qu'elles se pratiquent même couramment un peu partout dans le monde.

Bien plus, les nouveaux outils de travail mis au point par le chercheur canadien permettraient justement de réduire les risques inhérents aux travaux en cours à ce sujet, dit-il. Jusqu'à maintenant, les chercheurs avaient recours à des enzymes qui ne pouvaient pas recoller n'importe quel élément génétique. Souvent, pour implanter une centaine d'éléments d'information intéressants, ils étaient obligés d'en implanter autant d'autres indésirables.

"Au contraire, explique-t-il, les crochets génétiques que j'ai mis au point sont capables de fixer les seuls éléments désirés et ils peuvent le faire en n'importe quel endroit. De la sorte, les chercheurs savent beaucoup mieux à quoi s'attendre et ils peuvent évaluer les dangers avec beaucoup plus de précision."

Les hommes de science de plus en plus nombreux qui s'intéressent à ce domaine nouveau de la recherche espèrent évidemment pouvoir ainsi déchiffrer les subtilités du code génétique, cette merveille biochimique qui dirige le développement et le fonctionnement de tous les êtres vivants.

À plus long terme, ils espèrent aussi arriver à produire de véritables usines microbiennes en implantant dans des bactéries bien ordinaires des gènes nouveaux qui leur permettraient de synthétiser des produits chimiques utiles. On peut penser, de cette façon, produire l'insuline en quantités industrielles.

Voir page 6: Microbes

La CECO reporte ses audiences en janvier

Les audiences publiques de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO), qui devaient reprendre aujourd'hui, ont été retardées jusqu'au 18 janvier en raison de l'hospitalisation de son président, le juge Denys Dionne.

Les deux autres commissaires, le juge Jacques Coderre et M. Roméo Courtemanche, ont décidé, après que M. Dionne eut été admis d'urgence dimanche soir au Centre hospitalier de l'université Laval de Québec, de retarder de cinq semaines la reprise des audiences, suspendues depuis bientôt un an.

Le Dr Jean-Marc Julien, qui soigne le président de la CECO, a précisé que son patient souffrait du diabète. Un diagnos-

tic aurait toutefois révélé que l'état du juge Dionne n'était pas grave et qu'il recevrait probablement son congé de l'hôpital dans une semaine.

Ce contretemps retarde d'autant la comparution de M. William Obront, le magnat de la viande qui doit se présenter pour la seconde fois devant les commissaires-enquêteurs, au sujet de ses prétendus liens avec les milieux interlopes de la métropole et des États-Unis.

M. Obront purge actuellement une peine d'emprisonnement d'un an pour mépris de cour, à la suite de son refus de témoigner lors de sa première présence à la CECO, en janvier dernier.

aujourd'hui

À l'hôtel Sheraton Mont-Royal se poursuit aujourd'hui le symposium sur les Sois urbains organisé par le Conseil canadien de développement social.

À 13 h 30 à l'auditorium de la Banque royale, 1, Place Ville Marie, Mme Fernande Saint-Martin, directrice du Musée d'Art contemporain, prononcera une causerie sur l'art dans la vie devant la Société d'étude et de conférences.

À 18 h 30 à la Brasserie Molson, 1,650 est, rue Notre-Dame, réunion annuelle de la succursale du Québec de la Fondation canadienne des maladies du rein.

Cliniques de sang de la Croix-Rouge: Montréal: Gouvernement du Québec, 255 est, boul. Crémazie, salle 146, de 9 h 30 à 15 h; Montréal-Ouest: hôtel-de-ville, 50 sud, avenue Westminster, de 15 h à 17 h et de 18 h 30 à 21 h; Granby: église Notre-Dame, rue Principale, de 14 h à 21 h.

Cliniques de vaccination contre la grippe porcine: Montréal: clinique Mercier, 9,615, rue Hochelaga, clinique Rosemont, 6,100, 9e Avenue, clinique DeLorimier, 2,165 est, rue Mont-Royal, clinique Montcalm, 6,706, rue DeLorimier, clinique Jean-Talon, 7,070, rue Casgrain, clinique Saint-Michel, 7,606, rue François-Perreault, clinique Bordeaux, 12,139, Bois-de-Boulogne, clinique Chabanel, 20 ouest, rue Charland, clinique NDG, 3,757, rue Prud'Homme, clinique Saint-Paul, 1,804, rue l'Eglise, clinique Maisonneuve, 4,686 est, rue Sainte-Catherine, clinique aux Voyageurs, 2,031, rue Amherst, CLSC de Rivière-des-Prairies, CLSC de Rosemont, 3,245 est, boul. Saint-Joseph, Mont-Royal: 20, rue Roosevelt; Brossard: école Marie-Victorin; Boucherville: hôtel-de-ville; Saint-Léonard: hôtel-de-ville; Anjou: hôtel-de-ville; Montréal-Est: poste de police.

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale des étudiants gradués inscrits à Laval.

Mercredi, 15 décembre à 19h30
Pavillon Pollack

Ordre du jour:

- 1- Salaire des auxiliaires
- 2- Médiation dans le conflit
- 3- Protocole de rentrée
- 4- Élection du Recteur

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

Siege régional:
225 ouest, rue St-Jacques,
Montréal, P.Q.

Appelez-nous
288-1221

Institution inscrite à la Régie de
l'assurance-dépôts du Québec

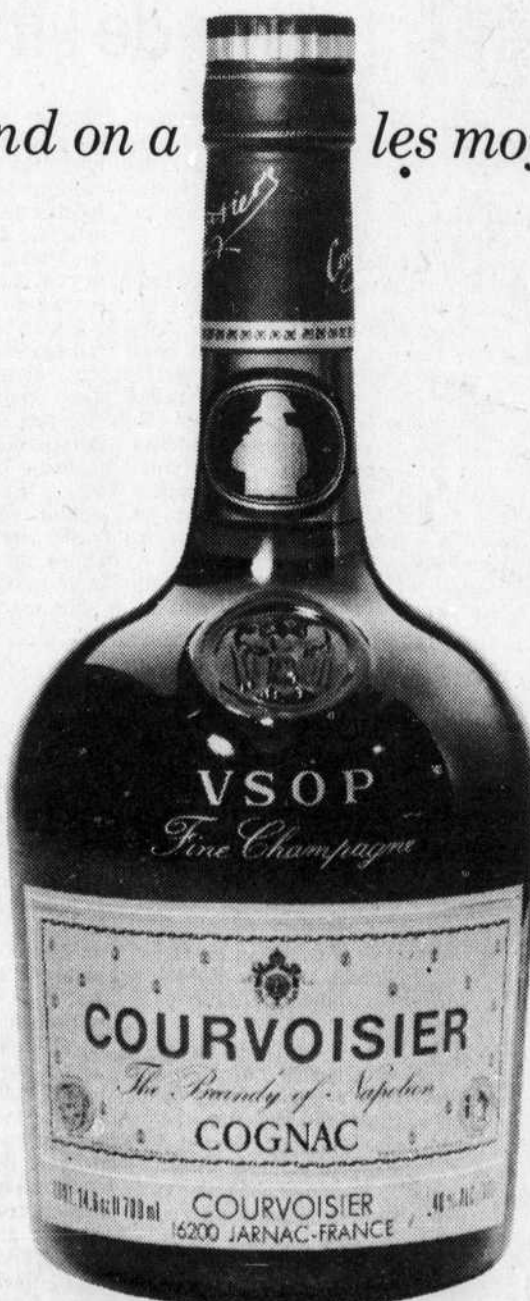
10 1/4 %*

DÉPÔT GARANTI DE 5 ANS

Minimum \$500.00
Intérêts payés annuellement

Taux sujet à confirmation

Quand on a les moyens



122-E \$16.50

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon

Représenté par la compagnie
J. M. Douglas International

éditorial

La première rencontre Trudeau-Lévesque

Au terme de la première journée de la rencontre historique qui réunit à Ottawa, pour la première fois depuis l'élection du 15 novembre au Québec, les premiers ministres des dix gouvernements canadiens, on ignorait encore si les chefs de gouvernement parviendraient à s'entendre sur les questions demeures litigieuses à l'issue de la rencontre des ministres des Finances tenue une semaine plus tôt.

Devant le refus réitéré de M. Donald Macdonald de faire droit à leur demande unanime concernant la garantie de recettes fiscales liée à la réforme Benson de 1972, un groupe de provinces ont heureusement mis de l'avant au cours de l'après-midi une formule de compromis susceptible de donner lieu à une solution moins mauvaise que le refus total d'abord formulé par le ministre fédéral des Finances. Si au moins ce résultat pouvait être obtenu, la rencontre n'aurait pas été inutile. En ajoutant le résultat ainsi obtenu aux solutions qui paraissent presque acquises en ce qui touche le financement des programmes à frais partagés et les paiements de péréquation, les deux dernières conférences n'auraient pas été inutiles, loin de là.

Qu'on le veuille ou non, en effet, l'accord parfait ne sera jamais possible en matière financière entre dix gouvernements qui doivent financer leur activité respective sous l'empire d'une constitution qui n'a point tranché de manière mathématique les compétences fiscales de chacun. Cette fois, les dix provinces ont habilement fait front commun devant le puissant interlocuteur fédéral.

On ne saurait toutefois confondre l'unanimité des provinces en une matière où leur intérêt est aussi immédiatement impliqué, avec la perfection ou l'infailibilité. On ne saurait davantage conclure, parce qu'Ottawa refuse d'accéder totalement aux demandes des provinces, que rien ne marche plus dans le fédéralisme canadien.

M. René Lévesque a certes intérêt à tirer semblable conclusion, et il n'a point manqué de le faire, comme l'avait fait avant lui la semaine dernière M. Jacques Parizeau. Mais ce n'est pas parce que l'argument est employé pour la deuxième fois et sur un ton plus solennel qu'il devient plus contraignant pour l'esprit. Encore une fois, des arguments sérieux militent en faveur d'un partage fiscal plus favorable aux provinces. Mais dans l'état actuel des finances publiques au Canada, la marge de manoeuvre est plutôt mince, surtout à court terme.

Le gouvernement de M. Lévesque semble avoir opté pour une stratégie qui consiste à tirer parti de chaque impasse qui survient pour diffuser sa thèse voulant que le fédéralisme canadien soit un échec irrémédiable. Outre qu'il anticipe passablement, en ce faisant, sur des développements dont on avait compris qu'ils viendraient plus tard, après qu'il aurait d'abord fait la preuve de son aptitude à fournir le gouvernement efficace et compétent qu'il a promis aux Québécois, il s'engage aussi dans une logique qui pourrait l'obliger à s'orienter plus tôt qu'on ne le prévoyait vers l'étape du référendum. Car plus le gouverne-

ment Lévesque insistera pour souligner qu'à son avis, aucune solution satisfaisante n'est possible à l'intérieur du cadre constitutionnel actuel, plus l'instabilité risquera de s'installer dans l'économie et plus l'on sera tenté de réclamer plus tôt des clarifications essentielles quant à la nature exacte du mandat qu'il détient de la population du Québec.

Par-delà les discussions forcément arides et frustrantes sur le partage fiscal, la pièce de résistance de la journée d'hier ne pouvait manquer d'être l'affrontement tant attendu entre MM. Trudeau et Lévesque, leur premier depuis l'élection du 15 novembre. S'il faut s'en tenir aux déclarations liminaires faites par chacun au début de la rencontre, la distance qui sépare chaque leader, et le caractère fondamental de l'affrontement qui se dessine entre les thèses qu'ils incarnent, auront paru plus nettes, plus tragiques même que jamais auparavant.

M. Trudeau, sur un ton certes plus conciliant et ouvert que jamais, a réaffirmé plutôt brièvement sa conception bien connue du Canada, en y mettant cependant une certaine ouverture au changement qu'il s'est d'ailleurs bien gardé de préciser. M. Lévesque, au contraire, a repris avec force et clarté encore l'avertissement lancé la semaine dernière au reste du pays par son ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin. Il l'a réitéré avec une ambiguïté sans doute calculée qui constitue en elle-même une excellente indication de la stratégie qu'entend suivre son gouvernement au cours des prochains mois.

A juste titre d'ailleurs, M. Lévesque prend d'abord soin d'inscrire son intervention dans une ligne de parfaite continuité avec l'action des gouvernements québécois qui l'ont précédé. Il y a des années que le Québec réclame non seulement un partage fiscal plus équitable mais aussi une révision substantielle des pouvoirs à l'intérieur de la fédération canadienne. Aucune de ces demandes passées du Québec n'est laissée de côté. Elles sont toutes, au contraire, assumées, reprises à son compte par le gouvernement Lévesque, lequel évite soigneusement de condamner ses prédécesseurs ou de se dissocier d'eux. Sur les lèvres de M. Lévesque, le rappel de l'évolution des quinze dernières années revêt une éloquence particulière. Car il fut mêlé aux conférences fédérales-provinciales dès le début des années soixante; il sait en conséquence de quoi il parle quand il évoque certains échecs passés.

Lorsqu'à partir de ces prémisses, M. Lévesque conclut que le Québec désire des changements substantiels dans l'aménagement actuel des structures politiques au Canada, il évoque ici encore une volonté très largement répandue au Québec, mais il le fait avec une fermeté nouvelle dont on est obligé de conclure que, cette fois, il faudra enfin la prendre au sérieux. Car là réside le changement essentiel: depuis le 15 novembre, le Québec a un gouvernement qui ne se contente plus de velléités de changement, mais se déclare résolu à passer aux actes. A moins d'être dépourvu de tout réalisme, on ferait bien de considérer que,

jusque-là inclusivement, M. Lévesque parle très probablement au nom d'une proportion de Québécois beaucoup plus élevée que ne le laissent croire les sondages récents sur l'adhésion au séparatisme.

Sur la formule que le PQ préconise pour mettre fin à l'imbroglio actuel des deux nations au sein de la Confédération, M. Lévesque est beaucoup moins sûr de parler au nom d'une majorité de ses concitoyens québécois. Si c'est de cette formule qu'il a voulu parler quand il a évoqué un "développement dynamique" qui serait à ses yeux "irréversible", il se pourrait que l'avenir lui réserve des surprises, ou, à tout le moins, des délais plus longs qu'il ne semble le prévoir.

Mais autant la formule de rechange de M. Lévesque soulève maintes objections non-résolues, autant est réelle et profonde la volonté québécoise de changement dont il se fait l'avocat. Même chez des hommes politiques fédéraux de plus en plus nombreux, on se rend désormais compte qu'il sera très difficile de maintenir le cadre politique canadien sans accepter d'y apporter des modifications importantes.

Vue dans cette perspective, la réponse que le premier ministre du Canada a apportée hier à l'intervention de M. Lévesque est dangereusement insatisfaisante. M. Trudeau reconnaît certes — et ce sont là chez lui des accents plutôt nouveaux — "que nous sommes entrés dans une période où il s'agit de mettre à l'épreuve nos structures, nos institutions, nos liens et nos rapports, et même nos convictions". Vouloir prouver qu'il n'entend pas s'écarter en gardien rigide d'une orthodoxie immuable, il ajoute même ces mots conciliants: "Je n'envisage pas notre tâche comme la défense de tout ce qui s'est fait avant nous, comme le maintien à tout prix du statu quo".

Il est sans doute terriblement vrai qu'il faudra tirer quelque part une ligne ferme de démarcation entre un fédéralisme renoué et des modifications si radicales qu'elles ne laisseraient plus en place qu'une caricature de société politique commune. A cet égard, on comprend qu'à ce stade-ci, M. Trudeau veuille éviter d'ouvrir toutes grandes les écluses du changement, de peur de ne pouvoir ensuite les refermer.

Mais, vu l'évolution des esprits qui se fait à un rythme accéléré dans sa propre province, il devient urgent que M. Trudeau se montre plus explicite quant aux possibilités de changements qu'il entretient. Si la bataille du référendum devait en effet se faire entre la conception plutôt rigide du fédéralisme qu'a incarnée jusqu'à ce jour M. Trudeau et la formule de souveraineté-association que défend le parti de M. Lévesque, il y aurait danger que celle-ci ne l'emporte, non pas parce qu'elle serait la meilleure en soi, mais parce que les défenseurs de l'autre position n'auraient pas su inventer à temps les changements qui lui auraient donné toute sa valeur auprès des électeurs.

Claude RYAN

bloc-notes

Une approche intuitive de l'immigration?

Des dernières déclarations — des premières, devrait-on dire — de M. Jacques Couture, faites en sa qualité de ministre de l'Immigration, on peut déjà dégager une perspective même si, au strict plan des objectifs avancés, on reste sur sa faim. On est même tenté de dire que nous sommes en présence d'un intuitif, en ce sens que la stratégie tend à précéder la connaissance précise des dossiers.

A ceux qui découvrent M. Couture après son arrivée à ce ministère hypersensible — qu'il cumule avec ceux du Travail et de la Main-d'œuvre — il se révèle généreux, sensible, animé d'un rare souci d'équité envers les immigrants, en un mot, un esprit ouvert qui n'a pas cette agaçante manie de vouloir plaquer sur n'importe quelle situation ses propres cadres de pensée. Nous avons trop souvent eu affaire à

cette dernière catégorie, dont les plus brillants spécimens vont jusqu'à couper et éliminer tout ce qui dépasse de leur calque, pour ne pas nous réjouir devant l'avènement de l'intuition au pouvoir.

Mais que dit M. Couture? Qu'il se propose de faire de ses concitoyens de souche récente des citoyens à part entière et, partant, de vrais Québécois. C'est ainsi que pour leur permettre de "vivre une égalité de droits" il veut les "associer à la détermination" de l'avenir de cette collectivité. Pour commencer, il mettra fin à l'exploitation des immigrants — avantage d'être ministre du Travail: M. Couture a annoncé un projet de loi définissant les conditions minimales du travail au Québec —, tentera d'arrêter le harcèlement policier dont des immigrants se disent vic-

times et, plus spécifiquement, mettra sur pied le Conseil consultatif de l'immigration que le précédent régime avait pensé mais qui n'a encore jamais fonctionné. Fin de l'esclavagisme, donc, fin des vexations et consultation des intéressés à la "détermination" de leur avenir intégré à celui de l'ensemble du Québec.

Que M. Couture veuille, dans le cadre précis du Canada auquel il se réfère, élargir les pouvoirs reconnus dans l'entente fédérale-provinciale, c'est fort beau, mais c'est aussi mettre la réponse dans la question: une entente ne peut reconnaître ce qu'elle exclut. En d'autres termes, on peut vouloir perfectionner le fonctionnement, institutionnaliser en même temps que la consultation, l'indispensable information dont, d'ailleurs, M. Couture a très bien senti toute l'impor-

tance. Mais il n'est pas question, en l'état actuel des choses, d'avoir la primauté en matière de sélection. Qui plus est, quand M. Couture, parlant devant le Mouvement Fraternelité Haïti-Québec, semble revendiquer la responsabilité de l'adaptation des immigrants (à condition d'avoir été correctement cité) il réclame ce qu'il possède: il est maître en matière d'adaptation et d'intégration, même si, dans le cas des COFI, l'argent provient du fédéral.

Le fait est que l'entente actuelle Québec-Ottawa peut être appliquée dans un esprit minimaliste ou, au contraire, maximaliste, à condition d'être familier tant du document que des structures de consultation — et des hommes! — en place.

Sans faire de procès d'intention à quiconque, n'est-il pas naïf de penser que des "pressions" — dictées par des sentiments généreux au ministre de l'Immigration du Québec — auprès d'Ottawa mettraient fin au harcèlement et aux "gestes d'intimidation" de la Gendarmerie royale si tant est que cesdits harcèlements découlent des sacro-saintes priorités fédérales? L'odieuse de ces tracasseries et la manière cavalière de certains officiers n'échappent à personne, mais peut-on venir à bout d'un système — un "lab" — serait plus juste — par de bonnes intentions?

Nous en revenons en fait à notre point de départ: vouloir rendre opérationnel un mécanisme essentiel comme le Conseil consultatif et vouloir fonctionner à l'intérieur de cadres existants signifient que M. Couture (et plus généralement le gouvernement du Parti québécois) cherchera à faire donner le maximum à l'appareil en place. L'accent prioritaire qui se dégage est celui mis sur l'intégration sociale de l'immigrant, ce qui, demain, devra aller de pair avec une politique linguistique rectifiée à la suite des résultats catastrophiques de la Loi 22 et de ses tests.

Pour peu qu'on prenne ces quelques déclarations de M. Couture comme des prémisses, force est de constater que l'actuel gouvernement a une approche nouvelle mais pas une politique en matière d'immigration. Ce qui, en soi, peut être excellent, dans la mesure où une telle démarche ne passe pas par des ruptures d'équilibre et des

HOCHELAGA

Voir page 6: Bloc-notes

Georges VIGNY

L'actualité

La politique américaine du Québec

par ANDRÉ PATRY

Une coïncidence, l'entrée en fonction à une semaine d'intervalle du premier ministre du Québec et du président du Mexique, permet à l'hebdomadaire américain U.S. News & World Report de consacrer, dans sa dernière livraison, plusieurs pages aux problèmes domestiques auxquels font face présentement le voisin septentrional et le voisin méridional des États-Unis. Ces problèmes sont qualifiés de "crises", encore que le magazine n'ose attribuer aux événements canadiens la même gravité que ceux dont le Mexique est la scène. Malgré tout, la majorité des lecteurs risque de retirer de ces articles une impression négative; et les milieux d'affaires eux-mêmes seront peut-être enclins, dans l'ensemble, à s'interroger sur la signification, à plus ou moins longue échéance, de l'arrivée au pouvoir du Parti québécois.

On n'a jamais sous-estimé à Québec l'influence de l'opinion publique américaine sur le développement économique du peuple québécois; et, peu après son élection, le premier ministre René Lévesque, faisant allusion aux relations internationales du Québec, a rappelé nos liens particuliers avec les États-Unis et la France, prenant soin d'indiquer l'importance singulière de nos rapports avec les Américains. Cette conscience aiguë du poids américain sur notre destinée collective rend sans doute compte de la rencontre que M. Lévesque aura à New York, moins de deux mois après son assermentation, avec les milieux financiers des États-Unis. Instruire, puis rassurer ceux qui non seulement détiennent d'énormes capitaux au Québec, mais contribuent également, par leur seule présence dans notre vie économique, à nous donner une bonne dose de crédibilité dans le reste du monde, voilà une politique à maintenir et à consolider de façon prioritaire. On ne peut oublier, en effet, que les autres pays susceptibles de concourir à notre avancement économique, comme l'Allemagne, le Japon et quelques États pétroliers, tirent une grande partie de leurs moyens financiers de réserves monétaires inscrites en dollars américains, et qu'aucun d'entre eux ne s'intéressera à l'économie québécoise si celle-ci est boudée par l'entreprise américaine, restée pour eux le modèle et le concurrent idéals.

Les relations entre les autorités québécoises et les autorités américaines avaient donné lieu, il y a une douzaine d'années, à des échanges de vues que le nouveau gouvernement du Québec voudra sûrement rétablir. En octobre 1964, le sous-ministre des affaires fédérales-provinciales, M. Claude Morin, avait eu un long entretien avec le consul général des États-Unis à Montréal, désireux de l'interroger sur les objectifs à long terme de la "révolution tranquille". La rencontre avait donné des résultats assez intéressants pour que M. Morin, autorisé par le premier ministre Lesage lui-même, envoyât au State Department l'un de ses principaux collaborateurs, chargé de tater le pouls de Washington à la suite du rapport transmis par le consul général américain. L'entretien, qui se déroula entre le fonctionnaire responsable des

affaires canadiennes et l'envoyé québécois, permit à celui-ci de comprendre que le gouvernement américain ne s'inquiéterait de la situation au Québec qu'autant qu'elle constituerait un danger pour la sécurité continentale. Naturellement, les Américains ne se réjouissent pas de l'affaiblissement éventuel du Canada; mais ils reconnaissent que le Québec était quelque chose de particulier et que sa personnalité propre pourrait bien l'amener un jour à une nouvelle définition de sa place au sein de l'ensemble canadien.

Depuis la rencontre de Washington — sans doute restée unique — le Québec n'a cessé de multiplier ses contacts officiels avec les États-Unis. En ces dernières années, il a ouvert des délégations à Boston, Chicago, Dallas et Los Angeles, de même qu'un office culturel à Lafayette, en Louisiane, qui s'ajoute à la délégation générale de New York dont l'importance est appelée à s'accroître, même si elle ne jouit pas encore en territoire américain du statut qu'elle réclame depuis longtemps. A Washington, il n'y a toujours rien. Une délégation du Québec dans la capitale américaine n'est peut-être pas nécessaire, d'autant plus qu'il n'est nullement certain que son établissement serait accueilli avec faveur, en ce moment, par les autorités américaines. Mais des contacts réguliers avec les représentants et fonctionnaires américains semblent souhaitables.

Outre l'activité déployée aux États-Unis par l'intermédiaire des missions permanentes qu'il y maintient, le gouvernement du Québec participe aux rencontres périodiques des premiers ministres des provinces orientales du Canada et des gouvernements des États de la Nouvelle-Angleterre. Il ne semble pas, toutefois, que ces réunions aient encore trouvé leur pleine utilité, puisque c'est parfois par simple courtoisie que l'ancien premier ministre du Québec consentait à y faire acte de présence. Il est probable que le nouveau premier ministre voudra profiter de ces colloques pour affirmer la vocation américaine du Québec.

Quand le gouvernement du Québec entreprendra l'examen de ses relations internationales, il cherchera, selon toute apparence, à donner au dossier américain une importance accrue. Il est heureux que le Québec possède déjà aux États-Unis plusieurs délégations. Mais il faudra accorder à ces agences les moyens de dépasser leur rôle économique afin qu'elles deviennent les porte-parole permanents dans tous les milieux américains de ce peuple voisin qui poursuit l'affirmation de sa personnalité séculaire. L'opinion publique, aux États-Unis, est toute-puissante; et c'est auprès de ceux qui la façonnent qu'il convient d'abord d'être agissant. C'est pourquoi une campagne d'information, à la fois discrète et efficace, sur la réalité québécoise pourrait bien se révéler prioritaire aux yeux des autorités du Québec quand viendra pour elles le moment d'évaluer nos rapports avec les Américains. Car, il faut le répéter, quand il s'agit du Québec ou du Canada, c'est souvent au jugement de nos voisins que s'en remettent ceux que l'intérêt ou la curiosité poussent vers nous.

lettres au DEVOIR

Les événements québécois vus de Saskatchewan

Monsieur Ryan,

L'émission Cross Country Check Up du 21 novembre fut fort intéressante. Ici, toutes les lignes téléphoniques furent bloquées pendant les deux heures que dura l'émission.

Un proverbe veut que "la petite fève brune fasse la meilleure soupe aux pois". Parti québécois: magnifique travail! Félicitations sans réserve de la part d'un anglophone protestant de la Saskatchewan!

Et que dire de la campagne de peur! Lorsque la CCF triompha une première fois en 1944, les banques restèrent fermées pendant une journée, et on raconta que les églises seraient brûlées! Or, les

banques sont toujours en place, et les églises aussi! Je crois aussi comprendre que Seagram's est toujours là, au Québec.

A titre de diplômé d'université et de membre des Forces armées, j'ai eu l'occasion de partager la vie d'une famille bilingue d'Ottawa entre 1943 et 1945. Vivre avec ces personnes, c'était apprendre ce que c'est que d'être Canadien. Elles étaient exquises.

Dans nos discussions à venir, il faudra sûrement se rendre compte que l'avenir du Québec ou du Canada dépend de tout le Canada non du seul Québec. Nous en sommes à peine à la première manche, et déjà ceux qui ont confondu un retrait sur trois prises

avec un circuit essaient de nous faire croire que la partie est finie. Il serait à peu près temps de recourir à un arbitre qui verrait à ce que chacun s'engage vraiment dans la joute!

La CBC et les journaux anglophones ne nous renseignent pas bien sur le Québec. J'ai l'impression que nous avons entendu plus de nouvelles sur le Québec en quelques jours qu'en un an. Comment pouvons-nous nous former des opinions honnêtes dans de telles circonstances?

Louis J. CROPP

Regina, Sask.,
le 22 novembre 1976

Une question essentielle

La question posée par Marcel Barthes et Geneviève Guay dans leur lettre de démission de la revue le Revue du consommateur, publiée dans LE DEVOIR de jeudi le 25 novembre 76, est d'une importance capitale pour les années que nous nous préparons à traverser.

Je résumerai cette question de la façon suivante: doit-on faire confiance au peuple québécois et lui laisser le choix des grilles de lecture qu'il voudra se donner, ou tout simplement lui fournir une grille d'interprétation toute faite (et ici nous pensons au marxisme) qui répondra à toutes les questions d'avance?

Les deux anciens rédacteurs op-

tent pour la première solution et cela pour des raisons d'objectivité et de liberté d'information. On peut contester cette position, mais il me semble qu'elle est stratégiquement possible et soutenable. A l'heure où nous aurons à faire un choix politique plus qu'important, il est essentiel de ne pas nous enliser dans des réponses toutes faites. Le marxisme est une philosophie et une théorie politique qu'on ne doit pas laisser pour compte, mais nous sommes plusieurs à penser que nous ne devons pas nous enliser non plus dans une Vérité qui ressemble parfois à ce dont nous avons mis tant de temps à nous débarrasser.

Quand le fédéralisme se mue en idéologie

M. le rédacteur,
Depuis les années 60, au Québec et au Canada, des politiciens ont graduellement transformé le concept de fédéralisme en idéologie. Le public et, forcément, les journalistes, ont pris l'habitude d'en faire autant.

Or, au départ, le fédéralisme en soi est neutre: ce n'est qu'un système d'organisation dont l'adoption ne nous dit pas s'il s'agit d'un régime démocratique ou non, de droite, de centre ou de gauche. Les États-Unis et l'URSS sont tous deux des fédérations.

Ici le débat, ou plutôt l'utilisation du mot "fédéralisme" a été faussé. Par exemple à Ottawa on en arrive à forcer M. Serge Joyal à "réaffirmer sa foi dans le fédéralisme" (LE DEVOIR, 18.11.76); M. Michel Roy écrit que "L'arrogance... n'est pas digne du fédéralisme" (LE DEVOIR, 18.11.76), comme si le fédéralisme était une religion ou un ensemble de valeurs.

Il me semble que pour mener à bien le débat qui s'engage il faudrait: retenir qu'il n'est pas question du fédéralisme abstrait mais de la fédération canadienne comme nous la connaissons; bien

comprendre que même si nous avons longtemps parlé de la "Confédération", il s'agit plutôt d'une fédération; noter que les règles internes des fédérations comportant des peuples de poids différents jouent habituellement en faveur du plus fort; et se rendre compte que les "grands ensembles" comme le Marché commun, qu'on se plaît à nous répéter sont à la mode, ne sont pas des fédérations ni même des confédérations.

Il faudra donc examiner froidement cette fédération particulière, créée en 1867, et non pas l'idée abstraite du fédéralisme, qui en soi n'est ni bonne ni mauvaise.

Raymond FAVREAU
Outremont, le 18 novembre 1976

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigné
Directeurs de l'information: Jean-François Paré, Louis Gauthier
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, incorporée dont les bureaux sont situés à 9130, rue Bowin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$52 par année six mois \$28. L'étranger: \$57 par année six mois \$31 trois mois \$19. Éditions du samedi: \$15 par semaine. Éditions du dimanche: \$15 par semaine. Tarif de l'abonnement versé par la poste ordinaire: \$15 par semaine. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 2558. Crédit légal Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (ligne groupée)

The Lévesque Connection

Il est déplorable que CTV ait évincé la filière française au Québec et donné l'alarme au moment même où, sans nul doute, la GRC allait intercepter les émissaires secrets de Paris auprès du Parti québécois. Il devrait être interdit aux médias d'entraver de la sorte le contre-espionnage canadien et, par un sensationnalisme injustifiable, ainsi mettre en péril la sécurité, plus que jamais vitale, de l'État fédéral.

Alertés, en effet, depuis l'arrière-boutique de l'Évangéline à Moncton jusqu'au bureau du premier ministre à l'Hydro-Québec, où René Lévesque a présument, le ou vers le 16 novembre, rencontré deux de leurs, les agents du Quai d'Orsay vont redoubler de prudence. Le risque est grand que le Québec se fasse alors passer un Niamey, la France étant bien connue pour sa soif d'uranium et son peu de scrupule à renverser le gouvernement là où elle en trouve.

Par bonheur, René Lévesque est aussi rusé avec les Français qu'il est retors avec les Anglais. Question d'endormir les uns et d'énerver les autres, le chef péquiste laisse croire à la flotte française,

qui n'en finit plus d'étendre ses bases à Saint-Pierre et Miquelon, que le pavillon tricolore protégera bientôt les usines d'uranium enrichi en baie d'Hudson, projet pour lequel Ottawa croit encore que la baie James a été harnachée, depuis le temps que les Rossillon et les Daniau comptent avec les Robert Bourassa, les Jean-Paul L'Allier et autres crypto-séparatistes.

Hélas, telle n'est pas la vérité. CTV a complètement raté le vrai complot. C'est avec une autre puissance étrangère que ledit René Lévesque prépare un coup. Heureusement, veillant au grain, le Globe and Mail a commencé de flairer l'affaire. Comme on aurait dû s'en douter, la baie James n'était qu'une manoeuvre de diversion, la France leurrée y servant de leurre.

L'enjeu réel, historique, éternelle, c'est le Labrador, que l'Hydro veut ramener au Québec en ruinant le projet de Gull Island, espoir des Maritimes, et dont René Lévesque, toujours le même, veut accaparer l'électricité pour la revendre, on aurait dû s'en douter, aux États-Unis, avec la connivence, il va sans dire, de cette puissance étrangère.

Les Français, il est vrai, ont financé le FLQ; comme ils ont concocté le coup du Général au balcon de l'hôtel de ville. Mais CTV rate l'essentiel en divulguant l'affaire du million à l'Évangéline. Il eût plutôt fallu s'enquérir des fouds secrets qui ont permis à la Sagouine de supplanter Roméo LeBlanc et de frayer la voie aux lignes de transmission entre Labrador City et New York.

Pendant que la télévision anglaise pousse le Canada dans une fausse piste, le complot américano-péquistes continue dans la plus inquiétante impunité. Les Français, il est vrai, ont financé l'Agence de presse libre du Québec, que la Gendarmerie royale si tant est que cesdits harcèlements découlent des sacro-saintes priorités fédérales? L'odieuse de ces tracasseries et la manière cavalière de certains officiers n'échappent à personne, mais peut-on venir à bout d'un système — un "lab" — serait plus juste — par de bonnes intentions?

Nous en revenons en fait à notre point de départ: vouloir rendre opérationnel un mécanisme essentiel comme le Conseil consultatif et vouloir fonctionner à l'intérieur de cadres existants signifient que M. Couture (et plus généralement le gouvernement du Parti québécois) cherchera à faire donner le maximum à l'appareil en place. L'accent prioritaire qui se dégage est celui mis sur l'intégration sociale de l'immigrant, ce qui, demain, devra aller de pair avec une politique linguistique rectifiée à la suite des résultats catastrophiques de la Loi 22 et de ses tests.

HOCHELAGA

Voir page 6: Bloc-notes

Georges VIGNY

des idées

des événements

des hommes

Afin de clarifier les questions nées du 15 novembre

Pourquoi pas deux référendums simultanés, l'un pour le Québec, l'autre pour l'ensemble des autres provinces du Canada?

Dans un ouvrage publié en 1975 sous les auspices du Centre québécois de Relations Internationales, (1) j'attirais l'attention sur les trois niveaux d'instabilité — ou de stabilité — qui affectent l'évolution du système politique québécois: l'international, le fédéral-provincial, et le régional.

Au cours de la dernière décennie, trois événements majeurs sont venus perturber à chacun de ces niveaux le système politique québécois. Au niveau international, le "Vive le Québec libre" a sans doute été l'élément le plus marquant et des plus remarquables. Au niveau régional, octobre 70 semble n'avoir qu'accidentellement perturbé le système politique québécois. Quant à l'élection du 15 novembre, elle représente bien sûr une date historique dans les annales du Québec. C'est cependant au niveau des relations fédérales-provinciales que son impact est et sera le plus grand.

Afin d'éviter tout malentendu, précisons immédiatement que la notion d'instabilité ne vaut que par rapport à l'état actuel du système, c'est-à-dire par rapport au statu quo. Toute modification brutale, ou tout élément pouvant mener à une modification rapide de ce statu quo, peut donc être considéré comme élément d'instabilité, quel que soit le jugement de valeur que l'on puisse porter sur le bien-fondé ou non de tel ou tel événement. Cette notion se veut donc extérieure à tout système de valeurs.

Le régional-international

Les interactions entre deux niveaux impliquent de toute nécessité une double relation: ce qui émane d'une origine X vers un point Y, et ce qui origine du point Y vers le point X.

La relation du régional à l'international est bien connue. L'histoire de l'indépendance des peuples qui a marqué toute la période de décolonisation nous enseigne que les États se sont efforcés d'internationaliser le conflit qui les opposait à la métropole. Le Québec n'est pas, si les mots ont encore un sens, un pays colonisé. La possibilité de faire inscrire la question de l'auto-détermination du peuple québécois à l'Assemblée générale des Nations unies, ou d'obtenir à cette fin un appui massif des États étrangers, paraît être pour l'instant sinon inexistant, du moins assez limitée. C'est sans doute par ailleurs à ce jugement qu'en sont arrivés les penseurs du Parti québécois lorsqu'ils ont formulé l'hypothèse d'un référendum québécois.

Deux événements majeurs pourraient modifier la situation: un ralliement massif du peuple québécois au référendum qui lui proposera son gouvernement, ou l'éclatement de troubles majeurs au Québec, ou encore la présence de ces deux éléments à la fois. Dans ces conditions, certains membres de la communauté internationale pourraient être amenés à revoir leurs attitudes vis-à-vis du Québec.

Pour l'instant, cependant, il semble peu probable que ce soit la relation de l'international au régional qui puisse faire bouger les choses. En d'autres termes, la probabilité que "la question québécoise" soit internationalisée de l'extérieur, grâce aux gestes (qui pourraient aller de l'envoi d'armes jusqu'à l'intervention directe ou indirecte) et paroles que pourraient poser ou dire d'autres États reste assez faible.

C'est donc dire que la situation actuelle, parce qu'elle est porteuse de germes de changement, invite pour l'instant les États étrangers à la prudence et à l'attentisme. Ceci ne signifie pas que les États tiers cessent d'entretenir des relations avec le Québec. Bien au contraire, il faudra bien que le dialogue s'instaure. Il reste toutefois que les Québécois auraient tort de se prendre de rêves illusoires sur la possibilité de faire débouler la situation au niveau international. Les États étant ce qu'ils sont, ils feront preuve d'une prudente réserve vis-à-vis du Québec, ce qui ne veut pas dire que d'aucuns ne multiplieront pas leurs contacts officiels et informels avec les autorités gouvernementales en place ou avec des groupes québécois à caractère privé ou public. Avoir deux fers au feu, c'est-à-dire main-

tenir avec le Québec et Ottawa des réseaux de communications privilégiés, n'est-ce pas la meilleure garantie qu'en toutes circonstances ils pourront se prévaloir des avantages d'une information éclairée, advenant le cas où se produirait l'impensable?

Cette situation nous fait déboucher sur un premier paradoxe: trop d'instabilité au niveau régional invite à la stabilité au niveau international.

Le niveau fédéral-provincial

Les relations entre le Québec et Ottawa, pour ne point parler des interactions entre le Québec et les autres provinces, constituent le niveau d'analyse privi-

légi de cet article. par deux référendums simultanés, l'un au Québec et l'autre pour l'ensemble des autres provinces du Canada? On pourrait longuement arguer ici de la valeur juridique d'un référendum qui n'impliquerait pas une consultation auprès de toutes les parties intéressées. Un référendum auprès des provinces anglophones exclusivement serait-il inconstitutionnel? Je laisse aux juristes le soin de répondre à cette question. Il va de soi cependant que rien n'interdit au gouvernement fédéral de consulter, s'il le souhaite, les provinces anglophones sur un sujet d'intérêt national, peu importe le nom que l'on veuille bien donner à cette procédure.

La seconde objection fondamentale que

pèse guère lourd aux yeux des provinces de l'ouest. Peut-on imaginer le prodigieux émoi historique qui résulterait de deux légitimités démocratiques concurrentes: un oui massif du Québec à son destin assorti d'un acquiescement des autres provinces?

Quoi qu'il en soit, au Québec comme à Ottawa, même si l'heure est au compromis, la logique des choses invite à la profession de doctrines diamétralement opposées dans leur aboutissement. Or lorsque l'on sait que les sentiments sont partagés et que les allégeances s'entrecroisent, on est en droit de se demander s'il vaut mieux soutenir de bonne foi une mauvaise cause, ou s'engager dans la bonne

prix fort élevé pour son maintien à l'intérieur de la fédération.

Toutes les déclarations et les écrits qui ont suivi ici et là le scrutin du 15 novembre démontrent, de toute façon, que le Canada s'oriente désormais vers une redéfinition nouvelle de son système politique. C'est donc dire que les Québécois ont intérêt à penser dès aujourd'hui en des termes très clairs ce que demain sera.

Le niveau régional

L'hypothèse du référendum entraîne au niveau régional une série de paradoxes nouveaux sur lesquels nous ne pouvons que brièvement nous arrêter.

D'aucuns la considèrent comme une hypothèse qu'il serait souhaitable de lever le plus tôt possible. Par exemple, l'incertitude qui règne dans les milieux financiers ne peut que rendre plus difficile des emprunts du Québec à l'étranger, ou encore rendre aléatoire toute politique d'investissements au Québec. Il est clair d'autre part que le Parti québécois ne pourra indéfiniment prétendre qu'il a été élu dans le cadre d'une élection provinciale tout en maintenant suspendue comme une épée de Damoclès l'hypothèse du retrait du Québec de la Confédération.

Le Québec devra tôt ou tard définir ses options fondamentales s'il veut conserver sa crédibilité auprès de ses électeurs, auprès du fédéral, et à l'étranger. En ce qui a trait à la stabilité économique du Québec, il est en tout cas paradoxal de constater que ce sont en grande majorité les anglophones et les personnes d'un certain âge qui possèdent des fonds en placement ou des obligations d'épargne du gouvernement du Québec comme de ses institutions publiques. Donc, des citoyens qui n'ont pas nécessairement embrassé la cause du P.Q., au contraire des jeunes qui ont voté majoritairement pour ce parti. Dans ces conditions, on voit difficilement comme le Parti québécois pourra satisfaire aux aspirations de ses éléments les plus progressistes sans d'autre part semer la panique auprès des détenteurs d'obligations d'épargne.

Les banquiers américains d'autre part suivent les consignes du silence et de la sérénité exemplaire affichée par leurs confrères canadiens. Personne n'a l'intention d'affaiblir le fragile équilibre de l'économie québécoise, déjà grevée d'une

dette extérieure considérable et surtout hypothéquée par le montant exorbitant de ses dépenses dans le secteur public. D'un côté comme de l'autre, la prudence règne. M. Claude Morin réassure. M. Parizeau parle tout au plus de souveraineté économique, ce qui laisse peut-être supposer qu'on s'oriente vers une négociation sectorielle destinée à rapatrier au Québec certains points d'impôt.

Trop d'incertitudes subsistent cependant pour que les autorités du Parti québécois ne se rendent pas compte qu'une accumulation d'assurances négatives ne constitue pas une politique. On ne peut logiquement prétendre qu'il y a un avant et un après, dans les mots, dans les idées, comme dans les comportements, sans en même temps postuler un minimum de cohérence entre cet avant et cet après. S'il est vrai que les comportements modifient les normes, et les normes les comportements, il faudra bien tôt ou tard que la pratique corresponde à la doctrine professée, et la doctrine professée à la pratique.

On nous propose pour l'instant la discontinuité entre l'avant et l'après, ce qui est loin d'être satisfaisant pour l'esprit. Le Parti québécois n'a jamais défini ses options fondamentales en matière d'indépendance. À l'exception peut-être du ministre Claude Morin qui a eu l'intelligence d'avancer la doctrine de l'étapisme. Celle-ci a au moins l'avantage d'avoir un sens, une résonance étymologique au contraire de l'indépendantisme, du séparatisme et du souverainisme, trois termes malheureusement utilisés à tort et à travers, et très souvent perçus de façon différente selon qu'ils tombent dans les oreilles des uns ou des autres.

C'est donc dire que le Parti québécois devra s'employer dans les mois qui suivent à mieux définir ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas. Ce n'est pas en disant que le destin du Québec n'est pas négociable qu'on résoudra tant soit peu l'étrange mais légitime interrogation québécoise: être ou ne pas être. Nous sommes. Il est bon qu'on le sache. Encore que certains n'en ont pris conscience que depuis le 15 novembre. Le comment être m'apparaît plus important, prioritaire même.

Voir page 6: Canadien

(1) "Le Nationalisme québécois à la croisée des chemins", Choix No 7, C.Q.R.L., 382 pages, Québec, 1975.

par
Albert LEGAULT

de la victoire du PQ au plan international. Mais il analyse principalement les répercussions de cette victoire sur le système politique canadien et propose une manière originale, pour les deux ordres de gouvernement, de faire face au défi que leur pose le résultat de l'élection du 15 novembre au Québec.

L'on pourrait opposer à cette procédure la suivante: ceci ne reviendrait-il pas à reconnaître du même coup un statut particulier pour le Québec? Il n'en est rien pour deux raisons. La première, c'est que le Québec détient sa propre légitimité, d'autant que le gouvernement s'est déjà engagé à tenir ce référendum. La seconde est très simple: une consultation des autres provinces équivaudrait tout simplement à leur demander si elles accepteraient éventuellement un statut particulier pour le Québec, et à quel prix. Ce n'est qu'à ce moment que l'on pourra sérieusement discuter de l'avenir du Québec et du Canada.

Un double référendum aurait l'avantage d'être tout à la fois démocratique et de présenter le maximum de liberté de manoeuvre pour les deux parties. Démocratique puisque le Québec, en dépit de sa solitude qui le rend à l'occasion farouche, fait toujours partie du Canada et qu'il n'est pas mauvais de connaître le prix qu'attachent les autres à son maintien à l'intérieur de la fédération. Liberté de manoeuvre, puisque les deux gouvernements, le vrai et le lointain, pourraient loyalement défendre chacun sa cause, sans risque d'être accusé de trahison ou de complicité.

Admettons l'hypothèse sacrilège que les plus ardents défenseurs du Parti québécois excluront du revers de la main. Supposons ainsi que certains tenants du séparatisme ne soient pas absolument convaincus du bien fondé de leurs thèses. Ils devront ainsi avoir à faire face à l'horrible dilemme d'avoir à défendre une cause en laquelle ils ne croient qu'imparfaitement, mais à laquelle il est bon de croire, ne serait-ce que pour obtenir un réaménagement de nos relations avec le reste du pays. Supposons d'autre part, que le séparatisme soit véritablement l'aboutissement logique des thèses défendues par le Parti québécois. Il pourrait dans ces conditions s'appuyer sur un vote légitime de sa population pour crier très forte que les choses ne vont plus et qu'il est temps, comme le précisait Denise Bombardier dans Le Monde du 25 novembre, d'inventer le changement, tout en sachant pertinemment que les résultats d'un référendum parallèle, tenu par Ottawa, pourraient aboutir à des conclusions diamétralement opposées.

Il vaut mieux avoir la satisfaction de dire que nous n'aimons pas la situation actuelle, tout en nous sachant aimés par nos partenaires provinciaux anglophones, que d'avoir à nous faire dire que nous sommes toujours aimés sans avoir notre mot à dire quant à la nature de l'état de nos relations avec le système actuel.

L'hypothèse sacrilège inverse, suivant laquelle le reste du Canada dirait oui à la séparation du Québec — pour improbable qu'elle soit, ne saurait être totalement exclue. Après tout, le Québec ne

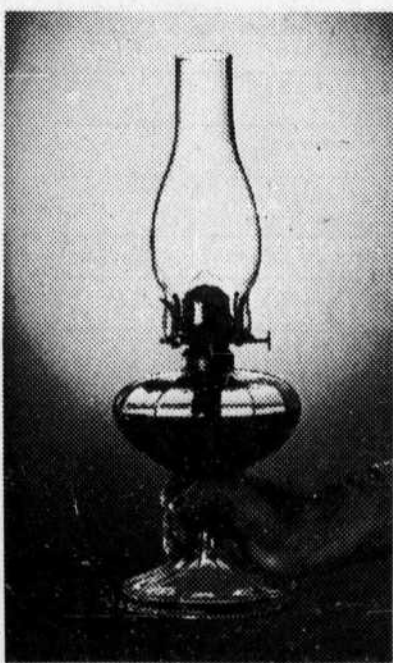
d'un coup
d'essai,
faites un
coup de
maître



avec Salignac,
vous oublierez
tous les autres
cognacs

VS 128G NAPOLÉON 128F

emprunter à la Caisse populaire



c'est
le bon
moyen d'y voir clair

Si vous devez faire face à des dépenses imprévues, consolider vos dettes, ou si vous souhaitez réaliser vos projets, consultez les experts-conseils de votre Coopérative d'épargne et de crédit. Ils vous aideront rapidement à y voir clair en équilibrant avec vous votre budget.

Nos taux d'intérêt sont abordables et nous y incluons une assurance-vie qui protège les vôtres. Nos modalités de remboursement tiennent compte de vos possibilités.

Emprunter à la Caisse populaire, c'est le bon moyen d'y voir clair... parce que ça vous appartient.

la météo

La province a de nouveau connu une journée très froide hier. De plus vents modérés du nord-ouest sur le sud-est de la province ont rendu la température très désagréable. Aujourd'hui une perturbation en provenance de l'ouest ennuagera graduellement l'ouest de la province. Elle occasionnera un réchauffement marqué des températures à son approche.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: Nuageux avec neige, accumulation de 5 cm. Maximum de -15. Aperçu pour mercredi: dégagement.

Chibougamau, Haute-Mauricie, Laurentides: Ensoleillé le matin suivi d'un ennuagement et de neige en soirée. Maximum de -12 à -15. Aperçu pour mercredi: dégagement.

Outaouais, Montréal: Ensoleillé le matin suivi d'un ennuagement en

après-midi et possibilité de neige en soirée, maximum de -8 à -10. Aperçu pour mercredi: dégagement.

Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières: Ensoleillé. Ennuagement en fin de journée. Maximum de -8 à -15. Aperçu pour mercredi: neige la nuit et le matin et dégagement.

Lac Saint-Jean: Ensoleillé avec un maximum près de -18. Aperçu pour mercredi: ennuagement suivi de neige légère.

Baie-Comeau, Sept-Îles: Ensoleillé avec un maximum près de -18. Aperçu pour mercredi: ennuagement suivi de neige légère.

Rimouski, Gaspésie: Ensoleillé avec un maximum de -16 à -18. Aperçu pour mercredi: ennuagement suivi de neige légère.

M. René Lévesque soutient que le Québec ne peut aller en deça du premier consensus que les provinces avaient présenté au ministre des Finances la semaine dernière. L'offre fédérale, telle que formulée pour le moment, ferait perdre entre 150 et 200 millions à la province, dit-il, et lui paraît plus que raisonnable de demander de "maintenir au moins le niveau actuel des revenus".

Si le fédéral achetait par miracle le compromis des provinces, on ne sait trop comment se conduirait le Québec. Son ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, se contentait d'affirmer qu'il faudrait alors "réétudier la situation" mais que le Québec a décidé d'adhérer au front commun sur la seule base de la première proposition interprovinciale.

Selon M. Ed Schreyer, du Manitoba, la nouvelle position d'une majorité des provinces pourrait aller jusqu'à accepter un "désengagement" graduel qui libérerait progressivement le fédéral de ses obligations. Celui-ci céderait aux provinces l'équivalent de quatre points d'impôt l'an prochain, puis trois l'année suivante, et ainsi de suite peut-être jusqu'à l'extinction.

Ottawa et les provinces s'affrontent encore sur les modalités des paiements de péréquation que le fédéral consentira aux provinces plus pauvres pour "égaliser" le revenu des nouveaux 12,5 points d'impôts qu'il transférera l'année prochaine aux provinces pour financer les programmes dits "à frais partagés". Ottawa veut élargir "à la moyenne nationale" des revenus des provinces, et celles-ci veulent une égalisation "au niveau des deux provinces les plus riches". Là aussi c'est l'impasse et M. Macdonald affirme qu'il ne saurait céder sans créer des querelles interminables. "Chat échaudé craint l'eau froide", dit-il en allusion à l'affaire des garanties de recettes.

Plusieurs premiers ministres provinciaux, même partisans de l'hypothèse de repli, se sont dits plutôt pessimistes quant aux chances de règlement de l'ensemble de ce contentieux d'ici le milieu de la journée, alors que la délégation québécoise doit quitter Ottawa pour l'ouverture de la première session parlementaire du nouveau gouvernement. M. Macdonald assure toutefois qu'il y a encore place pour des négociations.

M. Schreyer soupçonne le fédéral de vouloir tenir une ligne dure par mauvaise humeur envers le Québec. "Il est malheureux qu'on croie ici qu'un compromis sur une question fiscale ressemble à une concession au Québec; c'est incorrect, et c'est triste".

Durant les quelques brèves heures en palabres qui leur restent aujourd'hui, les premiers ministres, s'ils réussissent à se désengager des questions fiscales, discuteront de l'état général de l'économie, des contrôles anti-inflationnistes et du chômage. Un programme si chargé qu'il exigerait peut-être une autre conférence fédérale-provinciale.

NOUVELLE PREUVE

été constitué par la fondation, la croissance et maintenant la venue au pouvoir d'un parti qui n'a jamais caché ses couleurs sur les questions fondamentales.

"Il s'agit là, de toute évidence, d'un processus dynamique, qui a naturellement causé et cause encore des inquiétudes, à ceux surtout qui ne l'ont pas compris, mais qui apparaît désormais irréversible".

M. Lévesque invite ensuite les leaders politiques, comme tous les Canadiens, à comprendre cette évolution du Québec "de même que l'esprit positif dans lequel nous y voyons se dessiner l'avenir de nos relations".

Il ne cherche ni l'affrontement, ni l'incompréhension, ni l'hostilité. Il propose, non pas de détruire, "mais d'amener les institutions politiques à s'adapter à la réalité dynamique du Québec aussi bien qu'à la vraie réalité canadienne".

Il se dit convaincu qu'un Québec souverain, associé au reste du Canada, "améliorerait les choses non seulement pour nous, mais aussi pour tous nos voisins, car il sera plus conforme aux tendances profondes et normales de nos sociétés".

M. Lévesque s'engage pour finir à bien informer les citoyens du Québec sur toute cette question et, devant la presse en soirée, n'écarte pas la possibilité d'entreprendre une tournée d'informations à travers le Canada pour expliquer davantage ses positions.

M. Trudeau, de son côté, a tenu à remercier M. Lévesque d'avoir "exposé son point de vue". Dans une brève déclaration, remise plus tard à la presse, le premier ministre du Canada constate "que nous sommes entrés, avec tous les Canadiens, dans une période où il s'agit de réexaminer et de mettre à l'épreuve nos structures, nos institutions, nos liens et nos rapports, et même nos convictions".

"Nous sommes devant un défi qui nous ouvre, j'en suis convaincu, de nouvelles possibilités".

Il ne s'agit pas, poursuit le premier ministre fédéral, de maintenir le statu quo "à tout prix", mais plutôt de "bâtir un fédéralisme encore plus fécond, d'assurer encore mieux la liberté, l'épanouissement et le bien-être des citoyens et des collectivités au Canada".

Pour y parvenir, il faudra la prudence, la bonne foi et l'imagination.

"Quand je parle du Canada, dit-il, je n'y associe pas une identité qui viendrait en quelque sorte s'opposer à celle qui est si chère à tous les Canadiens français, à tout Québécois, conscient de son histoire et de

ses racines. Je ne parle pas de façonner une personnalité canadienne qui absorberait et engloberait la culture, les valeurs et le sentiment particulier d'appartenance des habitants du Québec, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou encore des Prairies, de l'Ontario, des Maritimes ou de Terre-Neuve, ou de nos peuples autochtones.

"Je songe plutôt à une société qui se serait donnée pour idéaux la liberté, l'égalité et, pourquoi pas, la fraternité. Je songe à une société qui, en suscitant la coopération chez ses membres, en favorisant la mise en commun des ressources des différentes régions et en faisant en sorte que les diverses cultures qui coexistent en son sein puissent se réaliser pleinement, garantir mieux qu'une collectivité isolée ne pourrait le faire, nos possibilités d'épanouissement et notre bien-être personnels.

"L'unité existe dans la mesure où, partageant des idéaux et des aspirations semblables, nous tentons de les atteindre ensemble. L'unité ne peut pas être pour nous l'uniformité".

Plus loin, M. Trudeau reconnaît qu'il y a beaucoup à accomplir sur les plans constitutionnel, gouvernemental et social, ainsi qu'au niveau des collectivités. "L'essence du fédéralisme est dans l'accomplissement: entre les gouvernements et aussi, disons-le, entre les gens".

M. Lévesque, commentant en soirée l'intervention de M. Trudeau, a reconnu que celui-ci faisait appel, du moins par le vocabulaire, à des notions nouvelles: culture et collectivités par exemple, des notions qu'il n'a pas employées jusqu'ici. Mais, à la fin, dit-il, "il nous renvoie à une grande mosaïque".

LES "ESPIONS"

puis le 15 novembre. •

De Paris, un porte-parole du gouvernement français a vigoureusement nié les allégations contenues dans l'émission diffusée au réseau CTV en les qualifiant d'"histoires à la James Bond".

Pour sa part, le consul général adjoint de France à Québec, M. Pierre Decourt, a indiqué que la politique diplomatique de son pays est de ne pas se mêler des affaires intérieures d'autrui même quand il s'agit de pays avec lesquels la France entretient des liens amicaux. M. Decourt y voit "un mélange d'histoires passées d'insinuations et d'affirmations déconcertantes. Ça relève de la fabulation".

Interrogé par les journalistes qui couvrent la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, M. René Lévesque s'est esclaffé de rire. "Sauf dans l'imagination de W5, ça n'existe pas".

Le premier ministre du Québec a néanmoins reconnu avoir rencontré le député français, Xavier Daniau, à trois ou quatre reprises depuis l'accession du PQ au pouvoir. Ces entretiens s'inscrivaient dans le contexte des accords de coopération culturelle et technique entre la France et le Québec.

Enfin le leader indépendantiste voit dans ce genre d'émission de télévision quelque chose d'insultant pour les Québécois, "comme si le Canada anglais croyait que les Québécois sont incapables de décider eux-mêmes de leur avenir sans recourir à ce genre de flicotage ou de sabotage de l'extérieur".

Le chef du gouvernement québécois blâme le Canada anglais de se servir périodiquement de ce genre de truc depuis que le Québec a appris à devenir adulte. Il a enfin indiqué qu'il a déjà vu des films de suspense plus intéressants et beaucoup moins coûteux que cette émission W5 diffusée par CTV. Puis, il a conclu: "Si M. Rossillon est un espion français, moi, je suis pape".

D'autre part, le quotidien francophone des Maritimes, l'Évangéline, a nié avoir reçu \$1 million ou quelque autre somme de M. Rossillon. Selon le directeur du journal, M. Claude Bourque, l'Évangéline a encaissé une somme d'environ \$400,000 en 1968, à titre d'aide culturelle du gouvernement français et cette contribution fut révélée à l'époque au cours d'une conférence de presse.

L'émission W5 faisait croire enfin que la France, dont les réserves d'uranium seraient épuisées d'ici 1985, est très intéressée aux gisements québécois, considérant que cinq gisements sont déjà prêts à être mis en valeur.

Sur cet aspect du dossier, c'est le ministre fédéral de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, qui a été amené aux Communautés à répondre aux questions de l'opposition. Il a indiqué qu'il n'est pas question que le gouvernement Trudeau modifie en faveur de la France ou d'un autre pays sa politique d'exportation d'uranium.

En vertu des plans à plus long terme de l'ex-gouvernement Bourassa pour le développement des ressources énergétiques, il était prévu qu'une usine d'uranium enrichi serait construite aussitôt que serait terminée le développement des ressources hydro-électriques de la région de la baie James. Entre-temps, le gouvernement fédéral s'est opposé à ce projet du gouvernement québécois et M. Gillespie a promis à l'opposition que les choses en resteraient ainsi pour l'instant.

D'autres ministres du gouvernement Trudeau ont allégué hier qu'ils n'étaient pas suffisamment informés relativement aux allées et venues de M. Daniau et Rossillon. Tout juste de retour d'une conférence de l'OTAN à Bruxelles, le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a promis au Parti conservateur de s'enquérir de nouvelles données et de faire rapport à la Chambre au cours des prochains jours.

COMMENT ÇA VA?

au cours desquelles Charles Lynch, président de la tribune de la presse parlementaire, se détachant du peloton, regarda le premier ministre fixement, on sent presque physiquement monter l'impatience chez celui-ci.

Au nom de tous les premiers ministres réunis, M. Peter Lougheed, premier ministre de l'Alberta, rappelle que la conférence doit se dérouler à huis clos ainsi qu'en sont convenus les chefs de gouvernement.

Comme les journalistes ne se retirent toujours pas et qu'il n'a pas été prévu de faire appel à un service d'ordre pour les évacuer, M. Trudeau ajourne la conférence qui s'ouvrira dans une autre salle, loin des regards indiscrets.

En sortant, le premier ministre du Québec explique aux journalistes qu'il l'interrompt que la discussion, pour être

utile et efficace, doit à son avis se dérouler derrière des portes closes. Autrement, dit-il, "ce serait un happening".

Pour M. Lynch, il fallait que cette conférence se déroulat publiquement parce que la population canadienne a le droit de savoir comment ses élus vont s'y prendre pour "sauver la Confédération" que menace le gouvernement de M. Lévesque.

"Nous sommes ceux qui avons été élus par le peuple", répondra plus tard M. Trudeau au président de la tribune des courriéristes parlementaires.

"Vous aviez dit, M. le premier ministre, que vous pourriez vivre avec une conférence publique!" déclare M. Lynch à M. Trudeau au moment où celui-ci se retirait.

"C'est avec vous que je ne peux vivre, Charles!" répond le premier ministre qui ne cherche plus à dissimuler sa colère.

Cette répartie a profondément blessé M. Lynch qui, il faut le souligner, n'était pas et ne prétendait pas être dans cette affaire le "porte-parole" de la presse. Les journalistes du Québec, par exemple, n'ont pas songé à protester contre le huis-clos qui est d'usage courant dans ces conférences, mais, par solidarité pour ceux de leurs confrères anglophones qui appuyaient la protestation de M. Lynch, ils sont quand même restés dans la salle quand l'ordre de la quitter leur fut donné.

Ce mouvement de protestations, conçu depuis quelques jours, devait à la limite prendre la forme d'un "sit-in" qui aurait été "spontané". Telle était, en tout cas, l'intention d'une poignée de correspondants parlementaires regroupés autour de M. Lynch. Mais la majorité des journalistes n'était pas acquise à cette démarche dont le caractère, on l'a vite senti, est avant tout politique.

Aux yeux du chroniqueur des journaux de la chaîne Southam — qui n'a exercé aucune pression indue sur ses collègues — la presse devait revendiquer sa place et son rôle dans une conférence qui intervient à une heure critique dans l'histoire du pays. M. Lynch rappelle à cet égard les paroles prononcées par M. Jacques Parizeau lors de la conférence des ministres des Finances, la semaine dernière. A la blague, le ministre des Finances du Québec a parlé des "Pères de la dé-Confédération".

Voilà un sujet sur lequel M. Lynch et un très grand nombre de ses confrères de l'Ouest, de l'Ontario et des Maritimes tolèrent fort mal les plaisanteries.

Certes, la question constitutionnelle n'est pas inscrite à l'ordre du jour et l'avenir du pays n'est pas directement en cause ces jours-ci à Ottawa où l'on discute plutôt de l'état de l'économie, du chômage, de l'inflation et des arrangements fiscaux. Mais qu'à cela ne tienne, répliquent nos confrères de langue anglaise qui, depuis le 15 novembre, pensent que la presse doit se montrer beaucoup plus vigilante en ces matières. Sait-on jamais ce que vont dire, convenir ou décider ces messieurs!

Pourtant, M. Lévesque a répété à plusieurs reprises depuis son arrivée à Ottawa que son gouvernement respecte le consensus inter-provincial auquel M. Parizeau s'était déjà rallié la semaine précédente, consensus qui amène toutes les provinces à opposer au gouvernement fédéral un "front commun", tout au moins sur les accords fiscaux qui sont au cœur de la présente conférence.

Pour exprimer l'évidente nervosité, sinon l'anxiété, qui prévaut chez plusieurs

de nos collègues de langue anglaise, signalons un petit fait qui s'est produit alors que M. Trudeau s'acheminait vers M. Lévesque. Une jeune fille, reporter au service d'une chaîne radiophonique de l'Ontario, se présente devant le premier ministre, l'arrête au passage, braque son micro et, soudain muette, cherche péniblement à formuler sa question. M. Trudeau a deviné ce qu'elle voulait lui demander et lui dit: "Vous voulez sans doute savoir si c'est aujourd'hui le début de la fin de la Confédération! Eh bien, mademoiselle, non, ce n'est pas aujourd'hui..."

SESSION Suite de la page 3

cours des prochaines heures comment il entend régler le sort des 1,300 enfants d'immigrants italiens empêchés de fréquenter l'école anglaise ayant échoué les tests linguistiques.

Les ministres Jacques-Yvan Morin et Camille Laurin poursuivaient au cours du week-end leurs dernières consultations avec les représentants de la communauté italienne et devraient annoncer sous peu le compromis auquel ils en sont arrivés.

Le gouvernement considère cette décision comme extrêmement importante puisqu'elle permettra notamment de mesurer comment il entend traiter les minorités.

En dernier lieu, cette session permettra de constater comment se débrouillent tous ces députés péquistes dont la très grande majorité d'entre eux n'ont aucune expérience de la vie parlementaire.

Ils ont tenu hier après-midi leur premier caucus depuis l'élection. En plus de leur indiquer la teneur des projets de loi qui seront discutés à partir de demain, on les a sans doute informés des rudiments de la procédure parlementaire. Les dirigeants du gouvernement souhaitent évidemment que ses députés soient studieux et disciplinés mais ce n'est que sur le parquet de l'Assemblée que l'on pourra décoder si tout le monde accepte sereinement le rôle obscur de back-bencher.

MICROBES Suite de la page 3

Dans cette veine, tous les rêves sont permis: les uns pensent à de nouvelles bactéries qui pourraient digérer rapidement les déversements de pétrole, d'autres pensent à créer des plantes alimentaires capables d'utiliser l'azote de l'air et qui pourraient donc croître sans engrais, etc.

Pour l'instant, toutefois, on est certes en mesure de greffer de nouveaux gènes dans des bactéries et d'utiliser la prolifération microbienne pour obtenir des kilos d'un gène particulier mais les chercheurs connaissent très mal les mécanismes qui contrôlent l'expression des gènes dans une cellule donnée.

Outre l'article sur les crochets génétiques qu'il vient de publier dans le premier numéro de la revue scientifique hollandaise "Gene", M. Narang est aussi directement impliqué dans les recherches sur les mécanismes qui réglementent l'expression des gènes.

Ainsi, il a été le premier à réaliser la synthèse du gène qui permet à des cellules de fabriquer l'enzyme nécessaire pour digérer le lactose. Le gène en question est le mieux connu des mécanismes géni-

ques qui rendent possible l'expression d'un gène.

M. Narang n'a pas lui-même vérifié le fonctionnement de son gène synthétique parce qu'il ne possédait pas les installations nécessaires. Il a plutôt laissé ce soin à des équipes de l'université de Californie et de l'université Cornell qui se sont chargées de l'implanter dans des bactéries.

Normalement, dans la cellule, les gènes semblables sont dotés d'un "répresseur" qui les empêche d'agir. En insérant dans ces cellules un surplus de gènes dépourvus de répresseur, les chercheurs américains ont été en mesure de déclencher la formation de l'enzyme qui rend possible la digestion du lactose.

Un colorant a alors permis d'identifier facilement le phénomène et de prouver que les gènes artificiels implantés sont vraiment fonctionnels.

M. Narang soutient que ce gène particulier pourrait lui-même devenir un outil fort utile pour les prochaines recherches sur la recombinaison génétique: "il serait possible de lier à ce gène les nouveaux éléments génétiques qu'on veut étudier avant d'utiliser les crochets génétiques pour planter le tout dans une cellule. Cette technique permettrait d'identifier rapidement les cellules où la recombinaison a réussi puisque ces dernières commenceraient aussitôt à digérer le lactose".

BLOC-NOTES Suite de la page 4

déclirantes remises en question. Mais ça suppose quelques conditions précises: une connaissance parfaite de tous les dossiers et de tous les scénarios; une volonté bien arrêtée de se servir largement du potentiel spécialisé existant puisqu'il est clair que Québec privilégie l'efficacité dans la continuité; enfin, et là M. Couture doit se sentir dans son élément pour peu que ses autres ministères lui en laissent le temps: une volonté politique propre aux animateurs qui fera fonctionner le ministère comme une courroie de transmission entre le gouvernement et les collectivités concernées.

À défaut, on atteint bien vite la limite de l'approche intuitive: se résigner à fonctionner à coups de... généralités.

CANADIEN Suite de la page 5

Quels objectifs fondamentaux le Québec entend-il poursuivre dans sa politique avec l'Ottawa, avec les autres provinces, notamment l'Ontario qui aura plus de poids dans l'avenir du Québec qu'on ne le pense généralement, avec les États-Unis, l'Europe, et les autres régions du monde? De quels moyens le Québec dispose-t-il pour faire valoir ses objectifs à l'étranger? Et dans quelle mesure ces moyens seront-ils différents lorsque le Québec se sera pleinement réalisé?

Le dialogue ne fait que commencer. Avec Ottawa. Avec les provinces. Avec la communauté anglophone du Québec. Avec l'ensemble des Québécois. Ceci m'apparaît plus important que la valse des "ismes", allant du fédéralisme au séparatisme en passant par l'étapisme, que risque, à long terme, d'étouffer la voix des hommes. Tout compte fait, ce devrait être l'objectif prioritaire de l'actuel gouvernement du Québec.

Mappins présente une collection unique de bijoux de succession

Nous avons le plaisir de vous présenter cette collection extraordinaire de bijoux provenant de successions, de vendeurs ou de particuliers. Faites vite votre choix. Les prix sont attrayants, et à cause de l'exclusivité de cette présentation, il se peut que la pièce que vous désirez soit déjà vendue. Veuillez nous en excuser d'avance.

No	Description	Valeur	Prix de vente
1. 336-900129-01	Bracelet pour dame, monture platine, sertie d'émeraudes et de diamants, large boîtier avec épingle de sûreté, 4 émeraudes naturelles 1.80cts, 8 diamants 2.00cts et de diamants 2.40cts.	6,500	4,875
2. 336-222376-07	Montre bracelet pour dame 14Kt, 17 pierres, de marque Genève, 112 diamants 2.25 cts.	2,150	1,613
3. 336-222376-05	Boucles d'oreilles de diamants, monture or 18 Kt et de platine, 54 diamants 2.85 cts, quelques coupes européennes	2,150	1,550
4. 510-380852-02	Broche, sertie de turquoises, diamants et une perle de 1.6MM, sur un monture or 18 Kt, sertie de 76 turquoises et de 17 diamants.	1,850	1,388
5. 510-368846-02	Broche moderne 18 Kt, sertie d'un kunzite 2.3 cts, 4 diamants 0.34 cts.	1,350	1,012
6. 336-207744-15	Médaille religieuse, 18 kt, sertie de 4.5 diamants 0.68 cts.	850	638
7. 510-380737-03	Broche de saphires et de diamants 18 Kt, motif circulaire moderne, 19 cabochons de saphires 0.23 cts et de 19 diamants	650	488
8. 336-222350-13	Épingle à cravate 14 Kt, motif fer à cheval, 12 diamants 0.28 cts.	250	188
9. 336-222374-02	Bague à diamant pour hommes, monture or jaune 14 Kt, sertie d'un diamant 0.85 cts.	1,950	1,463
10. 336-222374-10	Bague pour dame, monture or jaune 18 Kt, sertie d'une émeraude 0.85 cts, de 12 diamants 0.55 cts et de 26 diamants 0.32 cts.	1,450	1,088
11. 510-368409-01	Bague pour dame, monture platine, sertie de 3 diamants 0.80 cts, d'origine européenne.	1,150	863
12. 510-557157-02	Bague, monture platine sertie de 3 pierres comprenant un diamant d'origine européenne 0.37 ct, 2 saphires et 2 diamants 0.10 ct.	1,050	788
13. 536-506737-01	Bague pour dame, monture or jaune 14 Kt, sertie d'un diamant 0.33 cts et de 2 diamants 0.05 cts.	900	675
14. 521-065105-01	Bague pour dame, monture or jaune 18 Kt, sertie d'un diamant 0.33 cts et de 2 diamants 0.05 cts.	750	563
15. 534375943-01	Bague pour dame, monture or jaune 18 Kt, sertie d'un diamant 0.20 cts, de 2 diamants 0.46 cts et de 4 diamants 0.06 cts.	750	563
16. 336-222374-04	Bague pour dame, monture de platine, sertie de 21 diamants 0.85 cts.	750	563
17. 534-373629-01	Bague pour dame, monture or jaune 14 Kt, sertie de 3 diamants 0.48 cts.	625	469
18. 510-380651-01	Bague pour dame, monture platine et or jaune 18 Kt, sertie de 10 diamants 0.30 cts et de 12 diamants 0.24 cts.	525	394
19. 336-222374-01	Bague de 7 diamants 0.52 cts, monture or jaune 18 Kt, d'origine européenne.	425	319
20. 510-368829-03	Bague pour dame, monture or jaune 14 Kt, sertie de 6 diamants 0.18 cts et de 12 rubis 0.40 cts.	400	300

Les poids sont approximatifs.

La valeur de chacune des pièces a été déterminée par les spécialistes diplômés de nos laboratoires de gemmologie. Vous pouvez utiliser la carte Chargex ou notre plan budgétaire, ou porter le montant à votre compte.

Mappins

1000 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, 866-7431

+

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

PONTBRIAND, Angéline. — À Montréal, le 13 décembre 1976 à l'âge de 85 ans, est décédée, Mme Veuve Georges E. Pontbriand, née Angéline Trépanier. Elle laisse dans le deuil ses filles: Pauline Champoux, Louise (épouse de Laurent Girouard), Margot Graham, Denyse Lanouette, 2 fils: André (époux de Jeanne Arseneault) et Luc. Les funérailles auront lieu mercredi le 15 décembre. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire & J.S. Vallée, No 1111 rue Laurier ouest. Outrement à 8 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 9 h 00 heures, et de là au cimetière des Saints-Anges de Sorel lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Morgentaler**La Cour retire les dernières accusations**

La longue bataille juridique dans laquelle était engagé le Dr Henry Morgentaler a pris fin officiellement hier quand la Cour supérieure du Québec a retiré les neuf dernières accusations portées contre lui.

Le tribunal n'a mis qu'une minute à officialiser la fin des procédures qui, entreprises en 1970, devaient former la toile de fond d'une des causes les plus célèbres du monde dans le domaine de l'avortement.

Me René Domingue, qui a représenté la couronne lors des deux derniers procès intentés contre le Dr Morgentaler pour avoir pratiqué un avortement illégal, a brièvement déclaré en Cour supérieure que le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, avait décidé de retirer les dernières accusations portées contre le médecin d'origine polonaise.

Le ministre avait déjà annoncé son intention, vendredi, d'abandonner les procédures contre le Dr Morgentaler.

"La Cour n'a d'autre choix que d'abandonner les accusations", a déclaré Me Domingue, en témoignant devant le juge Yves Forest. Le magistrat a répliqué en disant au médecin: "Vous êtes libéré".

A l'extérieur de l'enceinte du tribunal, le Dr Morgentaler a été abordé par son conseiller juridique, Me Claude-Armand Sheppard, qui l'a félicité en lui rappelant que cette bataille légale avait duré sept ans.

Me Domingue a aussi serré la main du médecin et a échangé quelques phrases avec lui.

Le Dr Morgentaler a exprimé l'intention de retourner à sa clinique de l'est de Montréal dès jeudi mais n'a pas voulu répondre aux questions portant sur son avenir professionnel.

Il a affirmé que cette bataille légale de sept ans, qui avait débuté par un raid policier à sa clinique, à l'été 1970, l'a presque mené à la ruine financière.

Il prétend que les frais juridiques et légaux lui ont coûté environ \$300.000. Le gouvernement du Québec a aussi gelé ses propriétés en attendant que soit réglé le paiement de quelque \$350.000 en arriérés de taxes.

Le ministre Bédard, en abandonnant les accusations pendantes contre le Dr Morgentaler, avait invité son homologue fédéral, M. Ron Basford, à amender l'article du Code criminel en vertu duquel le médecin montréalais fut mis en accusation.

Le Dr Morgentaler avait été condamné à 18 mois de prison en 1975 sous une première accusation d'avortement, après que la Cour suprême du Canada eut maintenu un jugement de la Cour d'appel du Québec renversant un acquittement par jury.

Le médecin avait purgé 10 mois de cette sentence avant que le ministre fédéral de la Justice n'ordonne un second procès. Cette nouvelle procédure s'était également terminée par un acquittement.

Durant son séjour en prison, le médecin fut accusé d'un second avortement illégal. Ce nouveau procès se termina aussi par un acquittement. Cet acquittement fut cette fois maintenu par la Cour d'appel.

Il devait comparaître de nouveau, lundi matin, sous une nouvelle accusation d'avoir pratiqué un avortement illégal.

Dans tous les cas, il avait admis avoir violé la lettre de la loi qui stipule qu'un avortement doit être pratiqué dans un hôpital reconnu sur approbation d'un comité spécial de trois membres.

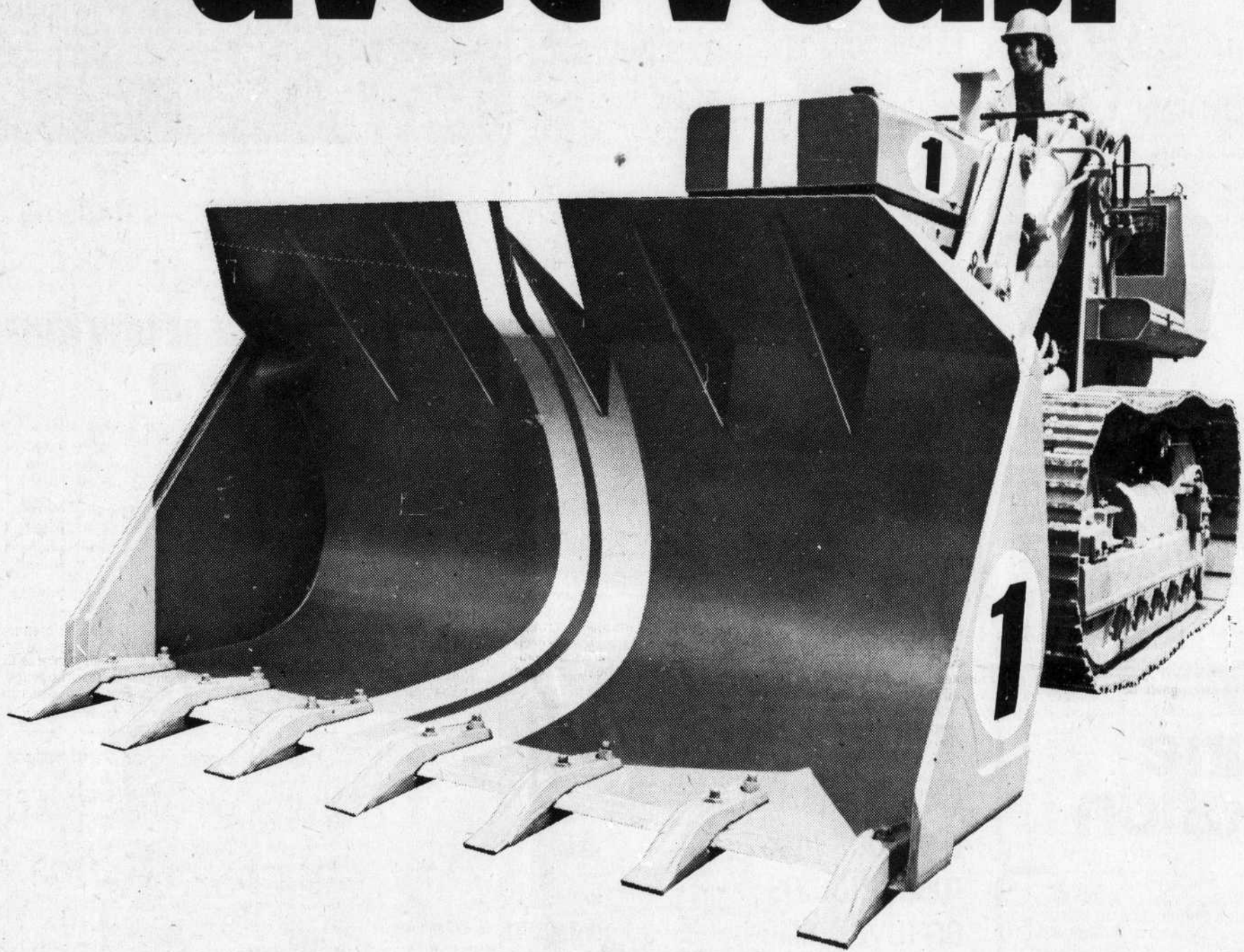
Le Dr Morgentaler affirmait par contre que les 6.000 avortements qu'il avait pratiqués dans sa clinique étaient nécessaires à la santé et au bien-être des patientes.

Gilmore**La Cour refuse d'ajourner l'exécution**

WASHINGTON (AP) — Par 5 voix contre 4, la Cour suprême des États-Unis a rejeté hier une demande d'ajournement de l'exécution de Mark Gilmore, le condamné à mort qui exige d'être exécuté au plus tôt. Cette demande avait été présentée par sa mère.

La cour s'est dessaisie du cas Gilmore au profit d'un tribunal de l'Utah où le condamné à mort est détenu.

A la BCN, on fonce avec vous.



C'est logique, puisque de votre réussite dépend la nôtre. Alors, nous travaillons avec vous. Quand vous empruntez chez nous, nous mettons tout en oeuvre pour vous aider.

Le sens du risque partagé

C'est justement parce que nous avons ce sens du risque partagé que nous avons mis sur pied le Service d'expansion du crédit industriel et commercial.

Son objectif est de vous aider à découvrir toutes les possibilités d'expansion de votre entreprise. Son rôle: fonder avec vous pour concrétiser ces possibilités et faire progresser vos affaires.

Ses moyens d'action sont nombreux: le crédit d'exploitation, les prêts moyen terme pour fins d'expansion, le financement provisoire, la lettre de crédit commerciale, la lettre de garantie, le service de placement... pour n'en citer que quelques-uns.

La dimension internationale

La BCN peut également vous être utile si vous faites des affaires

avec l'étranger. En effet, tous les jours de la semaine, nous sommes en communication avec les cinq continents.

À l'échelle internationale, rien ne nous est étranger: devises, financement des importations et des exportations, recouvrement, lettres de crédit et virements par câble, etc.

Pour vous faciliter les choses, nous avons une filiale à Paris, un bureau de représentation à Londres, ainsi que 2.000 correspondants dans le monde.

À qui parler?

Pour profiter de la force de frappe de l'équipe du Service de l'expansion du crédit industriel et commercial, ou pour faciliter vos transactions avec l'étranger, il vous suffit de vous adresser au directeur de l'une des quelque 400 succursales BCN. Et vous verrez qu'à la BCN, on est toujours prêt à fonder avec vous.



Banque Canadienne Nationale

BCN. La Banque des gens d'affaires.

Selon une étude de la CSN

L'Alcan réalise des économies "au détriment du public"

par Louis-Gilles Francoeur

En conservant l'usage privé de six centrales hydroélectriques au Québec, la compagnie Alcan réalise ainsi "au détriment du public" des économies annuelles de \$68,4 millions, affirme la CSN dans un document émanant de son service de recherches et qui doit être présenté au gouvernement cette semaine.

Afin d'éviter aux consommateurs de payer indirectement pour les avantages de cette centrale, le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, a réitéré hier le vœu du conseil confédéral de sa centrale, qui a déjà réclamé la nationalisation de cette compagnie.

De plus, la CSN, par la voix de son président, a proposé de rendre cette nationalisation rétroactive au 1er juin dernier, date du déclenchement du lock-out contre les travailleurs d'Arvida, et de constituer à même les revenus ainsi nationalisés de cette entreprise un fonds d'indemnisation des syndiqués frappés par des grèves et des lock-out au sein de cette entreprise.

Le dossier de la CSN contre l'Alcan survient au moment où les 800 membres de cette centrale, en grève à Shawinigan depuis plus d'un mois, tentent d'obtenir davantage que leurs 8.000 autres collègues de la Fédération des syndicats du secteur de l'aluminium, une association indépendante, qui sont retournés récemment au travail après six mois de lock-out en acceptant les propositions salariales d'un rapport de médiation.

Selon le document de la CSN, l'Alcan contrôle à elle seule une puissance hydroélectrique de 2.350.000 kilowatts, soit l'équivalent de 22,4% du réseau hydroélectrique public du Québec. Par contre, selon un document émanant directement de cette compagnie, dont LE DEVOIR a obtenu copie, cette multinationale évaluait elle-même en juin sa puissance totale au Québec à 2.587.000, soit 234.000 kw de plus que l'analyse de la CSN.

Par contre, la revente d'une bonne portion de son électricité à l'Hydro-Québec, c'est-à-dire un milliard de kw-heure au coût de \$3 millions, permet à l'Alcan de réduire son coût net de production à 0,173.

En comparaison, ajoute le document de la CSN, les entreprises québécoises, qui consomment de l'électricité en grande quantité, paient en moyenne 0,547 cent du kw-heure, soit une économie pour l'Alcan de 0,538 cent du kw-heure. La Reynolds Metals Aluminium Co., une filiale de l'Alcan située à Baie Comeau, a payé l'an dernier un prix de 0,509 cent du kw-heure à l'Hydro-Québec, révèle l'étude syndicale.

Par rapport aux États-Unis, l'Alcan bénéficie au Québec d'un prix de production d'électricité de deux à sept fois inférieur. Mais le rapport de la firme Greenshield est moins conservateur que la CSN une

fois de plus. En effet, cet autre document précise que les taux américains sont de deux à quinze fois supérieurs à ceux de l'Alcan au Québec, avec une moyenne se situant entre six et huit fois.

L'Alcan n'est pas la seule compagnie privée à opérer un ou plusieurs barrages électriques pour son meilleur profit. Ainsi, la Manicouagan Power

Corp., la Mac Laren Quebec Power Co., l'Abitibi Paper Co. (une filiale de la Price), la Quebec North Shore Paper Co. détiennent le reste de la production privée du Québec.

Jusqu'ici, les politiques gouvernementales ont consisté à dire aux grandes entreprises de construire elles-mêmes leurs propres barrages, comme l'avait énoncé l'ancien

premier ministre, M. Robert Bourassa à propos du projet franco-québécois d'usine d'uranium enrichi.

Le dossier de la CSN est par contre muet à propos du "loyer" payé chaque année par les entreprises privées pour la présence de leurs barrages sur les cours d'eau publics. Ces loyers, qui ont été ajustés il y a quelques années,

n'en représentent pas moins un élément de coût dérisoire qui n'a jamais été rendu public dans le cas de l'Alcan.

L'augmentation de ce loyer, dans certains États américains, constitue une sorte de taxe ajustée sur les prix de l'électricité, qui compense pour la perte d'utilisation des cours d'eau publics par les entreprises d'État.

Réplique de Pepin au directeur des métallos

Les syndicats internationaux implantés au Québec sont actuellement aux prises avec les aspirations d'indépendance politique de leurs membres d'une part et la dépendance de leurs organisations à l'endroit des puissantes organisations américaines d'autre part.

Telle est la "contradiction" relevée hier par l'ex-président de la CSN, M. Marcel Pepin, qui donnait la réplique au rap-

port moral présenté la semaine dernière par le directeur québécois des métallos (FTQ) à l'occasion du congrès de ce syndicat à Fermont. M. Pepin a tenu ces propos à l'occasion d'un dîner-causerie prononcé devant un club social de Mont-Laurier.

"Certains, a dit M. Pepin en se référant aux propos de M. Gérin-Lajoie, tentent de faire passer ceux qui pratiquent un syndicalisme différent, issu de

chez nous, comme étant ceux qui importent de l'étranger notre type syndical. Or, ce sont ceux qui pratiquent un syndicalisme américain qui nous apportent une conception étrangère".

M. Pepin a soutenu qu'il avait toujours préconisé le libre-choix des travailleurs à propos de leur type de syndicalisme. "Mais j'ai toujours dit qu'il y a plus qu'un anachronisme à ce que les travailleurs de chez nous soient reliés à une structure syndicale américaine".

Dans son rapport moral, M. Gérin-Lajoie avait reproché à MM. Marcel Pepin et Yvon Charbonneau d'avoir engagé la CSN et la CEQ dans une problématique marxiste. Le directeur des métallos reprochait principalement à cette pensée d'être trop abstraite pour les travailleurs et même d'avoir un effet démobilisateur sur eux, en plus d'opposer entre elles les organisations syndicales d'orientation différente.

Pour M. Gérin-Lajoie, la CSN et la CEQ ont refusé d'appuyer le Parti québécois à l'occasion des dernières élections parce que ce parti n'affiche pas une pensée marxiste. Une grande partie de l'analyse de M. Gérin-Lajoie a été corroborée par le premier ministre, M. René Lévesque, qui a tenu à rendre visite aux congressistes la semaine dernière.

Certificats d'études aux mécaniciens en tuyauterie

Une centaine d'entrepreneurs de la région métropolitaine, membres de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ), ont reçu hier soir un certificat attestant qu'ils avaient suivi assidûment un cours de perfectionnement hebdomadaire échelonné sur plusieurs mois.

Une initiative de la CMMTQ, ce cours traitait de tous les aspects pertinents à la bonne gestion d'une entreprise et s'adressait plus précisément aux entrepreneurs en installations de plomberie, chauffage, climatisation et brûleurs à l'huile.

La cérémonie a eu lieu en présence de M. Claude-Ulysse Lefebvre, président de la Régie des entreprises de construction du Québec, de M. Gilles Laporte, sous-ministre du Travail, et de la hiérarchie de l'organisme impliqué, dont M. Claude Larochelle, directeur général.

"Il s'agissait tout simplement de tenter de corriger la situation des nombreuses faillites que l'on retrouvait autrefois dans l'industrie de la construction", commente M. Henri Hudon, secrétaire exécutif du bureau montréalais de la CMMTQ. "Aujourd'hui, le nombre de faillites est tombé presque à zéro parmi nos membres, et c'est le public qui bénéficie de cette compétence accrue."

La Corporation regroupe quelque 2.300 entrepreneurs en tuyauterie au Québec, dont plus de 800 dans la région métropolitaine. Le cours de perfectionnement, créé à Montréal, sera maintenant repris à Québec puis dans les autres grands centres de la province, quoiqu'un entrepreneur abrité ait été au nombre de ceux qui ont reçu un certificat hier, après avoir fait le trajet chaque semaine durant toute la durée du cours.

De son côté, M. Larochelle souligne que la CMMTQ "donne le ton à beaucoup d'autres secteurs de la construction en assumant pleinement et efficacement son rôle".

MONTREAL / POLYNÉSIE

\$3. et quart

VIA LE RESTAURANT

KOH-TIKI

Du lundi au samedi, le Koh-Tiki vous entraîne dans un voyage gastronomique. Venez y déjeuner et découvrez l'exotisme de sa cuisine et de son ambiance. Pour réserver, appelez après 9 heures à 842-7777. Ouvert également le dimanche de 16 heures à 23 heures.

Hôtel Sheraton-Mt. Royal

CENTRE-VILLE, METRO PEEL
UN HOTEL SHERATON

NUMÉROS GAGNANTS DU 1^{er} TIRAGE DE LOTO CANADA, LE 5 DÉCEMBRE 1976

SÉRIE A	SÉRIE B	SÉRIE C
1er numéro complet 3450805 gagne \$1 million les billets se terminant par 50805 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 0805 gagnent \$500 les billets se terminant par 805 gagnent \$100 2e numéro complet 2640653 gagne \$100.000 les billets se terminant par 40653 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 0653 gagnent \$500 les billets se terminant par 653 gagnent \$100 3e numéro complet 2778271 gagne \$100.000 les billets se terminant par 78271 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 8271 gagnent \$500 les billets se terminant par 271 gagnent \$100 4e numéro complet 1828691 gagne \$1 million les billets se terminant par 28691 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 8691 gagnent \$500 les billets se terminant par 691 gagnent \$100 5e numéro complet 2209675 gagne \$100.000 les billets se terminant par 09675 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 9675 gagnent \$500 les billets se terminant par 675 gagnent \$100 6e numéro complet 3278867 gagne \$100.000 les billets se terminant par 78867 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 8867 gagnent \$500 les billets se terminant par 867 gagnent \$100 7e numéro complet 2693336 gagne \$1 million les billets se terminant par 93336 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 3336 gagnent \$500 les billets se terminant par 336 gagnent \$100 8e numéro complet 2874716 gagne \$100.000 les billets se terminant par 74716 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 4716 gagnent \$500 les billets se terminant par 716 gagnent \$100 9e numéro complet 2594556 gagne \$100.000 les billets se terminant par 94556 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 4556 gagnent \$500 les billets se terminant par 556 gagnent \$100 10e numéro complet 1192109 gagne \$¼ million les billets se terminant par 92109 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 2109 gagnent \$500 les billets se terminant par 109 gagnent \$100 11e numéro complet 1122101 gagne \$50.000 les billets se terminant par 22101 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 2101 gagnent \$500 les billets se terminant par 101 gagnent \$100 12e numéro complet 1711289 gagne \$50.000 les billets se terminant par 11289 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 1289 gagnent \$500 les billets se terminant par 289 gagnent \$100 13e numéro complet 2257574 gagne \$25.000 les billets se terminant par 57574 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 7574 gagnent \$500 les billets se terminant par 574 gagnent \$100	1er numéro complet 3450805 gagne \$100.000 les billets se terminant par 50805 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 0805 gagnent \$500 les billets se terminant par 805 gagnent \$100 2e numéro complet 2640653 gagne \$1 million les billets se terminant par 40653 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 0653 gagnent \$500 les billets se terminant par 653 gagnent \$100 3e numéro complet 2778271 gagne \$100.000 les billets se terminant par 78271 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 8271 gagnent \$500 les billets se terminant par 271 gagnent \$100 4e numéro complet 1828691 gagne \$100.000 les billets se terminant par 28691 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 8691 gagnent \$500 les billets se terminant par 691 gagnent \$100 5e numéro complet 2209675 gagne \$1 million les billets se terminant par 09675 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 9675 gagnent \$500 les billets se terminant par 675 gagnent \$100 6e numéro complet 3278867 gagne \$100.000 les billets se terminant par 78867 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 8867 gagnent \$500 les billets se terminant par 867 gagnent \$100 7e numéro complet 2693336 gagne \$100.000 les billets se terminant par 93336 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 3336 gagnent \$500 les billets se terminant par 336 gagnent \$100 8e numéro complet 2874716 gagne \$1 million les billets se terminant par 74716 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 4716 gagnent \$500 les billets se terminant par 716 gagnent \$100 9e numéro complet 2594556 gagne \$100.000 les billets se terminant par 94556 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 4556 gagnent \$500 les billets se terminant par 556 gagnent \$100 10e numéro complet 1192109 gagne \$50.000 les billets se terminant par 92109 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 2109 gagnent \$500 les billets se terminant par 109 gagnent \$100 11e numéro complet 1122101 gagne \$¼ million les billets se terminant par 22101 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 2101 gagnent \$500 les billets se terminant par 101 gagnent \$100 12e numéro complet 1711289 gagne \$50.000 les billets se terminant par 11289 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 1289 gagnent \$500 les billets se terminant par 289 gagnent \$100 13e numéro complet 2257574 gagne \$25.000 les billets se terminant par 57574 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 7574 gagnent \$500 les billets se terminant par 574 gagnent \$100	1er numéro complet 3450805 gagne \$100.000 les billets se terminant par 50805 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 0805 gagnent \$500 les billets se terminant par 805 gagnent \$100 2e numéro complet 2640653 gagne \$100.000 les billets se terminant par 40653 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 0653 gagnent \$500 les billets se terminant par 653 gagnent \$100 3e numéro complet 2778271 gagne \$1 million les billets se terminant par 78271 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 8271 gagnent \$500 les billets se terminant par 271 gagnent \$100 4e numéro complet 1828691 gagne \$100.000 les billets se terminant par 28691 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 8691 gagnent \$500 les billets se terminant par 691 gagnent \$100 5e numéro complet 2209675 gagne \$100.000 les billets se terminant par 09675 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 9675 gagnent \$500 les billets se terminant par 675 gagnent \$100 6e numéro complet 3278867 gagne \$1 million les billets se terminant par 78867 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 8867 gagnent \$500 les billets se terminant par 867 gagnent \$100 7e numéro complet 2693336 gagne \$100.000 les billets se terminant par 93336 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 3336 gagnent \$500 les billets se terminant par 336 gagnent \$100 8e numéro complet 2874716 gagne \$100.000 les billets se terminant par 74716 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 4716 gagnent \$500 les billets se terminant par 716 gagnent \$100 9e numéro complet 2594556 gagne \$1 million les billets se terminant par 94556 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 4556 gagnent \$500 les billets se terminant par 556 gagnent \$100 10e numéro complet 1192109 gagne \$50.000 les billets se terminant par 92109 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 2109 gagnent \$500 les billets se terminant par 109 gagnent \$100 11e numéro complet 1122101 gagne \$¼ million les billets se terminant par 22101 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 2101 gagnent \$500 les billets se terminant par 101 gagnent \$100 12e numéro complet 1711289 gagne \$¼ million les billets se terminant par 11289 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 1289 gagnent \$500 les billets se terminant par 289 gagnent \$100 13e numéro complet 2257574 gagne \$25.000 les billets se terminant par 57574 gagnent \$5.000 les billets se terminant par 7574 gagnent \$500 les billets se terminant par 574 gagnent \$100

Prix spéciaux de \$100.000 (un seul prix pour la série et le numéro exacts).

C 2369482 A 1581079 C 2761171
C 1272173 A 3017022 A 1683897
C 2082254 C 2579189 B 2104100
B 1457125 A 2465868 B 1298071
A 1803382

Prix spéciaux de \$1 Million (un seul prix pour la série et le numéro exacts).

A 1207895
A 1573604
A 3263845

Les billets pour le deuxième tirage sont déjà en vente!
12 grands prix de \$1 Million, jusqu'à 150,000 prix offerts,
tous tirés dans une seule série.



Loto Canada

PRIX IMBATTABLES

LE ROY

7139 PLAZA ST-HUBERT

277-4581

MÉTRO JEAN-TALON

VOTRE DÉPOSITAIRE DE CONFIANCE POUR TOUTES MARQUES RECONNUES

MINOLTA YASHICA FUJICA SAWYER KODAK VIVITAR RICH ARGUS ELMO GAF

Cartes de crédit non acceptées durant la vente

une invitation

La Société d'énergie de la Baie James a aménagé une salle d'information au rez-de-chaussée de son siège social, au 800 est, boulevard de Maisonneuve à Montréal. (Place Dupuis).

Elle offre au public des séances d'information sur le complexe La Grande, l'un des plus grands projets hydroélectriques au monde qui se réalise présentement à la Baie James. A défaut d'aller vérifier vous-même sur place, une présentation audiovisuelle très particulière vous montrera toute la beauté des paysages sauvages et l'ampleur des travaux qu'on y a entrepris.

Séances d'information tous les mercredis entre 12h30 et 13h30 et entre 16h et 17h

De plus, les groupes de 10 à 40 personnes seront reçus à l'heure et au jour qui leur conviendra. Pour rendez-vous, composez: 844-3741 poste 1193.

Société d'énergie de la Baie James

MEMO...

de **GINETTE LABELLE** et de **MADELINE TREMBLAY**

Une invitation SPÉCIALE à la femme qui S'Y CONNAÎT, qui AIME le beau, le chic, le nouveau et qui SAIT ECONOMISER!

Voir notre vente SPÉCIALE d'avant Noël

50% et plus de rabais sur les vêtements

Robes chemisiers en jersey de laine rég. \$60. spécial \$25.

Jupes en gabardine ou en velours rég. \$30. spécial \$15.

Cardigans et pull-over pure laine/mixte rég. \$30. spécial \$ 8.

Robes chasubles de fin lainage et doublées rég. \$69. spécial \$30.

Manteaux de cuir quantité limitée rég. \$149. spécial \$75.

Sacs à main en cuir — 20% de réduction

Haute Couture Carla Inc.

521 rue Bélanger — sortie sud — métro Jean-Talou

Tél.: 270-1182

COOPRIX

PAS DE SPÉCIAUX, MAIS UNE PREUVE!

Un client de chez Steinberg aurait économisé 9.3% (1) en venant acheter sa viande à Cooprix, tandis qu'un client de chez Dominion aurait épargné plus encore soit 10.5% (1)

Les services de Cooprix ont, durant deux semaines réalisé une enquête sur le total des produits vendus dans les départements de viandes de chez Dominion, 7795, les Galeries D'Anjou, Steinberg, 7830, les Galeries D'Anjou et Cooprix, 3600 est, boul. Saint-Joseph.

PRODUITS	Semaine du 18/11/76			Semaine du 2/12/76			PRODUITS	Semaine du 18/11/76			Semaine du 2/12/76		
	DOM.	STB	COOP	DOM.	STB	COOP		DOM.	STB	COOP	DOM.	STB	COOP
Steak Club	3.68	3.08	2.87	3.78	3.08	2.87	Jambon cottage roll Maple Leaf	1.56	1.59	1.46	1.69	1.75	1.52
Steak Boston	2.88	2.98	2.77	3.18	2.98	2.77	Jambon cottage roll Legrade	—	1.48	1.36	—	1.69	1.53
Filet mignon	4.58	4.58	3.97	4.58	4.58	3.97	Jambon La Chaumière	2.58	2.49	2.46	2.59	2.69	2.58
Faux filet (Spencer)	3.18	3.28	2.97	3.28	3.28	2.97	Jambon mignon Diner Ham Hyg.	—	2.16	2.30	—	2.28	2.41
Steak de côte (Ribs Steak)	1.78	1.78	1.47	1.98	1.98	1.47	Fesse de jambon prêt à servir	1.05	1.15	1.09	1.25	1.25	1.19
Steak surlonge	1.78	1.78	1.77	1.78	1.78	1.77	Jambon épaule (Picnic)	0.94	0.85	0.95	0.86	0.99	0.99
Steak sandwich (Minute)	1.78	—	1.67	1.88	—	1.67	Saucisse fumé Hygrade	0.89	0.92	0.81	0.89	0.89	0.85
Steak T-Bone (Aloyau)	1.88	1.88	1.47	1.98	1.98	1.47	Saucisse fumé tout boeuf Coorsh	1.07	1.01	0.94	—	1.08	0.94
Steak côtelette (Wing)	1.98	1.88	1.47	2.08	1.98	1.47	Creton 10 oz Taillefer	0.95	1.19	0.97	1.18	1.19	0.97
Steak délicatésé	1.88	1.88	1.67	1.88	1.88	1.67	Bacon 1 lb Maple Leaf	1.55	1.59	1.46	1.45	1.49	1.37
Steak pointe de surlonge	1.78	1.78	1.67	1.78	1.78	1.67	Back bacon 6 oz Maple Leaf	1.43	1.57	1.35	1.43	1.49	1.35
Steak haut de ronde	1.88	1.88	1.67	1.88	1.88	1.77	Saucisson polonais 12 oz Hygrade	1.62	1.64	1.34	1.62	1.64	1.34
Steak de ronde	1.48	1.58	1.27	1.58	1.58	1.37	Bologne tranché 1 lb Hygrade	1.14	1.15	0.94	1.14	1.15	0.94
Boeuf haché ordinaire	0.68	0.56	—	0.68	0.68	—	Jambon cuit 6 oz Maple Leaf	1.19	1.09	1.01	1.19	1.16	1.05
Boeuf haché maigre	1.48	1.48	0.97	0.98	1.48	0.97	Jambon pressé 6 oz Hygrade	0.96	1.03	0.85	0.96	1.03	0.85
Boeuf haché mi-maigre	0.98	0.88	0.77	0.83	0.98	0.77	Jambon cuit 12 oz Hygrade	—	2.46	2.18	—	2.49	2.22
Boeuf en cube	1.26	1.48	1.27	1.48	1.48	1.27	Simili poulet 6 oz Hygrade	0.45	0.57	0.47	0.57	0.39	0.47
Jarret de boeuf avec os	1.18	1.08	0.77	1.28	1.08	0.77	Cornichons piments Hygrade	0.45	0.57	0.47	0.57	0.39	0.47
Côte de boeuf (Spare Ribs)	0.58	0.58	0.47	0.68	0.58	0.47	Pain de viande olive 6 oz Hygrade	0.45	0.57	0.47	0.57	0.39	0.47
Rôti de côtes	1.68	—	1.37	1.88	—	1.37	Choix de charcuterie Hygrade	0.83	0.94	0.78	0.78	0.94	0.78
Rôti de croupe (bas)	1.48	1.58	1.17	1.58	1.58	1.27	Pain de porc 6 oz Hygrade	0.69	0.69	—	0.69	0.69	—
Rôti de croupe (haut)	1.58	1.68	1.27	1.68	1.68	1.37	Smoked meat 4 env. 2 oz Coorsh	1.49	1.49	1.27	1.49	1.49	1.27
Côtes croisées	—	0.86	1.07	1.18	1.08	1.07	Bologna roll 1 lb 8 oz Hygrade	1.73	1.73	1.42	1.73	1.73	1.42
Rôti de palette	0.49	0.49	0.65	0.88	0.88	0.59	Bologna roll à l'ail Hygrade 1 lb	1.24	1.25	1.02	1.24	—	1.02
Rôti haut de côtes européen	0.69	0.98	0.85	0.98	0.98	0.79	Chicken roll 8 oz Hygrade	0.84	0.87	0.72	0.87	0.87	0.72
Coupe inflation	—	—	0.75	—	—	0.75	Salami au boeuf roll 10 oz Hygrade	1.09	1.27	1.03	1.09	1.27	1.03
Poulets de 5 à 7 lbs frais	—	1.09	1.07	1.09	1.09	1.07	Saucisse La Belle Fermière 1 lb	1.27	1.09	1.17	1.21	1.28	1.17
Poulets de 3 à 4 lbs frais	0.85	0.85	0.77	0.85	0.85	0.75	Saucisse McCarry 1 lb	1.24	1.27	1.20	1.21	1.27	1.20
Poitrine de poulet frais	1.45	1.45	1.35	1.45	1.45	1.35							
Cuisses de poulet frais	1.29	1.29	1.15	1.29	1.29	1.15							
Ailes de poulet frais	0.75	—	0.59	0.75	0.75	0.59							
Rôti de côtes de porc	1.15	1.13	1.07	1.13	1.13	1.07							
Rôti de longe de porc	1.25	1.23	1.17	1.23	1.23	1.17							
Porc haché (2)	0.78	0.78	1.19	0.78	0.78	1.19							
Jarret de porc (2)	—	0.63	0.65	0.48	0.48	0.60							
Filet de porc (mignon)	—	2.99	2.67	2.99	2.99	2.67							
Côtelettes de porc (Chops)	1.71	1.73	1.67	1.83	1.73	1.47							
Steak de porc	1.57	—	1.59	1.57	—	1.59							
Flanc de porc	1.39	1.33	1.29	1.29	1.29	1.17							
Lard salé entrelardé	1.39	1.33	1.29	1.33	1.29	1.17							
Côtes de porc (Spare Ribs)	1.35	1.35	1.29	1.35	1.29	1.16							
Rôti de lard épaule	1.07	0.99	0.96	1.05	1.05	1.05							
Rôti de fesse de porc	0.98	0.98	1.23	1.37	1.29	1.27							
Rôti soc de porc	1.17	1.09	1.12	1.15	1.15	1.19							
Rôti soc de porc roulé	1.37	1.19	1.27	1.35	1.29	1.35							
Côtelettes de veau épaule	1.39	1.29	1.19	1.39	1.29	1.19							
Veau haché (2)	0.98	0.83	1.19	0.83	0.83	1.09							
Jarret de veau	0.99	—	0.89	0.99	0.85	0.89							
Fesse de veau	1.89	1.79	1.69	1.89	1.79	1.69							
Côtelettes de veau (Chops)	2.09	1.95	1.79	2.09	1.95	1.69							

(1) Le pourcentage d'économie a été calculé sur le même nombre de produits disponibles chez Cooprix en comparaison avec Steinberg et sur le même nombre de produits disponibles chez Cooprix en comparaison avec Dominion.

(2) Ces produits sont toujours vendus à Cooprix sous étiquette "frais" et non pas "décongelé".

BON POUR
LAISSEZ-PASSER
DE 15 MARCHÉS

3600 est, boul. St-Joseph

1420 est, rue Legendre

1133 boul. Shevchenko,
Ville LaSalle



Coop du Consommateur de Montréal

Postes: une autre journée de réflexion

OTTAWA (PC) — Le ministère des Postes a refusé hier, de reprendre les négociations avec le syndicat, réclamant plutôt une journée additionnelle de réflexion, après le répit du week-end.

Le différend provient d'une interprétation différente des clauses de la convention collective relatives aux changements technologiques.

La partie syndicale soutient que le ministère viole le contrat de travail, ce qui est évidemment nié par la partie patronale.

Les négociations durent depuis le 6 décembre et les dirigeants des 22.000 postiers ont menacé de débrayer à nouveau si le litige persiste.

Selon le président du syndicat, M. Joe Davidson, "le gou-

vernement s'éloigne de plus en plus d'un juste système de relations avec son propre personnel".

M. Davidson faisait allusion à la déclaration du ministre des Finances, M. Donald MacDonald, voulant qu'on continue à contrôler les salaires des fonctionnaires après la levée des mesures anti-inflationnistes.

Le maintien de ces contrôles, a-t-il affirmé, ne fera qu'ajouter aux problèmes déjà existants entre le gouvernement et ses salariés.

"Nos disputes au sujet des changements technologiques, a-t-il dit, résultent en grande partie des mesures restrictives qui sont actuellement appliquées. Elles ont empêché, avec les années, toute négocia-

tion intelligente et souple." M. Davidson a souligné que "le gouvernement devrait laisser plus de jeu à la négociation, au lieu de limiter d'avantage les droits de ses salariés". Il a ajouté que toute autre politique ne faisait que "fabriquer une bombe à retardement, car les fonctionnaires n'accepteront pas d'être des citoyens de second ordre".

Câblodiffusion

La compétence du Québec est indéniable (O'Neill)

QUÉBEC — En matière de câblodiffusion, "la compétence du Québec est indéniable", a déclaré hier par voie de communiqué le ministre des Communications du Québec, M. Louis O'Neill, à quelques heures des audiences que le CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) inaugure aujourd'hui à Québec par l'examen d'une requête de majoration tarifaire de la part de la société Câblevision nationale.

"Même si le gouvernement fédéral soumet les câblodiffuseurs à l'autorité du CRTC, ajoute le communiqué, le Québec continue de viser à deux objectifs" dont le premier est le respect des lois québécoises par les câblodiffuseurs opérant au Québec, le deuxième étant que "les conflits entre les deux paliers de gouvernements ne se fassent pas au détriment du service... aux citoyens".

Cette déclaration empreinte de réserve ne va guère plus loin, bien que le ministre se loue que Câblevision nationale ait également présenté la requête de majoration à la Régie des services publics du Québec. Le communiqué ne fait aucune allusion à l'envergure des hausses revendiquées (le tarif d'installation passerait de \$15 à \$20, et le tarif mensuel de \$5 à \$7), non plus qu'au mouvement de protestation d'un groupe de citoyens qui déposeront devant le CRTC

pour souligner que "le plus grand câblodiffuseur au monde" (dit l'entreprise) soit également le seul au pays à n'avoir pas encore relevé la qualité de son service par l'installation de convertisseurs à canaux supplémentaires.

La déclaration ministérielle, qui traite ensuite de la juridiction québécoise en matière de communications téléphoniques, déplore que Bell Canada soit à l'heure actuelle la seule entreprise téléphonique installée en territoire québécois qui échappe à cette autorité, bien que le gouvernement québécois lui-même lui verse plus de \$8 millions tous les ans pour ses services. Mais "c'est un objectif du Québec, dit le ministre, que Bell Canada soit soumise à la Régie des services publics dans les meilleurs délais". Et à cette fin, "le ministre sera heureux de rencontrer la direction de Bell Canada" pour "amorcer la discussion... des que les circonstances le permettront".

Enfin à propos du développement de Radio-Québec, le ministre déclare une fois de plus que le Québec aspire à régir de façon autonome l'ensemble de la radiodiffusion au Québec, et ajoute qu'il s'emploie actuellement à évaluer "la cohérence de ce plan (de développement) avec les priorités du gouvernement, notamment en ce qui a trait à la décentralisation".

En ce qui concerne le soutien financier de Câblevision

Nationale, d'autre part, le ministre des Communications annonce que son titulaire "ne manquera pas de discuter avec ses collègues du cabinet" la question de la politique d'investissement de la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'un des principaux actionnaires de Câblevision Nationale.

Vers la levée des contrôles

REGINA (PC) — Le ministre des Services et Approvisionnements, M. Jean-Pierre Goyer, a affirmé hier que la date de levée des contrôles fédéraux sur les prix et les salaires sera déterminée par un consensus intervenu entre le monde des affaires et le mouvement ouvrier sur la façon de faire disparaître ces contrôles de façon ordonnée.

M. Goyer, dans une interview, a précisé que les représentants du gouvernement et du monde des affaires ont complété leur première ronde de négociation en vue de déterminer la meilleure façon de suspendre les contrôles gouvernementaux sur l'économie.

Le gouvernement, dit-il, croit que ces entretiens avec le monde des affaires se sont révélés un succès et que la prochaine étape consistera à négocier de même avec le mouvement ouvrier.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
• Tarif spécial hebdomadaire \$8.00 par semaine
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Aviz: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ACHATS

MUSICIEN recherche petit harmonium à bon marché. Prendra soin de l'instrument. Tél: 273-1654 16-12-76

AMEUBLEMENTS À VENDRE

STYLE LOUIS XV, sofa 3 places, fauteuil et bergère, table fait main. Tél: 430-3096 16-12-76

MOBILIER DE SALLE À MANGER, meublé, 10 morceaux, fabrication artisanale. Prix: \$1,500, à discuter. Tél: 334-9788 15-12-76

OFFRE DE LIQUIDATION (vente à l'unité ou en lot) 250 lits plants, avec matelas 4 pouces; ont servi 2 semaines durant les Olympiques. Livraison. Tél: 364-0600 20-12-76

MEUBLES NON PEINTS: Vendeurs et fabricants. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaîne 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES ACHETONS ANTIQUITES de toutes sortes. Appelez: Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

GRAND 2½, fermé, à louer ou à sous-louer pour 1er janvier. Centre-ville. \$110. Chauffé, meublé. Tél: 524-8175 entre 5:30 et 10:30 p.m. 18-12-76

APPARTEMENT À PARTAGER

ETUDIANT partagerait son 4½, dans Outremont, à partir du 1er janvier. Tél: 277-1455 15-12-76

ARTICLES À VENDRE

SKI, SKI, SKI: bas prix. 1000 Gouin ouest. Tél: 336-4797 12-3-77

PLUS DE 1000 LIVRES à vendre, sur le marxisme, la psychanalyse, l'anthropologie, la sociologie, la philosophie et la littérature. Tél: 524-4488 15-12-76

ARTISANATS

BOULANGERIE COUP D'OEIL: 3443 St-Denis. Tél: 845-4896 Artisanat québécois à bon prix, douce laine du pays pour tricot et tissage. Ouvert les samedis avant Noël de 13 à 17 heures 20-12-76

AUTOS À VENDRE

VW Coccinelle, 1965, radio, chauffage spécial au gaz. Prix: \$350, ou offre raisonnable. Tél: 932-6247 15-12-76

VOLVO, AUDIN, MG, TRIUMPH, aux prix des plus compétitifs. Un service complet et intégral. Une maison qui veut bien vous servir. Port Chambly Auto: 658-6623 18-12-76

CHALET DEMANDES

RECHERCHE CHALET avec foyer pour la période d'hiver ou à l'année, dans la région du Mont Sutton. Désire louer avec option d'achat, si possible. Tél: 844-3361 B. Soucy 16-12-76

CHALET À LOUER

BROMONT: 5 pièces, eau chaude, foyer naturel, douche, près pentes de ski et autoroute. Tél: 273-0198 18-12-76

VAL DAVID: vue superbe, 5 pièces, foyer, près Mont Plante. 15 décembre au 30 janvier tél: 737-5452 15-12-76

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél: 258-6825 ou 1-819-326-5836 1-2-77

COLLECTIONS À VENDRE

ART DECO 30 volumes en bon état. Vitrine Expo 1925. Encyclopédie d'architecture, grand prix Paris 1904-1927. Tél: 843-3675 15-12-76

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

La location de bureaux et de magasins est une spécialité! Consultez un spécialiste de location. Vous y gagnerez en appelant:

Immobilières

G.C. Gagnon Inc.

861-8395

courtier en immobilier

15-12-76

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

CENTRE-VILLE

Espace commercial comprenant:

1 étage complet de 800 p.c.a. environ.

2 entrées, chauffé. Idéal pour studio, boutique, bureau, etc. Déjà utilisé par commerces.

Tél: 937-1366

16-12-76

DEMANDES D'EMPLOI

JEUNE FEMME cherche travail domaine édition, relations publiques ou publicitaires. Expérience journaliste. Parfaite connaissance du français et de l'anglais. Tél: 274-3218 16-12-76

INSTRUMENTS - MUSIQUE

GRAND PIANO A QUEUE "Len Pratt" très bon état. Tél: 634-2132 17-12-76

MAISONS À LOUER

Montreal Trust

STE-JULIE HAUT BAIS

Luxueux, spacieux, confortable, dans secteur boisé. Cottage canadien à louer \$395/mois. La perle rare. Daniel Vêtu: 653-2496 ou 653-1766

courtier en immobilier

15-12-76

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

STE-AGATHE SUD: 3 chambres, foyer, très beau site, très privé. \$1,000 pour la saison. Tél: 288-2845 21-12-76

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a. b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852 et à Québec: 843-7037 J.N.O.

SERVICES DIVERS

TENUE DE LIVRES — déclaration d'impôt, sommaire T4, états financiers par spécialiste. Conseil d'impôt pour épargner. Prix très raisonnables. Tél: 489-1068 en tout temps. 11-3-77

IMPRESSION DE T-Shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design — souvent gratuit. Appeler André Beaulieu, à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau de Noël original. J.N.O.

TAILLEURS

DORLET: Tailleurs spécialistes, habits et costumes sur mesure, 361 rue Guizot. Tél: 866-2972 15-12-76

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterait petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

TRAVAIL DEMANDÉ

HOMME DE MAINTENANCE ferait menus travaux de menuiserie et peinture. Références. Tél: 486-2601 17-12-76

OFFRES D'EMPLOIS

Le Projet d'Organisation Populaire d'Information et de Regroupement (POPIR) recherche les services d'un (e):

ANIMATEUR (TRICE)-QUARTIER ST-HENRI

Tâches: — Responsabilité du Front — conditions féminines (élaboration d'un projet de garderie, information sur les statuts de la femme, regroupement des problèmes: viol, femme battue, avortement, etc.); — Travail d'information, de recherche et d'animation sur les problèmes du quartier.

Exigences: — Expérience et connaissance pertinentes en animation; — Expérience et connaissance pertinentes dans le domaine de la condition féminine; — Facilité de communications et de travail en équipe; — Expérience de milieux populaires; — Disponibilité de travail pour heures irrégulières.

Salaire: \$8,000, par année.

Toute demande avec curriculum vitae devra parvenir d'ici le 5 janvier 1977, à l'adresse suivante:

POPIR Inc.
4271, ouest rue Notre-Dame
Montréal, Qué.

20-12-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VARENNES

Vous voulez votre maison, mais vous n'en avez pas les moyens! Duplex tout brique (3 foyers), beau quartier résidentiel, vue sur le fleuve. Exclusif. Téléphonez-moi. C. Trudeau: 665-9400 ou 652-2307.

IMMEUBLES TRITON (1976)

courtier

15-12-76

OUTREMONT

Springrove Crescent. Cottage en pierre, 9 pièces, salon avec foyer, cuisine moderne équipée. Sous-sol fini 2½ garage. Propriété en excellente condition. Exclusif. M. Savio: 273-3653.

Face au parc Pratt. Cottage détaché en pierre, 11 pièces, salon, foyer naturel, chambre principale avec salle de bain attenante. Salle de jeux avec foyer, "powder-room", salle d'études au sous-sol. Garage double. Exclusif. Roland Audette. 273-3653, soir: 334-0119 Audette & Audette courtier

15-12-76

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE: bureau d'avocats du centre-ville, à besoin d'une secrétaire juridique, à temps partiel, avec expérience dans le légal. Tél: 934-0841 16-12-76

RÉCEPTIONNISTE temps partiel

Une importante maison de mode recherche une réceptionniste exécutive, bilingue. • Expérience sur un P.B.X. • Consol. plus dactylographie de 30 mots/minute sont les exigences. • Belle apparence. Veuillez appeler: Rosemary Rossignol à 878-1122

QUANTUM MANAGEMENT SERVICES

15-12-76

Fiducie du Québec le "Trust" des Caisse populaires

ST-BRUNO

Occupation 30 jours. Impeccable bungalow 7 pièces, foyer au sous-sol, 1½ toilette, piscine extérieure, garage. Prix très raisonnable. Rendez-vous. Geneviève Renaud: 653-2496 ou 653-8505.

Épargnez temps et énergie! Bungalow 3 chambres, garage, près des commodités. Condition irréprochable! Daniel Vêtu: 653-2496 ou 653-1766.

STE-JULIE HAUT-BOIS

Urgent — propriétaire anxieux de vendre. Cottage "Novelec" 4 chambres, foyer, garage double. Terrain boisé. Excellente affaire. Prix négociable. Faites vite. Camille Lacoursière: 653-2496 ou 653-9970.

courtier en immobilier

15-12-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust BOUCHERVILLE

Superve cottage style "Normand", 4 chambres, salle séjour rez-de-chaussée, 2 foyers. Impossibilité de décrire faut voir. Femme Signor: 651-1000 ou 655-1994.

courtier en immobilier

15-12-76

OUTREMONT

Maison de ville

1974, condition Al, 3 chambres à coucher, salon avec foyer, salle à dîner, cuisine équipée, sous-sol fini, 2½ salles de bains. Garages. Jardin privé. Prix raisonnable.

Cottage

Semi-détaché, 4 chambres à coucher, salon avec foyer, salle à dîner adjacente, cuisine moderne, salle à déjeuner. Salle de séjour, 1 chambre à coucher et salle de lavage au sous-sol avec entrée séparée. 2 chambres de bains, boiserie, piscine creusée en fibre de verre. Maison en excellente condition. Anne-Marie Laure: 342-4173 ou 739-3265.

TRUST GÉNÉRAL, courtier

15-12-76

CANDIAC: Cottage pour professionnel

8 pièces, 1 garage, foyer dans le salon, planchers en chêne et plusieurs extras. Blanche Lévesque: 655-0660. DesRosiers, courtier. 15-12-76

CHAMBLY: Joli bungalow, 7 grandes

pièces, garage chauffé. Grand terrain, accès bord de l'eau. Taxes: \$260.00. Toute offre raisonnable considérée. M.L.S. Jacques Martel: 653-3060 ou 658-1562. Probitex, courtier. 15-12-76

LONGUEUIL: Cottage canadien en

planche de cèdre. Façade de 80' x 28', 2 garages, immense foyer, belle hypothèque de \$53,000. Plusieurs extras. M.L.S. Jocelyne Hébert: 655-3756 ou 656-0660. DesRosiers, courtier. 15-12-76

TERRAINS À VENDRE

Montreal Trust ST-BRUNO

Vous songez à vous construire l'an prochain? Allez magnifiquement terrain dans montagne de St-Bruno, 9,000 p.c.a. Prix: \$145 p.c.a. Geneviève Renaud: 653-2496 ou 653-8505.

courtier en immobilier

15-12-76

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

1—Lancer des postillons.
2—D'Akkad. — Seule.
3—Souverain. — Salle de travail. — Fermium.
4—Action de ruer. — Population d'une ruche.
5—Rempli, pénétré. — Pesant.
6—Pellicule cellulosique.
7—Prononce en criant. — Dès ce moment.
8—Petit cube. — Deux. — Aurochs.
9—Augmenter l'ampleur d'un vêtement. — Aluminium.
10—Deux. — Action de tirer.
11—Envoie en hâte. — Mèche de cheveu rebelle.
12—Plante ligneuse. — Rhodium. — Atome électrisé.

Verticalement

1—Personne qui tue son père. — Renforce l'affirmation.
2—Arbre de l'Afrique équatoriale. — Fluide subtil rempissant, selon les Anciens, les espaces situés au-delà de l'atmosphère terrestre.
3—Piste dont l'état permet de skier. — Plomb.
4—Atol. — Tempérer l'amertume de certaines

substances.

5—Notion que l'esprit se forme de quelque chose. — Trou.
6—Meuble de repos. — Mèche de cheveu rebelle.
7—À eux. — Choquer, toucher rudement.
8—Rendit ondulé. — Rayon.
9—Refuser de recevoir.
10—Sans vêtement. — Consueues. — Petite pomme rouge.
11—Lieu destiné au supplice des damnés. — Ensemble des rémunérations qui grèvent les opérations bancaires.
12—À quoi l'on peut apporter remède.

Solution d'hier

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
D I J O N N A I S E
E N O U E B L O N D E
S E L F E S S I E R
A X I S S T F R A I
P P O A S T I S V I F
P E N I T E N T I E L
O R A N T E U E L U
I T I L A U N D I E T
N E T T E T I G E E
I N R E A E N T E R
E C H O



Michael Blumenthal, futur secrétaire au Trésor?
(Téléphoto AP)

Sommet syro-palestinien

DAMAS (d'après AFP et Reuter) — Alors que le front chrétien libanais évitait une scission après une série d'incidents à Beyrouth entre phalangistes et "tigres" du PNL, un important sommet syro-palestinien se tenait hier à Damas.

Ce sommet, qui réunit notamment le président Hafez Assad et M. Yasser Arafat, fait suite aux délibérations du conseil central de l'OLP et pourrait être déterminant pour l'avenir de la situation au Moyen-Orient.

Le chef de l'Etat syrien était entouré de ses proches collaborateurs et le chef de la résistance palestinienne était assisté des représentants des autres organisations palestiniennes et de M. Khaled Fahoum, président du conseil national palestinien (Parlement).

Le conseil, qui avait repris ses travaux hier matin, après une longue séance de nuit, a poursuivi ses délibérations pendant toute la journée, suspendant sa séance à deux reprises, la première fois au début de l'après-midi pour permettre aux délégués de prendre une collation et la deuxième fois en début de soirée, pour l'entrevue avec le président Assad. Aucune indication n'a filtré sur les résultats des travaux.

Les trente-huit membres du Conseil central présents à Damas ont été conviés à l'audience présidentielle. Ces responsables palestiniens, ajoutés de même source, vont faire part au chef de l'Etat syrien des résolutions du plénum palestinien avant qu'elles ne soient entérinées, ce matin, par le comité exécutif.

Les travaux du Conseil central se déroulent à huis clos en l'absence des délégués du "front de refus", l'aile radicale du mouvement palestinien. Selon certaines indications, le communiqué final de la session palestinienne, prévu pour hier soir, serait publié après son adoption par le comité exécutif qui sera chargé de sa mise en application.

La présente réunion du conseil central, organe intermédiaire entre le comité exécutif et le Parlement, est consacrée, rappelle-t-on, à la définition d'une nouvelle "ligne d'action" de la résistance palestinienne à la suite du conflit libanais et des dernières résolutions des Nations unies réclamant la participation de l'OLP aux pourparlers araboisraéliens de Genève. Pendant ce temps, les phalanges libanaises et le parti national libéral (PNL) se sont réconciliés hier soir, lors d'une réunion du "commandement unifié des forces libanaises" (chrétiennes).

Cette réunion de deux heures trente, qui a rassemblé tous les chefs des mouvements chrétiens, avait lieu au lendemain des incidents entre les deux principaux mouvements au cours desquels deux militaires, un phalangiste et un national libéral, avaient trouvé la mort.

Le "secrétaire à la défense" du PNL, M. Dany Chamoun, qui avait annoncé le retrait de sa milice du commandement unifié, a déclaré à l'issue de la réunion que le PNL maintenait sa présence au sein des "forces libanaises".

"Les événements regrettables qui ont eu lieu et qui pourraient avoir lieu sont considérés comme des incidents provoqués par des irresponsables", soulignent dans un communiqué les "forces libanaises". Elles vont constituer

un "tribunal d'honneur" pour régler les différends, et "œuvrer pour leur unification définitive". A ce sujet, conclut le communiqué, le commandement du "front libanais" (groupant les partis politiques) et celui des "forces libanaises" se réuniront régulièrement.

De source proche des entretiens, on apprend que M. Camille Chamoun a persuadé son fils que ce serait une erreur de soustraire la milice au commandement commun. M. Dany Chamoun avait annoncé la décision de retrait à la suite d'une fusillade qui s'est produite autour d'un cortège de voitures dans lequel se trouvait M. Camille Chamoun, tuant son garde-du-corps et un phalangiste. Selon le chef du parti national libéral, l'affrontement avait commencé par une querelle à propos du droit de passage dans un embouteillage de la circulation.

Carter aurait arrêté son choix

Brown au Pentagone, Blumenthal au Trésor?

ATLANTA (AFP) — Le président élu des Etats-Unis, M. Jimmy Carter, annoncera, aujourd'hui, lors d'une conférence de presse télévisée, les noms de deux des trois membres de son cabinet qu'il a déjà choisis.

Dans l'entourage de M. Carter, on indique que son choix s'est arrêté sur M. Harold Brown, président de l'Institut de technologie de Californie, pour le poste de secrétaire à la

Défense, M. Michael Blumenthal, président de la société Bendix, et ancien représentant des Etats-Unis pour les négociations GATT, sous le président Kennedy, comme secrétaire au Trésor, et Mme Jane Cahill-Pfeiffer, ancien vice-président de la société IBM, comme secrétaire au Commerce.

M. Jody Powell a refusé de préciser lesquels de ces trois noms seraient annoncés, mais

il a indiqué que M. Carter donnera une autre conférence de presse jeudi, à Plains, au cours laquelle il révélera les noms d'autres membres de son cabinet.

Les titulaires des ministères de la Justice, du Logement, de la Santé, des Transports, de l'Intérieur et du Travail n'ont pas encore été choisis.

Le président-élu recevra ce matin, avant sa conférence de presse, M. John Dunlop, ancien

secrétaire au Travail, sous le président Gerald Ford, et que les syndicats ouvriers ont demandé à M. Carter de remettre à ce poste.

Le poste de représentant des Etats-Unis aux Nations-Unies n'a pas encore été attribué, mais, selon des renseignements recueillis à Atlanta, Miss Barbara Jordan, représentante noire du Texas, serait toujours en tête des pos-

tulants.

M. Powell a confirmé, au cours d'une brève conférence de presse, à Atlanta, que M. Carter était décidé à donner la priorité à un programme de stimulation de l'emploi sur une réduction des impôts. Il a précisé que M. Carter estimait qu'une relance rapide, par moyen de crédits gouvernementaux, à l'industrie du bâtiment, permettrait à la fois de créer de nouveaux emplois et

des logements pour les Américains.

M. Carter, a dit M. Powell, semble avoir quelques doutes sur l'efficacité d'une réduction des impôts pour relancer l'économie. Il semble craindre, comme M. Tip O'Neill, le nouveau leader de la majorité démocrate de la chambre des représentants, que la plus grande partie de ces réductions n'aboutisse dans des livrets de caisse d'épargne.

Pourquoi pas un pendentif?

L'éclat d'une pierre précieuse peut dire tant de choses sur vos sentiments, vos aspirations les plus profondes.

Mappins sait allier la beauté iridescente d'une pierre à une monture joliment travaillée.

Choisissez la vôtre parmi plusieurs modèles: des solitaires, des chatons à plusieurs pierres.

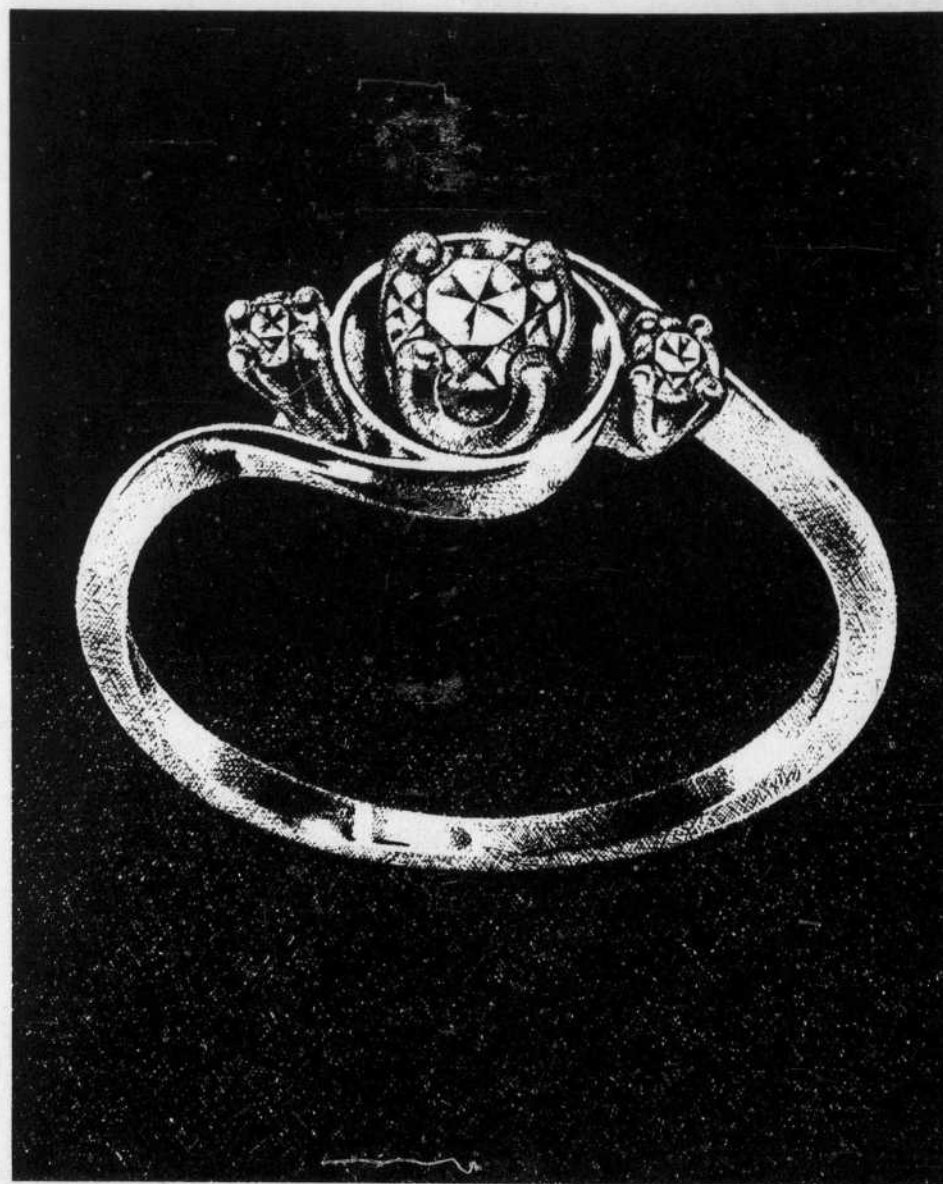
Elle lui dira quelque chose de vous.

Mappins
Quel que soit votre choix.

1000 ouest, rue Sainte-Catherine 866-7431
3131, chemin Côte-Vertu, Ville Saint-Laurent

LES TERRASSES

705 ouest, rue Sainte-Catherine



La bague illustrée se vend \$450.00.

G. de Lagrange



"Je dois admettre que c'est un cognac de grande classe..."

— Gaston de Lagrange... c'est une découverte que j'ai faite!

— Toi qui es si fidèle... à tes marques, comment as-tu pu te résoudre à changer?

— Quand je peux avoir mieux sans payer davantage, ma fidélité a des limites... ne l'oublie jamais!!

LE COGNAC GASTON DE LAGRANGE

Napoleon \$16.50 • V.S.O.P. Fine Champagne \$14.80 • V.S. \$12.35



Les élections municipales au Portugal

Soarès passe le test sans mal

LISBONNE (AFP) — Si la tendance qui se dégage des résultats partiels des élections municipales connus se confirme, le gouvernement socialiste de M. Mario Soares aura passé sans dommage le test politique que représentait pour lui cette consultation.

L'enjeu politique de ces élections était évident six mois après l'installation d'un gouvernement socialiste minoritaire confronté à de difficiles problèmes économiques et so-

ciaux et tenu de prendre des mesures de redressement impopulaires. M. Mario Soares avait d'ailleurs implicitement indiqué qu'il accordait à cette consultation le caractère d'un référendum sur sa politique, en affirmant qu'il ne gouvernait pas contre la volonté populaire.

Les résultats partiels tendent à révéler une remarquable stabilité de l'électorat portugais. C'est ainsi que les rapports de forces entre le

parti socialiste, le parti social démocrate (PSD/PPD) et le parti du centre démocratique et social (CDS) devraient rester inchangés, si la tendance révélée par les résultats partiels se maintient jusqu'au bout. Ces trois partis avec des pourcentages de l'ordre de 33,24 et 15 pour cent maintiennent à peu près les positions qu'ils s'étaient acquises aux élections législatives d'avril dernier.

Mario Soares a très vite tiré la conclusion de ces résultats dans la nuit de dimanche à lundi en affirmant qu'il était aujourd'hui moins que jamais question que son parti revienne sur sa décision de refuser toute alliance sur sa droite ou sur sa gauche. Il estime d'ailleurs que même si l'on doit observer une certaine baisse des suffrages socialistes, le résultat est bon dans le contexte économique et social actuel naturellement défavorable à l'équipe au pouvoir.

Les leaders de l'opposition centriste, MM. Francisco Sa Carneiro (PSD/PPD) et M. Diogo Freitas do Amaral (CDS) ont d'ailleurs reconnu que les résultats de la consultation électorale de dimanche ne devraient avoir aucun effet sur la position du gouverne-

ment socialiste. M. Sa Carneiro a ajouté quant à lui que si le gouvernement socialiste doit tomber tôt ou tard, ce ne sera pas à la suite de telles élections mais "en raison de son incapacité".

Pour leur part, les milieux diplomatiques estiment généralement que si la tendance se confirme, les résultats des élections municipales renforceront le crédit du gouvernement et lui permettront de poursuivre sa politique avec les coudées plus franches.

Il apparaît d'autre part que le parti socialiste est majoritaire dans les chambres municipales de Lisbonne, Porto et Coimbra, ce qui sera naturellement un atout considérable pour le gouvernement de M. Soares.

L'un des faits les plus remarquables de ces élections municipales — si la tendance se confirme — est sans doute la remontée très nette de la gauche communiste et pro-communiste groupée au sein du front électoral "Povo Unido".

Le PC récupère ainsi l'électorat qui lui avait fait défaut à l'élection présidentielle de juin dernier au profit du major Otelo Saraiva de Carvalho.

En revanche les partisans de ce dernier réunis au sein du mouvement d'unité populaire (MUP) subissent une cuisante défaite avec environ 2,5 pour cent des suffrages à comparer aux 16,47 pour cent recueillis par "l'homme du 25 avril" à l'élection présidentielle.

Il semble évident que tout espoir de reconstituer un mouvement populaire autour du major Otelo soit perdu pour ses partisans d'ailleurs eux-mêmes divisés, comme il est apparu au congrès tenu en novembre par les groupes de dynamisation de l'Unité populaire.

Alors qu'il ne restait à dépouiller que les résultats de 76 communes sur 4,035, le parti socialiste arrivait en tête avec 33,9 pour cent des voix. Il était suivi par le PSD (24,61), le front électoral "Povo Unido" (17,53) et le CDS (16,35). On observait donc, une baisse du Front et une légère remontée du CDS alors que le PS et le PSD maintenaient leurs positions.

Les résultats de 252 conseils municipaux sur 304 étaient également connus: le Parti socialiste en avait cent d'acquis, contre 92 au PSD, 34 au Povo Unido 25 au CDS et un au PPM.

Le rapt d'Oriol ne nuira pas à la démocratisation

MADRID (d'après Reuter et AFP) — Le premier ministre d'Espagne, M. Adolfo Suarez, a affirmé, hier, que l'enlèvement de M. Antonio de Oriol y Urquijo n'entravera pas la transition pacifique de l'Espagne à la démocratie. Il a adressé, au gouverneur de Barcelone, une lettre dans laquelle il lui explique qu'il est contraint d'annuler la visite qu'il devait y effectuer hier, en raison de la gravité des événements.

Ceux-ci, dit-il, sont destinés à "assombrir la marche espérée du peuple espagnol vers une vie démocratique normale". Mais les ravisseurs ne parviendront pas à leurs fins. Dans sa lettre, M. Suarez ne donne aucun indice permettant de penser qu'il est disposé à se plier aux exigences des ravisseurs et à transporter vers l'Algérie des prisonniers politiques en échange de la libération du président du conseil d'Etat et ancien ministre de la Justice de Franco.

L'enlèvement de M. de Oriol y Urquijo a un peu relégué au second plan la campagne pour le référendum, qui doit avoir lieu demain. Désormais, tout le monde attend l'épilogue de cette séquestration, qui a été condamnée par l'ensemble des partis politiques, chacun sur la véritable motivation des GRAPO qui, par deux fois, ont revendiqué l'enlèvement. Selon la police, il s'agirait d'un mouvement maoïste issu du Parti communiste reconstitué, né d'une scission, en 1975, du mouve-

ment marxiste-léniniste d'Espagne.

Mais, certains milieux de l'opposition de gauche et d'extrême-gauche ne cachent pas leur scepticisme, et avancent parfois l'hypothèse que ces mystérieux commandos pourraient être d'extrême-droite, ou, en tout cas, manipulés par des éléments franquistes. Il s'agirait alors, selon ces mêmes milieux, d'une manœuvre de dernière minute de l'extrême-droite pour faire voter "non" à la démocratie, non à la réforme politique qui engendre le terrorisme et la violence" comme l'affirment déjà quelques inscriptions sur les murs de Madrid.

C'est sur ce thème, en tout cas, que tous les leaders nationalistes du passé ont depuis vingt quatre heures orienté leurs différentes interventions. Ainsi, parmi d'autres M. Blas Piñar, considéré que M. de Oriol est "la première victime de la réforme politique".

Le gouvernement et l'opposition de gauche, de leur côté, continuent à mener campagne, sans faire aucune allusion à la disparition de l'ancien ministre de la Justice, chacun avec ses propres moyens.

Le gouvernement, qui dispose de la force inestimable de la télévision et de la radio, poursuit son offensive en faveur du "oui", usant des sports télévisés diffusés chaque soir par le petit écran, interrompant parfois certaines émissions, comme c'est la coutume en Espagne pour la

publicité. Un speaker explique les tenants et les aboutissants de la réforme gouvernementale, et vante les avantages du référendum "pour la démocratie". D'autres partis "légalisés", soit les différentes tendances de la droite, ont également accès au petit écran pour prôner le "oui", selon les modérés, ou le "non" selon les plus énergiques. On assiste donc, à la télévision, à une véritable campagne contre l'abstention, conseillée par l'ensemble des forces d'opposition de gauche.

Cette dernière continue, pour sa part, à développer toute une série d'actions. Les murs de Madrid sont recouverts de graffitis et d'inscriptions à la peinture, dénonçant le référendum "sans libertés" et conseillant notamment "ne vote pas". Ces formules voisi-

Ultimatum de la CEE à l'URSS et au Japon

BRUXELLES (d'après AFP et Reuter) — Les ministres des Affaires étrangères de la Communauté économique européenne (CEE) ont donné jusqu'au 31 mars à l'URSS pour aboutir à un accord sur les droits mutuels dans leurs zones respectives de pêche de 200 miles, a-t-on appris hier de source autorisée.

En outre, la commission de la Communauté européenne travaille d'ores et déjà à mettre au point des mesures de rétorsion à l'endroit du Japon, pour le cas où ce dernier ne répondrait pas positivement d'ici le 10 janvier aux propositions européennes quant à une répartition équitable des commandes de bateaux neufs.

Dans le cas de l'URSS, si aucun accord n'intervient d'ici le 31 mars, les chalutiers soviétiques devraient quitter, totalement, la zone communautaire de pêche. Les bateaux de la CEE quitteraient pour leur part les eaux de la mer de Barents, au large de la Russie, précise-t-on.

On déclare que les ministres prévoient une réduction des prises soviétiques dans les eaux communautaires, à environ 10 pour cent du niveau actuel.

Selon un projet complexe mis au point par les ministres, la communauté autoriserait unilatéralement l'URSS, pour les trois premiers mois de 1977, à pêcher environ 10 pour cent de leurs prises actuelles, qui atteignent dans les 600.000 tonnes par an.

Durant cette période, la Communauté est disposée à négocier un accord, sur la base de prises annuelles mutuelles de 60.000 tonnes — ce qui représente le total de la pêche des chalutiers de la CEE en mer de Barents.

L'offre serait également soumise aux autres pays d'Europe orientale pêchant dans les eaux communautaires, comme la Pologne et l'Allemagne de l'Est.

Au cours d'une suspension de séance, M. Anthony Crosland, secrétaire au Foreign Office, a déclaré que l'application de la décision communautaire représenterait "une réduction plutôt dramatique" des prises européennes, et faciliterait substantiellement la tâche des pêcheurs britanniques dans les eaux où les Soviétiques sont très actifs, comme celles qui se trouvent au large de la Cornouaille et du Devon.

Sur la question du système interne de la CEE, où la Grande-Bretagne et l'Irlande divergent de leurs partenaires, M. Crosland a brandi hier la menace de mesures unilatérales, de la part de Londres, pour préserver les bords de poisson, si aucun accord communautaire n'était réalisé d'ici la fin du mois. La Grande-Bretagne et l'Irlande demandent des zones exclusives de 50 milles pour leurs pêcheurs.

En ce qui concerne le "problème japonais", une réunion des hauts-fonctionnaires nationaux est prévue, avant la fin de l'année,

pour mettre au point d'éventuelles mesures de rétorsion.

Dans une déclaration, M. Louis de Guiringaud, ministre français des Affaires étrangères, a estimé que les réponses fournies par les Japonais en ce qui concerne les chantiers navals "lui paraissent dilatoires et ne font pas état de l'acceptation par le Japon de la nécessité de prendre des mesures conduisant à une réduction effective des capacités de sa construction navale". Il demande au Conseil de "confirmer qu'il espère et attend des contacts avec la commission de la CEE doit avoir avec le Japon", les 20 et 21 décembre à Tokyo, des résultats "concrets, positifs et immédiatement significatifs".

"Si cela ne devait pas être le cas, a souligné le ministre français... la CEE devrait se donner elle-même les moyens de remédier à une situation dont on ne peut supporter qu'elle ne se dégrade davantage".

Le président du Conseil des ministres M. Max van Der Stoep a laissé entendre que la question pourrait être reprise ultérieurement, par les ministres en séance ordinaire.

Prenant ensuite la parole, un représentant de la commission de la CEE a souligné que la situation de l'industrie européenne des chantiers navals était très difficile, et qu'il reconnaissait la gravité de la situation.

Il a toutefois fait remarquer que, par suite des élections qui viennent de se dérouler au Japon, la CEE n'a pas, pour l'instant d'interlocuteur officiel nippon.

En contrepartie aux doléances européennes, M. Toshio Doko, président de la Fédération des organisations européennes, a accusé le gouvernement japonais de ne pas avoir agi, en maintes occasions, avec suffisamment de célérité pour dissiper les malentendus, à l'étranger, à propos de la politique commerciale du Japon.

M. Doko, une sorte de patron des patrons japonais, a démenti les accusations européennes selon lesquelles le Japon a délibérément érigé de formidables barrières douanières pour limiter les importations de produits étrangers.

"Il est vrai que nos règlements d'importations sont très complexes et difficiles à comprendre pour des étrangers, a reconnu M. Doko... Les bureaucrates n'ont pas fait assez d'efforts pour qu'ils soient bien compris hors du Japon".

Le président du Keidanren, qui a effectué récemment, un voyage dans plusieurs pays d'Europe, a déclaré qu'il est revenu de cette tournée fermement convaincu que les hommes d'affaires et industriels japonais et européens doivent établir des relations plus étroites pour parvenir à une véritable compréhension. Il a ajouté que la solution du problème posé par l'énorme surplus commercial, en faveur du Japon, ne réside pas dans des restrictions des exportations japonaises, mais dans une expansion générale du commerce dans les deux sens.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NOTRE RUBRIQUE
CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte qu'un dollar et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361Compétence: **Christine Légaré**

Collège de Rosemont

TITRE:

Technicien en informatique

SERVICE:

Informatique

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT:

Coordonnateur du service de l'informatique.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

Tel que décrit dans le plan de classification du personnel administratif, technique et de secrétariat.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Tel que décrit dans le plan de classification du personnel administratif, technique et de secrétariat.

TRAITEMENT:

De \$10,665.00 à \$16,817.00

Un curriculum vitae doit parvenir avant 17h00 le 21 décembre 1976 au:

Bureau des services du personnel
Local B-240

UNITOURS CUBA SI!

VARADERO

Varadero est sans contredit l'une des plus belles plages au monde.

Nous connaissons bien Varadero et ses meilleurs hôtels.

Pour \$393.00 seulement, nous vous logerons pour 7 nuits au magnifique Arenas Blancas.

Ce prix inclut également le transport aérien aller-retour par réacté d'Air Canada les transferts entre l'aéroport et votre hôtel, 3 repas par jour avec bière, toutes les taxes (y compris la taxe d'aéroport).

BACURANAO

Ce voyage convient particulièrement bien au voyageur qui désire paresser sur les plages, tout en ayant accès aux souvenirs historiques de la Havane. Bien que la place ici ne puisse se comparer à celle de Varadero, elle est très agréable et parce que vous logez tout près de la Havane, vous pouvez, tour à tour, vous faire dorer au soleil et explorer la capitale.

Pour \$468.00 vous habitez 7 nuits à Bacuranao

Pour \$668.00 vous y logerez 14 nuits. Ce prix inclut le transport aérien aller-retour, les transferts entre l'aéroport et l'hôtel, 3 repas par jour avec bière, toutes les taxes (y compris la taxe d'aéroport).

AUCUNS FRAIS CACHÉS! À CUBA, PAS DE POURBOIRE! ALORS, POUR VARADERO OU BACURANAO...

LES VOYAGES
mcgregor

PERMIS NO 50423

3, Place Ville-Marie
Montréal
871-8330

L'électricité aussi, a ses heures de pointe

Pour prévenir toute interruption de courant causée par une trop forte charge, l'Hydro-Québec vous invite à tenir compte des recommandations suivantes, pendant les heures de pointe, c'est-à-dire, de 5h de l'après-midi à 7h du soir, en semaine:

- Limitez votre consommation d'eau chaude en déplaçant, s'il y a lieu, l'heure des bains, de la lessive et de la vaisselle;
- Evitez d'utiliser votre sècheuse et de brancher le chauffe-moteur de votre voiture;
- Abaissez le thermostat des appareils de chauffage d'appoint.

Si chaque abonné veut bien collaborer, nous pourrions passer l'hiver sans manquer d'électricité pour les choses essentielles, particulièrement aux heures de pointe.



Hydro-Québec

Pétrole: hausse possible de 6 à 15% sur le brut

DOHA (AFP) — À la veille de l'ouverture de la conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à Doha, les jeux sont encore loin d'être faits, et l'on continue de s'interroger sur l'ampleur de la prochaine hausse du brut.

De 6 à 15%, selon les derniers pronostics, soit une marge d'erreur de 9 points qui fait toute la différence entre l'acceptable et l'inacceptable pour les principaux pays industrialisés, dans la mesure où un pour cent de hausse entraîne au total, dans leurs balances commerciales, une dépense supplémentaire supérieure à un milliard de dollars.

Par ailleurs, les principaux acteurs de l'OPEP ont déclaré à maintes reprises que le taux de l'augmentation serait le fruit d'une "décision politique" des treize États membres, prenant en compte, tout à la fois:

- L'effritement du pouvoir d'achat des pays pétroliers, du fait de l'inflation mondiale (estimée par la Commission économique de l'OPEP à quelque 30 pour cent depuis la dernière hausse du 1er octobre 1975).

- L'état de santé des économies occidentales et de la reprise industrielle qui, c'est une évidence, a déjà marqué le pas dans la plupart des pays industrialisés.

- Les résultats de la conférence sur la coopération économique internationale de Paris qui, c'est une autre évidence, est dans l'impasse et devra se poursuivre en 1977, dans l'attente de l'entrée en lice de la nouvelle administration Carter.

À la lumière des prises de position récentes des chefs d'État ou des ministres des principaux pays producteurs, il est possible de les classer en trois camps distincts:

- Les "durs", qui veulent récupérer la quasi intégralité du pouvoir d'achat qu'ils estiment avoir perdu. C'est le cas de la Libye et de l'Irak, favorables à une hausse minimum de 25 pour cent.

- Les "modérés", conduits par l'Arabie saoudite, très liée avec les États-Unis et de loin le premier producteur de l'OPEP, sans laquelle aucun accord ne peut être réalisé. L'Arabie saoudite aurait été favorable à la prolongation du "gel" des prix. Mais elle doit tenir compte des intérêts des autres pays exportateurs, et du fait qu'une hausse de 3 à 6 pour cent s'est déjà inscrite dans les faits sur le marché mondial avec l'augmentation de la demande au cours du dernier trimestre, imputable aux achats de précaution ou de spéculation des compagnies pétrolières internationales. L'Arabie saoudite va oeuvrer pour une hausse maximum de 10 pour cent et, de préférence, moindre. Ce cap de 10 pour cent est visé par plusieurs autres pays: les Émirats arabes unis, le Koweït, l'Indonésie, le Qatar et, depuis peu, le Venezuela, d'abord favorable à un relèvement de 15 pour cent.

- Enfin, entre ces deux groupes, l'Iran, qui se retrouve un peu isolé avec un objectif de 15 pour cent minimum, réaffirmé par le Shah au début du mois. Mais, il pourra peut-être compter sur l'appui de pays moins influents (Nigeria et Equateur) avant le ralliement éventuel sur ses positions des "durs".

Restent enfin deux États: le Gabon, qui fait surtout figure d'observateur, en raison de son faible poids économique, et l'Algérie, qui, ayant refusé de fixer par avance tout pourcentage, se prépare à jouer un rôle d'arbitre dans les débats.

Ajournement jusqu'à la fin janvier de la conférence de Genève sur la Rhodésie

GENÈVE (d'après AFP et Reuter) — La conférence sur la Rhodésie, ouverte le 28 octobre, dernier, pourrait être suspendue dès aujourd'hui, et ce jusqu'à la fin janvier. La conférence clôture sur un bilan assez maigre.

L'ambassadeur britannique Ivor Richard, qui la préside, a informé hier les nationalistes noirs de la décision de suspendre la conférence. Il en avait informé, dimanche après-midi, M. Ian Smith, premier ministre du gouvernement de Salisbury à majorité blanche.

Les deux seuls résultats des sept semaines de négociations à Genève sont la date probable de l'indépendance, le 1er mars 1978, et l'annonce que la Grande-Bretagne jouera un rôle important à Salisbury d'ici l'indépendance, pour ar-

bitrer les conflits prévisibles entre les responsables des quelque six millions de Noirs et des 270.000 Blancs.

Mais les quatre délégations noires et celle de Salisbury n'ont pu se mettre d'accord sur la structure et la composition du gouvernement, ni sur la dévolution du commandement de l'armée et de la police, et elles n'ont donné qu'un accord provisoire pour la date de l'indépendance. Toutes ces questions devront être reprises l'année prochaine.

"La conférence n'a pas échoué, et nous ne pensons pas qu'elle échouera" a déclaré à Londres le porte-parole du Foreign Office.

Le porte-parole a souligné que M. Anthony Crosland, secrétaire au Foreign Office, s'apprêtait à faire cette semaine, et peut-être aujourd'hui une déclaration à la

Chambre des Communes sur le problème rhodésien, qui montrerait que la Grande-Bretagne est décidée à poursuivre ses efforts pour parvenir à un règlement négocié.

On indique, à ce sujet dans les milieux officiels, que la déclaration de M. Crosland portera principalement sur le rôle direct que la Grande-Bretagne accepterait finalement de jouer en Rhodésie, pendant la période de transition entre le régime de majorité noire.

L'ambassadeur Ivor Richard a probablement informé les nationalistes noirs de ces propositions britanniques, qui pourraient être publiées aujourd'hui, et qui serviraient de base à la discussion l'année prochaine. Les positions britanniques paraissent avoir été les seules à être

modifiées pendant la conférence, car Londres refusait en octobre de s'engager à Salisbury.

On s'attend que Londres dépêche à Salisbury un haut fonctionnaire pour présider un gouvernement qui aurait été constitué à Genève, et que la Grande-Bretagne ou le Commonwealth fournisse un haut commandement à l'armée et à la police rhodésienne, qu'il faudra, de toute façon, réorganiser pour y intégrer des nationalistes noirs.

Les deux nationalistes noirs, les plus intransigeants, MM. Joshua Nkomo et Robert Mugabe, alliés dans le "Front patriotique", avaient longtemps exigé l'indépendance pour le 1er décembre 1977. Finalement, ils ont accepté de ne plus soulever la question. Ils demandent maintenant que le pouvoir soit graduellement

transféré l'année prochaine au "Mouvement de libération" ce qui exclut les dirigeants blancs actuels et même les autres nationalistes noirs.

L'évêque Abel T. Muzorewa, plus modéré, demande que l'on élise rapidement le Premier ministre au suffrage universel et que les magistrats soient intégrés dans une armée rhodésienne réformée dont les chefs seraient changés. Il n'a reçu aucun appui à Genève sur ces thèses et est allé organiser, dimanche en Rhodésie, les rassemblements populaires les plus importants jamais vus.

Le dernier nationaliste noir, le Rev. Ndabaningi Sithole propose que le gouvernement provisoire, l'armée et la police soient dirigés par un "praesidium" composé des cinq chefs de délégation présents à Genève.

Giscard contrerait Chirac en changeant la loi électorale

PARIS (AFP) — Des rumeurs persistantes prêtent au président de la République française l'intention de modifier la loi électorale législative. Une telle modification pourrait constituer la riposte de M. Valéry Giscard d'Estaing à l'entreprise de rassemblement lancée par son ancien premier ministre, Jacques Chirac, le 5 décembre dernier.

Si les rumeurs persistantes à propos de cette modification se confirment, les députés de l'Assemblée nationale ne se-

raient plus élus, lors de la prochaine consultation, selon le système majoritaire actuel: majorité absolue au premier tour de scrutin, majorité relative au second.

Ce système en vigueur depuis le retour du général de Gaulle au pouvoir en 1958 avait notamment permis à la formation gaulliste de dominer la vie parlementaire.

Si l'Assemblée modifiait le régime électoral au cours de sa session du printemps 1977, le nouveau système serait analogue au système électoral

ouest-allemand: système majoritaire d'arrondissement corrigé par une certaine dose de proportionnalité permettant d'utiliser les "voix perdues" dans le scrutin local.

Le président de la République avait lui-même en avril 1974 prôné une telle modification au cours de sa campagne présidentielle et il s'était référé à l'exemple de la République fédérale d'Allemagne dont le mode de scrutin introduit "une certaine représentation proportionnelle nationale".

Aucune confirmation n'a été donnée officiellement des intentions prêtées dans ce domaine au président de la République. On relève toutefois que le ministre du Commerce extérieur, M. André Rossi, appartenant au parti radical a fait, dimanche allusion à l'attachement de son parti au système proportionnel dont la mise en oeuvre, selon lui, mettrait fin "à la division de la France en deux". En dehors des gaullistes, à peu près toutes les formations politiques de l'opposition ou de la majorité, sont, avec des nuances, d'accord pour une modification dans un sens proportionnaliste, de la loi électorale actuelle.

L'introduction d'une certaine dose de proportionnalité aurait une double conséquence: l'union entre socialistes et communistes ne serait plus aussi nécessaire pour permettre à la gauche de gagner les élections, le rééquilibrage au centre de la majorité, selon le vœu du président de la République, serait facilité par la perte, pour les gaullistes d'une partie de leurs poids parlementaires.

La conjugaison de ces deux effets va nettement dans le sens de la "décrispation de la vie politique" souhaitée par le président de la République. Elle constituerait en outre un obstacle sérieux à l'entreprise de renforcement des gaullistes lancée par M. Jacques Chirac.

"Nous prendrons notre pain et beaucoup d'espérance..."

*(Félix Leclerc)

Le pauvre, nous l'avons toujours avec nous. Et aussi celui qui est complètement démuné. La Old Brewery Mission fait ce qu'elle peut pour s'occuper d'eux tout au long de l'année. À l'approche des Fêtes, nous tenons notre unique campagne de souscriptions de l'année. Seuls vos dons vont nous permettre d'accomplir notre travail de bienfaisance durant l'année qui vient.

Old Brewery Mission Inc.
Case postale 1445 Place d'Armes
Montréal, Québec H2Y 3K8 Tél. 866-6591



Donnez à la campagne de 1976 de Old Brewery Mission.

Soutenue par des dons privés.

VENTES D'ANTIQUITÉS de 10% à 50% de RÉDUCTION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE

Toute notre fine collection d'antiquités Canadiennes ainsi que nos importations sont en réduction

Armoires, commodes, tables, buffets, chaises, berceuses, berceaux, sculptures sur bois, gravures, lampes, chandeliers, poteries Port-Neuf, verreries Canadiennes. Une occasion d'acquérir des pièces de collection à des prix très bas. Rappelez-vous qu'une antiquité achetée aujourd'hui peut devenir une sécurité pour demain. Les pièces de collectionneurs ont pris dans les 20 dernières années de 10 à 15 fois leur valeur.

Dans les 10 dernières années leur valeur a quintuplé.

Les antiquités deviennent un investissement en plus d'être une fierté pour de longues années à venir.



Spécialiste de beaux meubles canadiens depuis plus de 50 ans

Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 21h

Fournisseurs des principaux collectionneurs et musées

SAMUEL BREITMAN ANTIQUES LTD.
1353 AVENUE GREENE, WESTMOUNT, 937-0275

INTÉRIEURS 72 LIÉE
1638, rue Sherbrooke, ouest de Guy
935-6772

VENTE DE RÉNOVATION

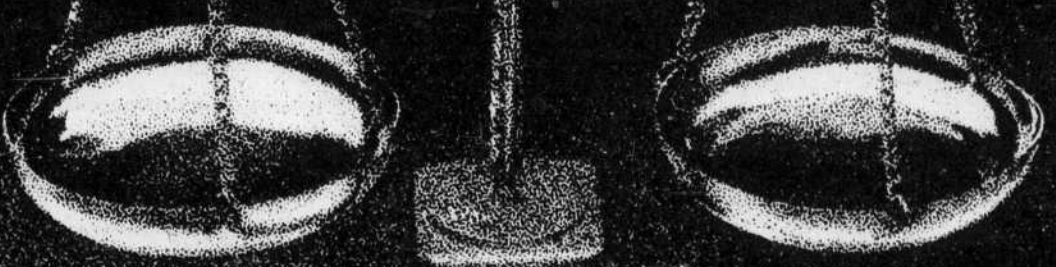


10% à 50% Sur tout ameublement

La maison du mieux-vivre
Ouvert lun. au mer. 9.30 - 6 h.
Jeudi et ven. jusqu'à 9 h. Sam.: 10 h. à 5 h.

La Matinée FILTRE SPÉCIAL

LE DOUX ÉQUILIBRE FILTRE / TABAC



La Matinée FILTRE SPÉCIAL est la seule cigarette dans sa catégorie à offrir un équilibre entre le filtre et le tabac. Son filtre spécial exclusif est tellement efficace qu'il permet l'emploi d'un riche tabac corsé. Vous obtenez donc une saveur plus franche, une satisfaction plus complète. Elle est disponible en formats King Size et 100 mm.

La Matinée FILTRE SPÉCIAL

théâtre

Un tour d'horizon de l'univers de Robert Gurik

par Adrien Gruslin

Le Théâtre étudiant de l'Université de Montréal terminait dimanche une série de dix représentations de "Gurik en morceaux" au Centre d'Essai de l'Université. Les huit comédiens-étudiants ont effectué un collage d'extraits de neuf pièces du dramaturge Robert Gurik. Peu de gens auront vu ce spectacle en raison d'une mauvaise publicité qui a omis de le signaler. Ainsi les journaux n'ont reçu un communiqué qu'après la moitié des présentations. C'est dommage car le collage, malgré quelques bavures et certains enchaînements difficiles, rendait parfaitement justice au dramaturge et donnait une in-

échos

Le Secrétaire d'État, M. John Roberts annonçait récemment la nomination de M. Roland Parenteau, de Québec, comme membre du conseil d'administration du Conseil des arts du Canada, pour un mandat de trois ans. M. Parenteau qui était directeur de l'École nationale d'administration publique à Québec (Université du Québec) de 1969 à 1975, a déjà publié de nombreux ouvrages sur la vie économique nationale, provinciale et régionale de même que sur la formation des administrateurs publics.

lication aussi valable qu'intéressante de son univers.

La construction comporte ses faiblesses, presque insurmontables dans un tel assemblage, de sorte que le passage d'une situation à l'autre ne va pas toujours de soi. Le personnage de Jean-Baptiste M. sert de lien structural et fondamental à la production. Tout au long de la soirée, les acteurs définissent les mille et un emplois du pauvre Ji-Bé, symbole parfait de l'ouvrier moyen opprimé et aliéné. Renvoyé, une ultime fois, Jean-Baptiste M. finira par tuer ses patrons. L'événement dont s'inspire Gurik fit des manchettes, certains s'en souviennent.

Jean-Baptiste M. symbolise un malaise social sans nom que le dramaturge tente d'expliquer et de dénoncer dans son oeuvre entière, d'une manière satirique et philosophique. Entre les emplois de Ji-Bé, "Gurik en morceaux" ne nous montre que des petites gens: les blanchisseurs anéantis, le pendu, le couple rêveur du "Tabernacle à trois étages", celui dénonciateur de "J'accuse", des policiers de "Allo...Police", quelques exemplaires sociaux de "Lénine" et plusieurs autres.

La production du groupe de l'université de Montréal utilise un dispositif scénique réduit, composé de tables, chaises et portes. À l'arrière-scène se dresse une palissade, celle

de la pièce du même nom. Derrière cette barrière opaque se trouve une prison. Mais la géologie est à la fois derrière et devant. La palissade symbolise un empêchement, un non-vivre. Tout le montage le démontre en multipliant les aliénations: pauvreté, chômage, oppression policière ou autre, classes sociales, rêveries impossibles, etc.

Chez Gurik, la satire sociale alterne toujours avec un discours politique intellectuel et progressiste. S'accumulant, les exemples débouchent inévitablement sur un appel à l'organisation, à la lutte des classes. L'univers n'est pas exempt de lourdeur didactique mais l'humour allié au sens de la situation absurde permet d'atteindre une théatralisation efficace. La nature même du collage accentue le didactisme d'un contenu déjà gros. La partie initiale du spectacle, plus longue, souffre davantage à cause d'un plus grand statisme au plan de la mise en scène de Daniel Simard.

Après l'entracte, tout s'anime grâce à plusieurs jeux très dynamiques: set carré, stylisation et bâtons sonores pour signifier la manifestation... L'exemple du "set carré" commence cependant à souffrir d'usage tant nombre de productions y font appel, même lorsqu'il est très réussi comme dans "Gurik en morceaux". Les huit membres de la distribution se débrouillent pas mal, bien que certains offrent une articulation inégale et brouillent parfois leurs répliques. Deux se distinguent spécialement en variant jeux et rôles: André Thérien et Yves de Repentigny.

par Jean-Pierre Tadros

Pour la troisième année consécutive, l'Association québécoise des Critiques de cinéma a décerné hier son "Prix de la critique québécoise". C'est une oeuvre d'un jeune cinéaste qui a été couronnée, le choix des critiques s'étant porté sur le film de Jean-Guy Noël, "Ti-cul Tougas". Et c'est en présence de nombreuses personnalités du monde cinématographique que le prix a été remis hier à Québec au réalisateur par le président de l'AQCC, M. Luc Perreault.

Ce film, qui a été tourné aux Îles-de-la-Madeleine, raconte l'histoire de quatre jeunes Québécois: Odette (Micheline Lanctôt), Gilberte (Suzanne Garceau), Rémi (Ti-cul Tougas, Claude Maher) et Martin (Gilbert Sciotte). Quatre jeunes, donc, qui forment deux couples vivant leurs rêves et leurs espoirs avec cette espèce de désinvolture des années que nous vivons. Et le grand mérite du réalisateur n'aura pas été seulement de nous les rendre ici avec beaucoup de vérité, mais aussi de nous restituer cet univers de la jeu-

nesse québécoise 75 avec beaucoup de simplicité et un humour tonifiant.

Comme l'indique d'ailleurs Jean-Guy Noël dans une interview, "l'un des grands axes de déroulement du film repose sur l'affirmation, touche par touche, de ce qui définit le petit mâle québécois 1975 et la petite femelle québécoise 1975". C'est donc aussi un regard cru, même s'il restera toujours étonnamment discret, que le réalisateur jettera sur ses protagonistes. On retrouve alors dans ce film, comme le rappelle justement Jean-Guy

Noël, des "impressions sur une génération, en 1975, au Québec, avec leurs rêves et leurs aspirations et surtout les limites à les réaliser". Et c'est aussi "le glissement progressif d'une génération, et plus précisément d'une culture vers une autre culture".

Et les jeunes Québécois, en 1976, ont su se retrouver en "Ti-cul Tougas". Le film a donc connu un impressionnant succès lors de sa sortie à l'Outremont (Montréal) et au Cartier (Québec) il y a quelques semaines. A Sherbrooke et à Trois-Rivières l'assistance

a été moins nombreuse et enthousiaste, mais cela tient au fait que ces deux salles du circuit SMC sont moins bien rodées que les deux premières. Il faut donc espérer que ce Prix permettra de refaire une carrière commerciale à ce film qui mérite d'être vu et revu. Parce qu'il s'agit d'un divertissant tout en étant profond. Ce qui n'est pas peu dire.

Saluons donc "Ti-cul Tougas" comme une heureuse et rassurante réussite du jeune cinéma québécois. Réussite d'autant plus intéressante que c'est là le deuxième long métrage de Jean-Guy Noël: le premier, "Tu brûles... Tu brûles..." avait été accueilli de façon fort mitigée par la critique (même s'il s'était trouvé d'ardents défenseurs) et n'avait connu qu'une très brève carrière commerciale.

Le Prix de la critique québécoise, créé en 1974 par l'Association québécoise des critiques de cinéma et doté d'une bourse au montant de 1,000 dollars, gracieuseté du journal Le Soleil, est décerné annuellement afin de mettre en évidence le travail d'un cinéaste québécois.

L'AQCC entend souligner l'importance d'un film dont le langage est à la fois différent et significatif du milieu québécois. Le film choisi ne peut être qu'un long métrage lancé au cours des douze derniers mois. La remise du prix par l'AQCC a eu lieu hier en présence du ministre délégué aux Affaires culturelles, M. Pierre de Bellefeuille et de nombreux invités et représentants du milieu cinématographique.

Le Prix de la critique québécoise a été décerné en 1974 à Michel Brault pour "Les Ordres" et en 1975 à Arthur Lamothe pour "On disait que c'était notre terre".



"Quand on part en voyage, c'est pas toujours aussi seul qu'on l'aurait souhaité..." semble affirmer Rémi Tougas (Claude Maher, à g.) accompagné des autres héros du film: Micheline Lanctôt, à g. Gilbert Sciotte et Suzanne Garceau.

variétés

L'étrange spectacle de Lewis Furey

par Nathalie Petrowski

Étrange spectacle dimanche soir O'National dans les vestiges d'un monument national hanté par le spectre des années trente et par Lewis Furey et sa bande de gitans volants, Carole Laure au micro pour deux chansons, John Lissauer au piano et Gilles Carle dans la salle. Soirée pour intimes seulement, pour ceux qui font partie du cercle secret et magique de Furey, ceux qui pratiquent la décadence et le dérèglement des sens dans l'environnement d'un univers urbain. Avec Furey, la scène est le miroir de la salle, qui elle-même est narcissiste, agitée et sexuellement ambiguë, se situant quelque part entre le cinéma, le cirque et le théâtre et cherchant absolument les grands spasmes chaotiques de la vie. On s'attend à beaucoup mais on reçoit peu, tant de beaux mots et de belles phrases dans un culte que les initiés eux-mêmes se voient, donnent un résultat limité, un envol qui prend du temps à décoller.

Premier spectacle en douze mois d'absence, la soirée in-

time avec Lewis Furey aura peut-être rétabli la réalité, éteint le mystère et mis les choses au point. Depuis "Lewis is crazy", disque et concept génial qui a valu les plus belles chansons de Furey, celui-ci a peu évolué. Sa musique, un mélange de baroque et de bizarre, de contes pour enfants et d'opéra décadent tourne en rond dans le cirque de son imagination. L'inspiration, l'intelligence et la subtilité sont là, dormant tout près mais ce n'est pas à chaque fois que Furey arrive à les saisir et à les fixer. Pendant toute la première partie du spectacle il déverse le flot irrésistible d'un vocabulaire parfois incompréhensible qui se répète à l'infini et malgré la perfection technique, l'enfant prodige ne nous émeut pas, reste froid sinon hermétique. Puis tout à coup sans prévenir, l'éclaircie, le voleur de feu s'empare de la flamme, le personnage rejoint enfin son ombre, s'insinue dans sa peau et le spectacle prend un sens qu'il cherchait depuis tout ce temps-là à s'influer. Le chaos, la confusion rassemblés s'expriment d'une manière or-

donnée, presque harmonieuse et laissent enfin voir l'homme, l'enfant, celui qui se cache. Même Carole Laure revenue chanter une deuxième chanson, a perdu la raideur qui l'habite et ose montrer ne serait-ce que quelques secondes, cette difficile vulnérabilité.

Loin du cirque, tout seul devant son piano et puis plus tard debout devant le micro accompagné par la virtuosité du pianiste John Lissauer, Furey rassemble toutes ses personnalités autour de lui et nous les livre simplement, timidement dans l'irréductible besoin de se faire aimer; son oeuvre prend alors l'ampleur qu'elle reprémiat sous le chapiteau de la promesse, de la performance et d'une certaine affection. Les masques tombent, Furey le lucide, le calculateur, l'intéressé, l'acteur, celui qui soigne son image comme un dompteur de lion, ses fauves, ose enfin s'envoler, dépasse l'univers terrassant des travestis, des homosexuels, des prostituées de son quotidien maquillé et sublimé. On ne peut s'empêcher de voir

le courage de celui qui a décidé de tout dire même s'il prend certains détours pour le faire, celui qui monte sur une scène pour son propre plaisir et nous impose sa vision, celui qui risque le malaise dans la salle et parfois même le vide. En cette époque où la scène est devenue le haut-lieu de l'identification et de la communication, où pas un spectacle

ne se termine que dans la récupération d'un public d'enfants d'école n'ait été un facteur déterminant dans la réussite globale, cela rassure de voir un artiste qui ose nous montrer le beau et le moins beau, un artiste qui demande le silence et qui du même coup accepte que le public soit capable de comprendre et d'assumer ce silence.

Le NY City Ballet suspend sa saison

NEW YORK (AP) — Une grève des musiciens a contraint le New York City Ballet, l'une des plus grandes troupes du monde, à suspendre le reste de sa saison, dont la présentation, prévue pour Noël, de "La suite de Casse-Noisette".

Les 62 membres de

l'orchestre réclament une augmentation hebdomadaire de salaire de \$75 et 40 semaines de travail garanti par an, au lieu de 25 actuellement. Ils voudraient également ne plus travailler que six jours par semaine, au lieu de sept actuellement.

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Two minute warning" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Confession of a driving instructor" 7.30, 9.20.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Bugsy Malone" 1.00, 3.00, 5.50, 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Ave du Parc 844-1932 "Strangers" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40, "Ultima" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Super express 109" 3.00, 6.20, 9.40 et "Soldat Duroc se sera la fête" 1.15, 4.45, 8.00.
CARREFOUR: 318 rue St-Catherine 896-8057 "D'amour et d'eau fraîche" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CHAMPLAIN: 1815 St-Catherine E. 524-1685 "Salle 1" "Roller bar" 1.00, 5.00, 9.20. "Le canardeur" 3.00, 7.15 (Salle II): "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 12.10, 2.20, 4.35, 7.00, 9.25.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "Le procès de Billy Jack" 1.00, 4.55, 8.30.
CINE-CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55. (Salle IV): "The price is right" 1.15, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.
CINEMA CENTRE: 1430 Bleury 849-2384 (cinéma I): "Bananas" 1.00 et "Everything you always wanted to know about sex" 2.30 et "Skeeper" 4.00 et "Punishment park" 7.30 et "They shoot horses, don't they" 9.30 (cinéma II): "Pettifolled" 6.45, 8.15, 9.45.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La contesse Dracula" 6.30, 9.45. "Le cirque des Vampires" 8.30.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 348-7385 "Marathon man" 12.40, 2.55, 5.10, 7.30, 9.50.
CINEMA 76 ART: 3180 Relache E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: Salle I: "Il était une fois la révolution" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II): "Cousin, cousine" 12.15, 2.10, 4.05, 6.00, 7.55, 9.45. (Salle III): "Le despotisme cruel" 12.30, 2.20, 4.15, 6.05, 8.00, 9.55.



Mme Louise Ryan et son frère Réjean Brisebois, de Lachute, ont de quoi sourire. Les dirigeants de Loto-Canada leur remettaient, hier à Ottawa, le chèque de \$1 million qu'ils ont gagné en commun. Mme Ryan était jusqu'à tout récemment serveuse dans un bar. (Photo PC)

Le CRIM réclame une réforme du financement de la CTCUM

par Clément Trudel

Le CRIM (Comité régional intersyndical de Montréal) invite le gouvernement à réformer en profondeur le financement du transport en commun. Amèrement déçu du rejet de sa requête de gel des tarifs par la Commission des transports, ce groupe intersyndical où siègent des délégués du Conseil central (CSN), du Conseil du Travail (FTQ) et de l'Alliance des professeurs, est revenu à la charge hier en conférence de presse.

● pour dénoncer les délais trop longs entre le dépôt d'une plainte sur une hausse de tarifs et la décision rendue (13 mois);

● pour réclamer le retour aux tarifs en vigueur en octobre 1975, c'est-à-dire \$0.35 le passage ou 17 billets pour \$5 (actuellement \$0.50 le passage et \$5 les 13 billets d'adultes) et déplorer que la Commission des transports n'ait pas compris ou ait tout simplement rejeté ses représentations.

Pour asseoir ses conclusions sur les hausses qui ont touché davantage les voyageurs les plus démunis — ce que nient formellement la CTCUM et son président, M. Lawrence Hanigan — le CRIM fait état de changements de méthodes comptables intervenus à la CTCUM, du plus grand nombre de voyageurs de 65 ans et plus depuis les baisses consenties en août 1975, et, enfin, de nouveaux contrats obtenus par la CTCUM pour le transport d'écoliers. Le fait est qu'entre janvier et juin 1975, il y aurait eu, selon le CRIM, une baisse de 1.6 million dans le nombre de voyageurs-payants.

Le CRIM ne contestait pas la légalité de la hausse des tarifs mais faisait valoir notamment qu'il ne comprenait pas pourquoi la CTCUM devait aliéner en tout ou en partie les services les plus rémunérateurs, comme les routes vers Dorval et Mirabel, tandis que des intérêts privés font leurs choux gras de ces lignes.

La décision rendue le 6 décembre par le juge Pierre Chouquette et par les commis-

saires Paul-E. Dumas et Normand Laferrière rappelle qu'en 1975, chaque voyageur a coûté à la CTCUM près de \$0.50 alors que le voyageur ne payait que 31 cents en moyenne. En 1976, suivant les prévisions, il en coûtera \$0.60 pour chaque voyageur véhiculé par la CTCUM, contre un revenu moyen de \$0.38.

Seule une hausse de tarifs, suivant la décision, pouvait venir à la rescousse de la CTCUM qui exige un prix «relativement peu élevé» de ses usagers.

Quant au CRIM, il est d'avis que la question doit être étudiée sous toutes les facettes. L'automobile, facteur de pollution et de congestion dans les villes, est trop favorisée par l'ensemble des gouvernements (on voit d'un bon œil cependant l'arrêt des projets d'expansion de l'autoroute est-ouest). Il faut tenir compte des multiples entreprises qui profitent beaucoup du transport en commun sans débours suffisamment pour cet avantage. Il est vrai, souligne le CRIM, que certains gros commerces ont une évaluation légèrement supérieure à leurs concurrents lorsqu'ils jouissent d'une bouche de métro sous leurs installations, mais ce coût supplémentaire est-il suffisant? On pourrait songer à taxer davantage ces industries et ces commerces, pour mieux renflouer les coffres de la CTCUM, pense le CRIM.

Suivant une politique des transports rendue publique par le gouvernement québécois (décembre 1975) après la dernière hausse des tarifs de la CTCUM, les subventions peuvent couvrir jusqu'à 60% de la dette du métro, de 40% à 55% du déficit d'opération de la CTCUM, 30% du coût de véhicules assemblés au Québec et une part de certaines études visant à planifier le transport en commun.

Ce que sollicite cette fois du gouvernement péquiste le CRIM, c'est une prise en charge du dossier global du transport en commun au Québec de sorte que soient mieux repensés les mécanismes de financement et de fonctionnement de ces réseaux.

Au PQ, l'on rappelle son programme sur la «priorité à donner, dans les grands centres, au transport en commun», en plus d'«assurer aux pouvoirs locaux et régionaux des sources directes de revenus fiscaux en accord avec les responsabilités qui leur sont confiées».

Les organisations syndicales regroupées au sein du CRIM se réjouissent toutefois que la décision de la Commission des transports ait reconnu le droit pour les syndicats de représenter les intérêts de leurs membres devant un tribunal administratif. Ce précédent apparaît encourageant au porte-parole du CRIM qui persiste à juger non avenue toute nouvelle hausse de tarifs, et urgente toute mesure visant à «rapatrier tous les secteurs rentables du transport en commun au profit des commissions de transport publiques de façon à réduire à court terme les déficits» — ce point vise tout particulièrement le service aux aérogares, les services touristiques et les chartes-parties.

On est 23,143,000...

OTTAWA (PC) — La population canadienne était de 23,143,000 habitants le 1er juillet dernier, selon une évaluation de Statistique Canada.

Cette évaluation, projetée grâce aux données recueillies lors du recensement général de 1971, démontre que la population canadienne a augmenté de 312,000 têtes entre le 1er juillet 1975 et le 1er juillet 1976.

On a signalé une croissance démographique dans toutes les provinces durant cette période de 12 mois.

La population par province, au 1er juillet dernier, était la suivante: Ontario, 8,345,000; Québec, 6,249,000; Colombie-Britannique, 2,494,000; Alberta, 1,832,000; Manitoba, 1,028,000; Saskatchewan, 936,000; Nouvelle-Écosse, 833,000; Nouveau-Brunswick, 689,000; Terre-Neuve, 558,000; Île du Prince-Édouard, 120,000.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS

AVIS est par la présente donné que Robert John Leaman, des Cite et District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Pamela Leaman.

MONTREAL, le 3 décembre 1976

Martin Boyaner, procureur

AVIS

AVIS est par la présente donné que "R. MACLEOD & CO. LTD." demande au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopération la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10ème jour de décembre 1976

Philip Goulston

Procureur de la compagnie

AVIS

AVIS est par la présente donné que "R. MACLEOD & CO. LTD." demande au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopération la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10ème jour de décembre 1976

Philip Goulston

Procureur de la compagnie

AVIS

AVIS est par la présente donné que "R. MACLEOD & CO. LTD." demande au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopération la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10ème jour de décembre 1976

Philip Goulston

Procureur de la compagnie

AVIS

AVIS est par la présente donné que "R. MACLEOD & CO. LTD." demande au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopération la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10ème jour de décembre 1976

Philip Goulston

Procureur de la compagnie

AVIS

AVIS est par la présente donné que "R. MACLEOD & CO. LTD." demande au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopération la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10ème jour de décembre 1976

Philip Goulston

Procureur de la compagnie

AVIS

AVIS est par la présente donné que "R. MACLEOD & CO. LTD." demande au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopération la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10ème jour de décembre 1976

Philip Goulston

Procureur de la compagnie

AVIS

AVIS est par la présente donné que "R. MACLEOD & CO. LTD." demande au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopération la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10ème jour de décembre 1976

Philip Goulston

Procureur de la compagnie

AVIS

AVIS est par la présente donné que "R. MACLEOD & CO. LTD." demande au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopération la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10ème jour de décembre 1976

Philip Goulston

Procureur de la compagnie

AVIS

AVIS est par la présente donné que "R. MACLEOD & CO. LTD." demande au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopération la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10ème jour de décembre 1976

Philip Goulston

Procureur de la compagnie

AVIS

AVIS est par la présente donné que "R. MACLEOD & CO. LTD." demande au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopération la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10ème jour de décembre 1976

Philip Goulston

Procureur de la compagnie

AVIS

AVIS est par la présente donné que "R. MACLEOD & CO. LTD." demande au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopération la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 10ème jour de décembre 1976

Philip Goulston

Procureur de la compagnie

MEILLEUR ENTREPRISES CORP.

PRENEZ AVIS que MEILLEUR ENTREPRISES CORP. s'adresse au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopération, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13 décembre 1976

Le procureur de la compagnie

Earl H. Drymer, avocat

MEILLEUR ENTREPRISES CORP.

PRENEZ AVIS que MEILLEUR ENTREPRISES CORP. s'adresse au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopération, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13 décembre 1976

Le procureur de la compagnie

Earl H. Drymer, avocat

MEILLEUR ENTREPRISES CORP.

PRENEZ AVIS que MEILLEUR ENTREPRISES CORP. s'adresse au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopération, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13 décembre 1976

Le procureur de la compagnie

Earl H. Drymer, avocat

MEILLEUR ENTREPRISES CORP.

PRENEZ AVIS que MEILLEUR ENTREPRISES CORP. s'adresse au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopération, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13 décembre 1976

Le procureur de la compagnie

Earl H. Drymer, avocat

MEILLEUR ENTREPRISES CORP.

PRENEZ AVIS que MEILLEUR ENTREPRISES CORP. s'adresse au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopération, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13 décembre 1976

Le procureur de la compagnie

Earl H. Drymer, avocat

MEILLEUR ENTREPRISES CORP.

PRENEZ AVIS que MEILLEUR ENTREPRISES CORP. s'adresse au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopération, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13 décembre 1976

Le procureur de la compagnie

Earl H. Drymer, avocat

MEILLEUR ENTREPRISES CORP.

PRENEZ AVIS que MEILLEUR ENTREPRISES CORP. s'adresse au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopération, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13 décembre 1976

Le procureur de la compagnie

Earl H. Drymer, avocat

MEILLEUR ENTREPRISES CORP.

PRENEZ AVIS que MEILLEUR ENTREPRISES CORP. s'adresse au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopération, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13 décembre 1976

Le procureur de la compagnie

Earl H. Drymer, avocat

MEILLEUR ENTREPRISES CORP.

PRENEZ AVIS que MEILLEUR ENTREPRISES CORP. s'adresse au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopération, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13 décembre 1976

Le procureur de la compagnie

Earl H. Drymer, avocat

MEILLEUR ENTREPRISES CORP.

PRENEZ AVIS que MEILLEUR ENTREPRISES CORP. s'adresse au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopération, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13 décembre 1976

Le procureur de la compagnie

Earl H. Drymer, avocat

MEILLEUR ENTREPRISES CORP.

PRENEZ AVIS que MEILLEUR ENTREPRISES CORP. s'adresse au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopération, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13 décembre 1976

Le procureur de la compagnie

Earl H. Drymer, avocat

MEILLEUR ENTREPRISES CORP.

PRENEZ AVIS que MEILLEUR ENTREPRISES CORP. s'adresse au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopération, en vue d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 13 décembre 1976

Le procureur de la compagnie

Earl H. Drymer, avocat

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 20 — ARTICLE 2.59.1

SANGUINET EXPRESS CO. LTD. demande l'autorisation de transférer le système routier qu'elle opère en vertu du permis de la Commission des Transports du Québec portant le numéro 4245-V à SANGUINET EXPRESS (1976) INC.

Les actionnaires de SANGUINET EXPRESS (1976) INC. sont les suivants:

SANGUINET EXPRESS CO. LTD 1000 actions ordinaires.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis.

1ère publication: 13 décembre 1976

2ème publication: 14 décembre 1976

3ème publication: 15 décembre 1976

JEAN BRUNEAU C.R.

PROCEUREUR DES REQUÉRANTS.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 20 — ARTICLE 2.59.1

SANGUINET EXPRESS CO. LTD. demande l'autorisation de transférer le système routier qu'elle opère en vertu du permis de la Commission des Transports du Québec portant le numéro 4245-V à SANGUINET EXPRESS (1976) INC.

Les actionnaires de SANGUINET EXPRESS (1976) INC. sont les suivants:

SANGUINET EXPRESS CO. LTD 1000 actions ordinaires.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis.

1ère publication: 13 décembre 1976

2ème publication: 14 décembre 1976

3ème publication: 15 décembre 1976

JEAN BRUNEAU C.R.

PROCEUREUR DES REQUÉRANTS.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 20 — ARTICLE 2.59.1

SANGUINET EXPRESS CO. LTD. demande l'autorisation de transférer le système routier qu'elle opère en vertu du permis de la Commission des Transports du Québec portant le numéro 4245-V à SANGUINET EXPRESS (1976) INC.

Les actionnaires de SANGUINET EXPRESS (1976) INC. sont les suivants:

SANGUINET EXPRESS CO. LTD 1000 actions ordinaires.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis.

1ère publication: 13 décembre 1976

2ème publication: 14 décembre 1976

3ème publication: 15 décembre 1976

JEAN BRUNEAU C.R.

PROCEUREUR DES REQUÉRANTS.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 20 — ARTICLE 2.59.1

SANGUINET EXPRESS CO. LTD. demande l'autorisation de transférer le système routier qu'elle opère en vertu du permis de la Commission des Transports du Québec portant le numéro 4245-V à SANGUINET EXPRESS (1976) INC.

Les actionnaires de SANGUINET EXPRESS (1976) INC. sont les suivants:

SANGUINET EXPRESS CO. LTD 1000 actions ordinaires.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis.

1ère publication: 13 décembre 1976

2ème publication: 14 décembre 1976

3ème publication: 15 décembre 1976

JEAN BRUNEAU C.R.

PROCEUREUR DES REQUÉRANTS.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 20 — ARTICLE 2.59.1

SANGUINET EXPRESS CO. LTD. demande l'autorisation de transférer le système routier qu'elle opère en vertu du permis de la Commission des Transports du Québec portant le numéro 4245-V à SANGUINET EXPRESS (1976) INC.

Les actionnaires de SANGUINET EXPRESS (1976) INC. sont les suivants:

SANGUINET EXPRESS CO. LTD 1000 actions ordinaires.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis.

1ère publication: 13 décembre 1976

2ème publication: 14 décembre 1976

3ème publication: 15 décembre 1976

JEAN BRUNEAU C.R.

PROCEUREUR DES REQUÉRANTS.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 20 — ARTICLE 2.59.1

SANGUINET EXPRESS CO. LTD. demande l'autorisation de transférer le système routier qu'elle opère en vertu du permis de la Commission des Transports du Québec portant le numéro 4245-V à SANGUINET EXPRESS (1976) INC.

Les actionnaires de SANGUINET EXPRESS (1976) INC. sont les suivants:

SANGUINET EXPRESS CO. LTD 1000 actions ordinaires.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis.

1ère publication: 13 décembre 1976

2ème publication: 14 décembre 1976

3ème publication: 15 décembre 1976

À Mirabel, au lieu d'une zone franche

Un parc sélect à dédouanement rapide et "subventionné"

par Michel Vastel

Même si le ministre de l'Expansion économique régionale n'a jamais vraiment fermé la porte au projet de création d'une zone franche autour de l'aéroport de Mirabel, M. Marcel Lessard n'est toujours pas convaincu que ce soit "la" solution.

Cela fait deux ans que son ministère étudie ce concept et il semblait en être arrivé à la conclusion qu'il ne conviendrait pas à ce type de parc industriel que l'on veut "hautement sélect", M. Lessard s'at-

tendait hier à ce que sa première rencontre avec le nouveau ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, lui apporte de nouveaux arguments en faveur du concept de la zone franche. Rejoint hier soir à son bureau d'Ottawa, le ministre Lessard devait déclarer au DEVOIR que son homologue provincial "n'a pas vraiment apporté d'éléments nouveaux". Il a cependant convenu, avec M. Tremblay, de revoir encore une fois le dossier.

De toute évidence, le projet de zone franche à Mirabel, lancé à l'improviste, il y a deux semaines, par M. Rodrigue Tremblay, au cours d'une émission de ligne ouverte, ne sourit pas à Ottawa qui nourrissait, à l'égard du parc industriel aéroportuaire, des projets plus précis:

● Au point de vue du centre de service pour le fret aérien, transbordement et redistribution, un comité des Douanes canadiennes est en effet déjà au travail pour faire, de Mirabel, une sorte de projet-pilote où le fret pourrait être dédouané en moins de 24 heures. Quand on sait que le rapport Manalytics suggérerait de faire de Mirabel le port d'entrée du cargo aérien pour tout le nord-est du continent, ce projet des Douanes canadiennes revêt beaucoup d'attrait.

● En ce qui concerne le parc industriel, on veut partir à la recherche d'industries hautement productives et génératrices d'emplois très rémunérateurs. "C'est une sorte d'aristocratie de l'industrie

mondiale qu'on veut attirer là", commentait M. Marcel Lessard, laissant entendre qu'il faudra certainement au moins un an avant de voir un premier projet de concrétiser.

● Enfin, plutôt que de créer des zones franches dont on n'est pas certain du tout qu'elles comporteraient que des avantages, on pense plutôt à améliorer le système de récupération des frais de douane (le drawback system). Les fonctionnaires du MEER ont même imaginé que la société du parc industriel, la SPICAM, pourrait elle-même financer ces taxes d'accise, ce qui reviendrait à faire bénéficier des industriels des avantages de la zone franche, sans toutefois la créer.

Diverses conversations avec des fonctionnaires du gouvernement fédéral, hier, ont permis de constater que la prise de position de M. Rodrigue Tremblay a pris tout le monde par surprise et dérange beaucoup à Ottawa. Il s'agit en fait d'une orientation qui vient heurter de front ce que les concepteurs de ce projet ont imaginé comme avenir au PICA.

Le gouvernement fédéral, et semble-t-il, quelques fonctionnaires à Québec, voient dans ce parc industriel Mirabel, un parc "sélect" où on n'attirerait que des industries de pointe, utilisant des technologies avancées et une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Une zone franche risque d'attirer comme à Singapour par exemple, des entreprises qui ne cherchent en fait qu'à contourner les lois commerciales du pays, où à profiter de quelque évasion fiscale possible. On voit mal ce genre d'entreprise voisiner avec une entreprise du secteur des transports, ou des télécommu-

nications, ou de l'informatique.

Après avoir étudié le concept de la zone franche, tel qu'il se pratique dans 19 parcs américains et en diverses villes au monde (Singapour, Shannon, Hambourg, etc.), les spécialistes du gouvernement fédéral ont constaté que ces soit-disant zones franches étaient souvent utilisées pour contourner les lois commerciales du pays. A Dallas, par exemple, 80% des matières premières proviennent de l'étranger mais 80% des produits manufacturés dans la zone franche rentrent aux États-Unis et ne sont pas ré-exportés, comme ils le devraient.

Il semble par exemple que le fait d'être installé dans une zone franche permet à un industriel d'échapper aux embargos décrétés sur certains types d'importation.

Par ailleurs, les règlements du ministère du Revenu fédéral permettent en fait à des industriels canadiens de fonctionner dans de quasi-zones franches. Ils peuvent récupérer jusqu'à 99% des frais de douane et d'accise sur des marchandises importées, transformées puis réexportées. Le problème vient de ce que les formalités sont compliquées, que cela peut prendre un an pour obtenir leur remboursement. Cette obligation de financer pendant un an ou plus, des taxes destinées à être récupérées, peut avoir une certaine influence sur la marge de crédit des entreprises, d'où cette suggestion d'améliorer le "drawback system".

Car la création d'une zone franche près des portes d'entrée au pays n'intéresse pas que le Québec: les ports de Halifax, Saint-Jean (Nou-

veau Brunswick), Saint John (Terre-Neuve) et Vancouver sont également intéressés et le ministre Marcel Lessard évoquait hier soir la possibilité que Toronto en demande une, collée à la Voie Maritime!

Les deux ministres se sont montrés peu bavards sur leur rencontre et ils ont convenu de ne pas émettre de communiqué. Ils se sont surtout contentés de "briser la glace" et de réviser divers dossiers, restés en souffrance depuis la démission de l'ancien gouvernement. C'est pourquoi une

bonne partie de l'heure de conversation a porté sur la gestion du parc industriel de Mirabel et sur le fonctionnement de la nouvelle société, la SPICAM, chargée de gérer ce parc. Les deux gouvernements sont actionnaires à 60% pour Québec et 40% pour Ottawa, de cette société.

La société ne fait que démarrer. Son conseil d'administration s'est réuni pour la première fois le 11 novembre et elle emménageait hier dans ses nouveaux bureaux. Son président est un spécialiste

des transports, ancien vice-président du Canadien National et chargé de la promotion du nouveau train LRC de Bombardier — M.W. Son directeur général par intérim est le fonctionnaire qui a procédé à la mise sur pied de SPICAM, M. Jean Prud'homme.

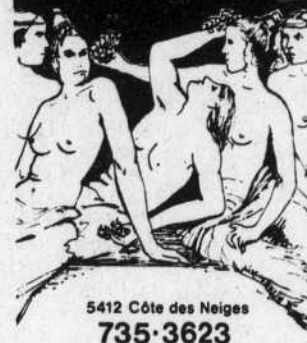
Il semble que les deux ministres, MM. Lessard et Tremblay, ont longuement discuté du fonctionnement de cette société. La priorité pour SPICAM, selon M. Lessard, sera sûrement de "mettre la main sur deux ou trois

entreprises prestigieuses", qui deviendront en quelque sorte les locomotives du parc industriel lui-même.

Avant même ce travail de promotion, la société devra toutefois terminer les travaux d'infrastructure, l'adduction d'eau, les aqueducs, routes d'accès, etc. Quant à l'éventuelle "zone franche", sa création requerrait une loi spéciale du Parlement fédéral, sans doute identique à celle que le Congrès américain dut voter, en 1934, pour autoriser de telles zones aux États-Unis.

RESTAURANT
chez
VITO...un savoir
faire

Mecca gastronomica

5412 Côte des Neiges
735-3623

PIERRE MORAZAIN ET ASSOCIES INC.

Actualités

— consultation en avantages sociaux
— négociation de contrats152 est, Notre-Dame
Suite 905
Montréal, H2Y 1C4

871-9994

Depuis 75 ans
René T. Leclerc
Incorporée
regarde
vers l'avenir

René T. Leclerc, fondée en 1901, fête cette année, son 75^e anniversaire. Une maison de courtage en valeurs mobilières, connue chez nous ainsi qu'à l'extérieur, René T. Leclerc participe depuis ses débuts à l'essor économique du Québec et du Canada.

Son président, M. Marc Carrière, tient à remercier tous les clients qui ont participé au progrès de cette maison de renom.

- membre des bourses de Montréal et de Toronto
- membre affilié de la bourse de Philadelphie, Baltimore, Washington Inc.
- membre de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
- bureaux à Montréal, Québec, Toronto.



RENÉ T. LECLERC INCORPORÉE

Nouvelle baisse du revenu
net des agriculteurs en 77

Le ministre canadien de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a ouvert hier à Ottawa la Conférence sur les perspectives de l'agriculture

canadienne en annonçant une baisse "substantielle" du revenu agricole net en 1977.

Se référant aux toutes dernières données de Statistique Canada le ministre a prévenu les Canadiens "qu'ils ne pourront plus longtemps continuer à profiter de prix aussi bas pour leurs aliments" tout en demandant aux agriculteurs d'augmenter leur productivité.

Statistique Canada prévoit une nouvelle baisse du revenu net des agriculteurs. Cette baisse a été amorcée de 1975 à 1976, alors que le revenu net des agriculteurs canadiens passait de \$4.4 milliards à \$3.7 milliards.

La baisse des recettes provenant de la vente des céréales et les coûts d'opération plus élevés sont les principaux facteurs du déclin anticipé pour 1977.

Statistique Canada prévoit, pour 1977, des approvisionnements plus considérables et des prix moins élevés pour le porc et la volaille, mais une hausse du prix du bœuf. Les économistes prédisent également une hausse du prix au détail du lait liquide.

Par ailleurs, une réduction des stocks de bêtes à cornes mènera à un affaiblissement des approvisionnements en bœuf, ce qui améliorera le niveau des prix payés aux producteurs qui ont subi, depuis quatre ans, un fléchissement du marché.

stelco

THE STEEL COMPANY
OF CANADA, LIMITED
DIVIDENDE No 262

Avis est donné par les présentes que le Conseil d'administration de la compagnie a déclaré un dividende de quarante cents (40¢) par action, et un supplément de dix cents (10¢) par action, pour les Actions de Catégorie A convertibles de la compagnie, payables tous deux le mardi 1^{er} février 1977, aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le lundi 3 janvier 1977.

Avis est aussi donné que le Conseil d'administration a déclaré un dividende de trente-quatre cents (34¢) par action et un supplément de huit cents et demie (8½¢) par action, pour les Actions de Catégorie B convertibles de la compagnie, provenant du surplus en main, non réparti et libéré d'impôt, payables tous deux le mardi 1^{er} février 1977, aux actionnaires inscrits avant la fermeture des affaires le lundi 3 janvier 1977.

Par ordre du Conseil

Le secrétaire
J. W. YOUNGERToronto, Canada.
Le 13 décembre 1976.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES
DE BUREAUXVENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141DROUIN-NAUD
& ASSOCIÉSdiététistes-conseils
1440 ouest, rue Ste-Catherine
suite 401
Montréal H3G 1R8
téléphone: 871-1235Les notaires
PELLETIER, POIRIER,
KIMMEL, FILIONMe. Denys Pelletier
Me. A. Earl KimmelMe. Fernand Poirier
Me. Pierre Filion

Étude

500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287

Mont-Royal, 820 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, tél.: 484-8941Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCERobic, Robic
ET ASSOCIÉS2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ALAN SWABEY & CIE

Alan Swabey Robert Mitchell
Guy Houle Paul Marcoux
Melvin Sher Arthur Mallette
Kevin Murphy John D. Miller
Gary W. PartingtonAGENTS DE BREVETS ET
DE MARQUES DE COMMERCE
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126ANNONCEZ
DANS LE DEVOIR,
QUELQU'UN VOUS LIRA

Cette annonce n'est pas une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat de ces titres. L'offre n'est faite que par prospectus et dans n'importe quelle province seulement par les soussignés ou autres agents de change qui sont légalement autorisés à offrir ces titres dans cette province.

Émission additionnelle



\$20,000,000

obligations, 10½%, première hypothèque, série "Q", échéant le 15 décembre 1996

de
Québec-Téléphone

Prix: 99.00 pour rapporter approximativement 10.75%

Pitfield, Mackay, Ross & Compagnie
Limitée

Lévesque, Beaubien Inc.

Greenshields Incorporée

McLeod, Young, Weir & Cie
Limitée

Wood Gundy Limitée

A. E. Ames & Cie
LimitéeMerrill Lynch, Royal Securities
LimitéeNesbitt Thomson Valeurs
LimitéeDominion Securities Corporation
Harris & Associés Limitée

Crang & Ostiguy Inc.

René T. Leclerc
IncorporéeTassé & Associés
LtéeCasgrain & Compagnie
LimitéeMolson, Rousseau & Cie
LimitéeGeoffrion, Robert & Gélinas
LtéeGendron, Norris, Osler
Inc.Grenier, Ruel & Cie
Inc.Maison Placements Canada
Inc.Brault, Guy, O'Brien
Inc.Pemberton Securities
LimitedWalwyn, Stodgell & Gairdner
Ltd.McNeil, Mantha,
Inc.Houston Willoughby
LimitedScotia Bond Company
Limited

Décembre, 1976

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique des valeurs y mentionnées dans quelque province du Canada que ce soit.
Ces valeurs ne seront offertes que lorsqu'un prospectus aura été déposé auprès de la commission des valeurs mobilières ou organisme similaire dans telle province.

Nouvelle émission

\$15,000,000



CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC.

Date d'émission: le 21 décembre 1976

\$9,250,000 de billets garantis 10¼%, série A (non rachetables), échéant le 15 décembre 1981.

\$5,750,000 de billets garantis 10½%, série B (rachetables), échéant le 15 décembre 1986.

Prix: 100 pour les deux échéances

L'offre n'est faite que par l'intermédiaire du prospectus dont on peut se procurer des exemplaires auprès des soussignés et autres courtiers qui peuvent légalement offrir ces valeurs en vente dans cette province.

Lévesque, Beaubien Inc.

Nesbitt Thomson
Valeurs LimitéeRené T. Leclerc
IncorporéeTassé & Associés
LtéeMolson, Rousseau & Cie
LimitéeGreenshields
IncorporéeWood Gundy
LimitéeA.E. Ames & Cie
LimitéeCrang & Ostiguy
Inc.Grenier, Ruel & Cie
Inc.Dominion Securities Harris
(Québec) LimitéeMcLeod, Young, Weir
& Cie LimitéePitfield, Mackay, Ross
& Compagnie LimitéeMerrill Lynch, Royal
Securities LimitéeBrault, Guy, O'Brien
Inc.Geoffrion, Robert &
Gélinas LtéeMcNeil, Mantha
Inc.Casgrain & Compagnie
Limitée

Mead & Cie Limitée

Raymond Camus
Inc.

Florido Matteau Inc.

La Prudentielle d'Amérique a acquis plus de 34% des obligations de Sidbec

par Michel Nadeau

La compagnie d'assurance La Prudentielle d'Amérique a acquis récemment 34,8% du placement privé de \$398,6 millions effectué par Sidbec Normines sur les marchés américains et canadiens des obligations.

Quarante-sept institutions financières, la plupart des compagnies d'assurance-vie, ont acheté les titres émis pour une durée de 23 ans, l'échéance étant fixée au 31 décembre 1999. Un montant de

\$330,303,000 (US) a ainsi été placé à New-York sous la forme d'obligations, série "A" avec un taux de rendement de 10 1/8%. Les valeurs canadiennes de \$68 millions ont été vendues au taux de 11 1/8%.

Les principaux acheteurs de l'émission du côté américain furent: La Prudentielle (\$131,1 millions), The Equitable Life (\$36,3 millions), Aetna Life (\$27,5 millions), la Caisse de retraite des professeurs de l'Alabama (\$17,6 millions), The Bowery Savings

Bank (\$16,5 millions) et la Mutual Life (\$14,3 millions).

La Caisse de dépôt et placement du Québec a absorbé près de 40% des \$68 millions vendus au Canada soit \$27 millions. La Metropolitan Life a acquis \$11 millions, la Confédération Life, \$5,5 millions et la Great-West, \$3,3 millions.

Sun Life y est allée de \$4,4 millions (US) et \$2,2 millions en dollars canadiens.

Chez les firmes francophones, L'Industrielle s'est montrée la plus intéressée

avec \$2,2 millions. Les autres acheteurs importants du Québec ont été la Caisse de retraite des employés de l'Hydro (\$1,1 million) et le Trust général du Canada (\$825,000).

Les Caisses de retraite des employés de la Banque canadienne nationale, de la Banque de Montréal, des policiers de Montréal et les Prévoyants du Canada ont pris une tranche de \$550,000 chacun. Fiducie Prêt et Revenu (\$330,000), la Caisse de retraite des employés de la Banque

Royale (\$275,000) et la Survivance mutuelle-vie (\$275,000) figurent également parmi la liste des acheteurs.

Les revenus de ce placement serviront à la poursuite des travaux de Sidbec Normines à Fire Lake et à Port Cartier.

Le montant de \$398,6 millions s'ajoute donc à l'apport de capital de \$213 millions par les trois actionnaires: Sidbec (50,1%) British Steel (41,67%) et US Steel (8,23%).

Le coût du projet évalué à \$545 millions au début de l'année atteint maintenant \$585 millions environ.

Le financement des travaux à Fire Lake et Port-Cartier et de l'acquisition des biens de la Compagnie minière Québec Cartier au Lac Jeannine et à Gagnon a été effectué au moyen d'un prêt intermédiaire de \$200 millions consenti par trois banques: Toronto-Dominion, Montréal et Chemical Bank.

La dégringolade des titres de Trizec Corp. se poursuit

Le climat d'incertitude quant à l'avenir de Trizec a pris des proportions inquiétantes hier à la Bourse alors que le titre a glissé jusqu'à \$9, le plus bas niveau jamais atteint par la compagnie de la Place Ville-Marie depuis l'inscription de ses actions sur le marché boursier en 1968.

La prise de contrôle de Trizec par MM. Edward et Peter Bronfman en juin dernier n'a finalement fait qu'accentuer la chute du cours qui a débuté au premier trimestre après la vente de plusieurs immeubles à la compagnie Bramalea Consolidated Development.

L'arrivée des Bronfman a été suivie de changements importants au niveau de la haute direction: le tandem qui était à l'origine de l'expansion de la compagnie depuis sa création en 1960 a été rapidement remplacé. Le président du conseil, M. James A. Soden et M. William May, p.d.-g. ont été relevés par M. Peter Bronfman lui-même et Harold Milavsky.

Ce dernier était vice-président de Tristar Western, la filiale de l'Ouest. Il a amené avec lui plusieurs dirigeants de la firme de Calgary. On a remarqué également l'ascension de M. Leo Goldfarb qui de vice-président senior est devenu vice-président et directeur des opérations. M. Goldfarb fut le grand responsable de la réussite de Place Bonaventure

qui, à moitié vide en 1969, est devenue un des centres commerciaux les plus fréquentés de la Métropole.

Il faut souligner également la nomination de plusieurs dirigeants de Edper Investment, le véhicule financier de Edward et Peter Bronfman.

Il n'est pas facile de cerner exactement les causes de l'essoufflement de Trizec qui s'est fait devancer par Cadillac-Fairview au titre de numéro un de l'industrie immobilière au Canada.

La compagnie a été formée pour prendre la relève en 1960 du grand promoteur immobilier William Zeckendorf qui connaissait des problèmes avec le financement de Place Ville-Marie. Longtemps contrôlée par des intérêts britanniques, la compagnie a amorcé d'importants projets au Québec et en Ontario durant les années 60.

En 1973, on lorgne du côté de l'Ouest et des USA. Mais l'ouverture simultanée de plusieurs édifices et une chute des revenus hôteliers devaient diminuer considérablement le "cash flow" de la compagnie. Les recettes courantes de Trizec plafonnèrent en 1974 avant de dégringoler de façon spectaculaire l'an dernier. Pour 1976, les revenus ordinaires accusent un retard assez important sur l'an dernier.

Forte hausse des revenus de Seagram

Les fluctuations des taux de change, une augmentation de 5,4% du chiffre des ventes et des bénéfices accrus de la filiale, Texas Pacific Oil ont finalement fait décoller les profits de Seagram's qui stagnaient depuis deux ans. Les résultats du premier trimestre publiés hier montrent une amélioration de 19% des profits nets qui ont atteint \$33,3 millions (95 cents par ac-

tion) contre \$28,1 millions (80 cents) pour les trois premiers mois de l'exercice 1976.

Les variations monétaires ont rapporté \$5,7 millions par rapport à \$2,5 millions pour les trois premiers mois de la dernière année financière.

Les ventes ont progressé de 5,4% pour dépasser \$571 millions, un niveau record dans l'histoire de la compagnie

contrôlée à 32,6% par MM. Edgar et Charles Bronfman.

Le président du conseil, M. Edgar Bronfman affirme dans un communiqué: "L'amélioration des résultats reflète non seulement la vigueur soutenue de la demande aux USA et dans le monde pour les whiskies écossais mais aussi le dynamisme de

l'ensemble de nos activités internationales, un accroissement de la demande pour nos vins de qualité et un apport plus grand aux profits faits par nos activités pétrolières et gazières".

Corby: Piché cède le poste de président

Après avoir assumé l'intérim durant près de deux ans, M. Marcel Piché a cédé le poste de président de la distillerie Corby à M. H. Clifford Hatch Jr qui était jusqu'à maintenant directeur de la commercialisation de Hiram Walker, la compagnie-mère qui contrôle 50,1% des actions de Corby. Le chancelier de l'université de Montréal conserve cependant la fonction de président du conseil.

Lors de l'assemblée annuelle, la direction de la compagnie de la rue Sherbrooke a présenté les états financiers de l'année 1976. Le vice-président M. Ian M. MacKinnon a déclaré au DEVOIR qu'il était modérément optimiste pour 1977 en raison de la période difficile que traversent présentement les distilleries.

Corby compte hausser son volume d'affaires avec la fabrication en Ontario de certains produits de marque Bols tout en poursuivant l'importation des liqueurs de cette maison hollandaise.

Le marché québécois ne représente que 8 à 10% des ventes de Corby qui touche cependant au Québec plus de 30% de ses revenus de commissions pour produits importés: Covoisier, Tia Maria, St-Raphael, Vins Rodet... La seule distillerie de l'entreprise est située à Corbyville en Ontario.

Profitez des avantages de BUFFALO FOREIGN TRADE ZONE NO. 23

- Entreposage sécuritaire (illimité)
 - Surveillance des douanes américaines
 - Tarifs d'assurance très bas
- ... et aucune douane à payer jusqu'à ce que vos produits entrent sur le marché américain. Aucun frais de retour.

Appeler/écrire
Buffalo Foreign Trade
Zone No. 23
893 Fuhrmann Blvd. Buffalo,
N.Y. 14203, U.S.A.
(716) 856-4436

LES SYSTÈMES ST-LAURENT LTÉE NOMINATIONS



RAYMOND DICAIRE



ROGER DICAIRE



ROLAND BÉLANGER



HENRI DORION



GILLES LEFEBVRE



MAURICE MARTEL, C.R.



JACQUES RAYMOND

M. Raymond Dicaire, président de la firme LES SYSTÈMES INTÉRIEURS ST-LAURENT LTÉE, a le plaisir d'annoncer les nominations indiquées ci-haut au Conseil d'Administration de l'entreprise. La compagnie opérant depuis 1959, a été avantagusement connue sous les noms de PLATRAGE ST-LAURENT LTÉE et de ST-LAURENT - BIBEAU LTÉE. Suite à son expansion et sa diversification, l'entreprise a formé un nouveau Conseil d'administration et se donne un nouveau nom qui correspond davantage à ses activités, soit l'exécution des travaux de murs et plafonds. L'entreprise a participé activement à l'essor considérable de l'industrie de la construction au Québec et en Ontario et elle compte parmi ses nombreuses réalisations des projets tels que l'Hôtel Méridien du Complexe Desjardins, le Château Champlain, la Place des Arts et le Centre National des Arts d'Ottawa.

NOUVEAUX C.G.A.

La Corporation Professionnelle des Comptables Généraux Licenciés du Québec a le plaisir d'annoncer le nom des 242 nouveaux c.g.a. admis au sein de la Corporation en 1976.

MONTREAL

ABOU-LEHAF, Bishara
ALLARD, Robert
ARNOLD, Hubert, H.W.
ARPIN, Luc
AWARD, Manchoor
BAILLET, Daniel
BEAUCHAMP, François
BEAUCHAMP, Jules
BEAUREGARD, Gislaine
BELAND, Michel
BELVAL, Serge
BENARROSH, Salomon
BERGERON, France
BERGERON, Michel
BERTRAND, Paul
BERTRAND, Robert
BIRON, Pierre
BODSON, Thomas Serge
BOILEAU, Michel
BOSSE, Yolande E.
BOURBONNAIS, Jacques
BOURDEAU, Diane
BOURGOIS, Jacques S.
BOUTHILLETTE, Guy
BRISSON, André H.
BROSSEAU, Gilles
CADOETTE, Mario
CASAVANT, Denis
CHAREST, Florian
CHARRON, Bernard
CHENIER, Michel Y.
CHETRI, Elie-David
CHEVALIER, Jean-Claude
CHEVRETTE, Normand
CLEMENT, Guy
COMEAU, Claude
CONSTANTINO, Palermo
COTE, Suzanne
COUTU, René
CROUSSETT, Gilbert
CVITKOVIK, Robert
DAGENAIS, Georges
DAGENAIS, Robert
DEGUIRE, Gilles
DESCHENES, Jean-Jacques
DESJARDINS, Claire
DESLAURIERS, André
DES ROSIERS, Francis
DESROSIERS, Paul-Omer
DE VILLERS, Maurice
DORÉLIE, Grégoire E.
DUBE-VERRET, Lucie
DUBOIS, Gérard
DUBUC-BERTRAND, Diane
DUCHARME, Carol
DUFOUR-MAZAVET, Henriette
DULUDE, Marcel
DUPRE, Michel
DURAND, Claude
DURAND, Pierre
DUSSAULT, André
DZEPINA, Novak
FAGNANT, Serge
FONTAINE, Fernand
FOREST, Paul-Yvon
FOTHERGILL, Wayne W.
GAGNE, Louis
GAGNON, Michel J.
GALPEAU, Normand J.P.
GENER, Jacques
GERVAIS, Pierre
GHANEM, Rachid M.
GIRARD, René
GOODIN, Gerald
GOSSELIN, J.E. Pierre
GOULET, Michel

Montréal (suite)

GOUPIL, Richard
GUAY, Bernard M.
GUINDON, Michel
HANSIS, Robert B.
HASBANI, Georges E.
HAWTHORNE, William Robert
HEROUX, André
ISSA, Lucie K.
JANELLE, Denis
JANELLE, Raymonde
JAUVIN-GIRARD, Lucie
JEAN, J. Michel
JODOIN, Jacques
JODOIN, Raymond
JOLIN, Robert
JOYAL, Fernande
KANJI, Salim
KOVACS, A. Joseph
LABELLE, Pierre
LACHANCE, Bertrand
LAFOND, André
LAFONTAINE, Guy
LALLOUZ-BAILLY, Huguette
LALONDE, Paul-Emile
LAMBERT, Etienne
LAMONTAGNE, Gaetan
LANDRY, Aline
LAROUCHE, Lorraine
LAROUCHE, Benoit
LATOUR, Bernard
LAUZON-MIREAULT, Francine
LAVIGNE, Jean-Guy
LAVIGNE, Louise
LECLERC-POMERLEAU, Lisette
LECUYER, Pierre
LEDUC-LEGRAND, Diane
LEGUALT, Ginette
LEPINE, Serge
LEVAC, Michèle
LEVESQUE, Serge
MACKAY, Barry R.
MAILLOUX, Paul-Emile
MARTEL, André
MASTROMONACO, Angelo A.
MESSIER, Claude
MESSIER, Normand
MEUNIER, Normand
MILLETTE, Claude
MOHAMMAD, Abdul-Waheed
MORICON, Danilo
MORISSETTE, Pierre
NOISEUX, Michel
NOUR, Ali
O'HAYON, Naphtaly
OUELLET, Laurent
PAGE, France
PAPINEAU, Roland
PERRIER, Robert E.
PHILIBERT, Gaston
POIRIER, Jacques
POITRAS-TOUCHETTE, Louise
POTIER, Andrée
POTVIN, Serge
RACICOT-GATTUSO, Manon
RAINVILLE, Gilles C.
REID, William Raymond
ROCHE, Michael Forrest
ROUMI, Maurice
ROUSSEAU, Jean-Pierre
ROY, Alain
ST-DENIS, Maryvonne
SAINT-GERMAIN, Pierre
SAWONIAK, Jan
SAYA, Dominique
SEGIN, René
SERABIT-SINGH, Bertram

Montréal (suite)

SHAIKH, Ahmeddean
SHEDLEUR, Serge
STUHLMANN, Roland
SUPINO, Eliot S.
TAN, Keith Kim Soon
TASSE, Robert
TETRAULT, Denis
TRUDEL, Denis
VALLEE, Bernard
WARDA, Nabil A.K.
ZELTZER, Edward Earl

QUEBEC

ALLARD, Ernest
BEAUCHEMIN-FONTAINE, Huguette
BELANGER, Raynald
BELIVEAU, Jean-Claude
BELLEROSSE-DROUIN, Gisele
BORGIA, Yvon
BROCHU, Jean-Louis
BRUNELLE, Claire
CHABOT, Gaetan
CHOUINARD, Norbert
CLOUTIER, Michel
DELISLE, André
DELISLE, Pierre
DEMERS, Michel
DORE, Normand
FORTIN-MACDONALD, Claire
GAGNON, Richard
GARIEPY, Claude
GIGNAC, André
GOSSELIN, Gilles
GRENIER, Denis
GUILLEMETTE, Robert
JULIEN, Réjean
LABBE, Pierre
LEFEBVRE, Diane
LEPINE, Gaetan
MATTON, André
OUELLET, Claude
PONTON, Laurent
ST-HILAIRE, Ambroise
SMITH, Jean-Paul
THERIEN, Michel
TREMBLAY, Clément
TREMBLAY, Michel

CHICOUTIMI/LAC ST-JEAN

BOILEY, Gilles
BOUCHER, Francine P.
COTE, Alain
GIRARD, Michel
LAVOIE, Serge
SIMARD, Rémi
TREMBLAY, Jean-Paul
TREMBLAY, Michel

SHERBROOKE

BEAUCHEMIN, Pierrette
BRUNELLE, Réjean
CARBONNEAU, Michel
DIONNE, René
LALLIER, Michel
MAILLOUX, Paul-André

TROIS-RIVIERES

AUBRY, René
CARTER, Michel
CHARTIER, André
DEZIEL, Aurèle
FOREST, Alain
LECLERC, Paul
LAVASSEUR, Luc
PELLERIN, Jean
POULIOT, Gilles
SIMONNEAU, J.R. Gerald

HULL

ARSENAULT, Jacques
BOULET, Pierre
CHARTIER, Marc
CHASE, C. St-Elmo
DI SALVO, Anthony J.
GUARDAT, Marcel Jr.
LAVERTU, Réjean
LEWIS, Robert K.
MERCER, Terrance A.
MONETTE, Guy
OSBORNE, Pierre

NORD-OUEST

GERVAIS, Jean-Guy
HOULE, Réal
LEMIRE, François
RUEL, Clément
TREMBLAY, Léonard
VEILLETTE, Gislaine
VIGNEAULT, Rénald

BAS ST-LAURENT

CHAMPAGNE, Richard
DEMERS, Laval
GAGNON, Marianne

PERMIS TEMPORAIRES

MONTREAL

AHMED, Dalil
ALBERT, Barrie M.
BAMBA, Almaro
BUCCHAN, Dennis E.A.
D'NETTO, Derrick A.
HEPBURN, Michael
NOWAK, Ted Henry
PAULL, John Leslie
SHATZKY, Michael
SIDDIQUI, Shabbir Akhtar
VALENTINE, Edward T.

HULL

O'CONNOR, Shane

ONTARIO

KHAN, Mohamed

LA CROIX BLEUE DU QUÉBEC ET LA MUTUELLE-VIE DU QUÉBEC - NOMINATIONS



J.J.E. Trudeau



G.W. Lawson



R. Trépanier, c.l.u.

Le président de La Croix Bleue du Québec et de la Mutuelle-Vie du Québec annonce les nominations suivantes:

J.J.E. Trudeau est nommé au poste de vice-président principal de La Croix Bleue du Québec. M. Trudeau occupait le poste de vice-président-marketing depuis octobre 1974. Il continuera d'être responsable du service du marketing, et il coordonnera les activités de ce service avec celles des affaires publiques.

Georges W. Lawson est nommé au poste de vice-président principal de La Croix Bleue du Québec. M. Lawson occupait le poste de vice-président-administration depuis janvier 1971. M. Lawson continuera d'être responsable de l'administration de l'Association et continuera d'occuper le poste de secrétaire et trésorier de La Mutuelle-Vie du Québec, filiale de La Croix Bleue du Québec.

Robert Trépanier est nommé au poste de vice-président-marketing de La Mutuelle-Vie du Québec. M. Trépanier est entré au service de la Compagnie comme surintendant des agences en octobre 1967 pour devenir directeur des agences en octobre 1971. Il continuera d'assumer les responsabilités de la bonne marche des agences de la compagnie.



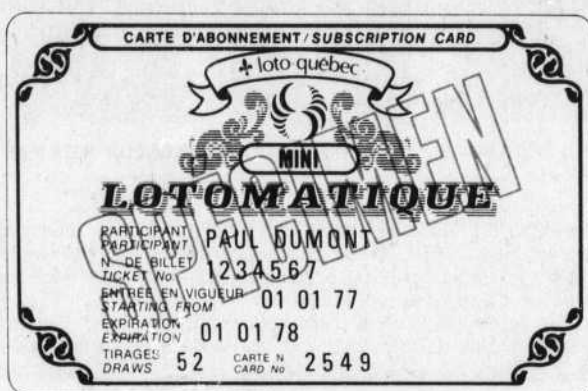
la corporation professionnelle
des comptables généraux
licenciés du québec

5165 chemin de la reine-marie, suite 512, montréal, qué. H3W 1X9

**UN SEUL GESTE
A FAIRE.
MAINTENANT!**

**PEUT
S'ABONNER À
LOTO-QUÉBEC
GRÂCE À
LOTOMATIQUE**

CONCOURS RÉSERVÉ AUX
PREMIERS ABONNÉS DE
LOTOMATIQUE



**À gagner au choix:
Hawaï - Rome - Paris**

Postez votre plan LOTOMATIQUE avant le 31 décembre 1976 à minuit et participez au concours.

Un plan LOTOMATIQUE ça se donne et ça se reçoit avec grand plaisir. Bien sûr, c'est le donateur qui reste éligible au concours-voyage.

Avec un plan annuel Mini Lotomatique ou Perfecta 6/36 Lotomatique vous payez pour 50 tirages et participez à 52.

**SOYEZ LÀ POUR LES NOUVEAUX
GROS LOTS MINI, INTER ET SUPER**

Mini Lotomatique
Inter Lotomatique
Super Lotomatique
Perfecta 6/36 Lotomatique

- Un simple abonnement remplace vos achats de billets.
- Paiement automatique aux gagnants.
- Participation garantie à chaque tirage du plan choisi.
- Votre numéro de billet personnel.

1. Sélectionnez le ou les plans LOTOMATIQUE auxquels vous désirez participer.
2. Réservez votre numéro pour chaque plan choisi en inscrivant vos chiffres préférés.
3. Postez le tout, dûment rempli, chèque ou mandat-poste inclus.

- votre numéro de tirage,
- la période de validité,
- le nombre de tirages concernés.

Aussitôt que possible après avoir reçu une formule d'inscription LOTOMATIQUE et le paiement valide correspondant, la Société d'exploitation de Loterie et des courses du Québec (Loto-Québec) envoie par la poste, à l'adresse inscrite sur ladite formule, une carte LOTOMATIQUE au nom du participant, pour chaque plan de loterie choisi. Cette carte confirme que, pour le nombre requis de tirages consécutifs tenus par Loto-Québec à compter de la date qui est indiquée, le participant est présumé, dans le cas de la Mini, de la Super et de l'Inter, détenir un billet portant le numéro qui y est inscrit et, dans le cas du 6/36, avoir valablement misé un dollar sur les numéros qui y sont inscrits.

Les participants qui s'avèrent gagnants reçoivent leurs chèques par la poste sans autre formalité.

Les participants doivent aviser Loto-Québec par écrit de tout changement d'adresse en prenant bien soin d'indiquer le numéro de chaque carte LOTTOMATIQUE qu'ils détiennent.

Loto-Québec se réserve le droit d'annuler ou modifier en tout temps la totalité ou toute partie du système LOTTOMATIQUE et d'effectuer des remboursements proportionnels au nombre de tirages non tenus. Chacun des systèmes LOTTOMATIQUE est assujéti aux lois, règlements et directives applicables.

**LOTOMATIQUE, un service
exclusif de LOTO-QUÉBEC.**



**« ABONNEZ-VOUS
À LA CHANCE »**

**DÉCOUPEZ
ET POSTEZ
AUJOURD'HUI
MÊME**

LD4-14-12-76

LOTOMATIQUE

FORMULE D'ABONNEMENT

(A) PARTICIPANT

ADRESSE

NOM DE FAMILLE															PRÉNOM																								
RUE																														APP.									
VILLE															PROVINCE										CODE POSTAL														

CADEAU

Pour offrir en cadeau, complétez (A) au nom de la personne qui le recevra et (B) à votre nom.

(B) CADEAU DE

ADRESSE

NOM DE FAMILLE															PRÉNOM																								
RUE																														APP.									
VILLE															PROVINCE										CODE POSTAL														

(C)

CHOISISSEZ VOS PLANS ☐

MINI

1er Lot **\$50,000**

12 Tirages ☐ **\$6**

24 Tirages ☐ **\$12**

52 Tirages ☐ **\$25**

* (incl. 2 gratis)

INTER

1er Lot **\$250,000**

6 Tirages ☐ **\$12**

12 Tirages ☐ **\$24**

SUPER

1er Lot **\$1½ million**

3 Tirages ☐ **\$15**

6 Tirages ☐ **\$30**

PERFECTA 6/36

1er Lot **\$100,000** ou plus

12 Tirages ☐ **\$12**

24 Tirages ☐ **\$24**

52 Tirages ☐ **\$50**

* (incl. 2 gratis)

(D)

CHOISISSEZ VOS NUMÉROS

Choisir un numéro de cinq (5) chiffres entre 10000 et 99999.

Série Numéros*

☐	☐	☐	☐	☐
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Choisir un numéro de cinq (5) chiffres entre 00000 et 99999.

Numéros*

☐	☐	☐	☐	☐
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Choisir un numéro de cinq (5) chiffres entre 00000 et 99999.

Numéros*

☐	☐	☐	☐	☐
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

Inscrire un nombre différent entre 1 et 36 dans chacune des six cases.

☐	☐	☐
☐	☐	☐

* L'ordinateur réservera:

1. les chiffres correspondant aux cases noires;
2. votre numéro si disponible, ou un numéro aussi semblable que possible;
3. le numéro complet en cas d'illisibilité ou d'absence de choix.

(E)

Montant total

\$

le service LOTOMATIQUE
entre en vigueur
le 1er janvier 1977

LTM.01-(10-76-1750M)

LOTO-QUÉBEC
C.P. 9999
 Succursale Place d'Armes
Montréal, Qué.
H2Y 1A1